





## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>Introduction</b>	
<b>I. UNITÉ DE COORDINATION</b>	<b>1</b>
I.1 Cadre juridique	1
I.2 Gouvernance institutionnelle	8
I.2.1 Principales réunions institutionnelles, coordination, planification stratégique, direction, application et suivi , mobilisation des ressources	8
I.2.2 Application de l'approche écosystémique	13
I.3 Coopération et partenariat avec les organisations des Nations Unies, l'UE, les initiatives régionales et la société civile	15
I.3.1 Partenariat stratégique FEM	16
I.3.2 Coopération du PAM avec les partenaires de la société civile	20
I.4 Stratégie méditerranéenne de développement durable	22
I.5 Communication et information du public	29
<b>II. COMPOSANTES</b>	<b>33</b>
II.1 Pollution d'origine terrestre (MED POL)	33
II.2 Pollution d'origine maritime (REMPEC)	57
II.3 Production plus propre (CAR/PP)	75
II.4 Conservation de la biodiversité (CAR/ASP)	85
II.5 Programme d'actions prioritaires (CAR/PP)	98
II.6 Environnement et développement (Plan Bleu)	105
II.7 Technologies Information & Communication (INFO/RAC)	113



## Introduction

Le budget-programme proposé repose sur les acquis et les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail au cours du présent exercice biennal, les stratégies sectorielles à moyen terme adoptées par les Parties contractantes pour appliquer différents Protocoles, les activités relevant du mandat du Secrétariat, l'application des décisions que la Seizième réunion des Parties contractantes est appelée à adopter en novembre 2009 ainsi que les récents développements intervenus au plan régional et mondial et qui ont des incidences pour le PAM. Il prend également en compte la nécessité de s'adapter aux nouvelles évolutions qui concernent directement le PAM dans la région.

L'ensemble du programme de travail est axé sur les priorités assignées. Le budget-programme est agencé en sections qui reflètent les activités du Secrétariat et des composantes du PAM prévues par les dispositions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ainsi que les tâches entreprises conformément aux décisions des réunions des Parties contractantes. La présentation suit le modèle proposé et énoncé dans le Document sur la gouvernance (Décision IG 17/5) et la Décision IG 17/18 sur le programme de travail et le budget 2008-2009.

Au cours du prochain exercice biennal, les orientations suivantes seront privilégiées:

- Renforcer l'ensemble du système de gouvernance du PAM en vue de rendre plus efficaces et intégrés les travaux de l'Unité de coordination, du CEC, du MED POL et des CAR.
- Passer d'une approche parcellaire à une approche plus intégrée, cohérente et stratégique touchant les politiques de coopération régionale du PAM et de ses composantes en définissant et officialisant une coopération et un partenariat, d'un rapport coût-efficacité satisfaisant, avec des partenaires névralgiques et stratégiques.
- Renforcer le rôle et l'impact de la CMDD et de la mise en œuvre de la SMDD dans la région.
- Poursuivre l'application de la Déclaration d'Almeria en aidant les Parties contractantes à anticiper les effets du changement climatique dans la région méditerranéenne et à promouvoir les mesures d'adaptation et d'atténuation.
- Rendre pleinement opérationnels et effectifs les procédures et mécanismes de respect des obligations mis en place afin d'aider et encourager les Parties contractantes à saisir le Comité de respect des obligations de toute difficulté survenant dans l'application de la Convention et de ses Protocoles.
- Aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à dépolluer la Méditerranée et à porter un coup d'arrêt à la perte de la biodiversité en appliquant des mesures de réduction de la pollution et d'élimination des "points chauds", ainsi que des mesures de protection des espèces menacées et des écosystèmes sensibles. De nouveaux travaux seront réalisés pour identifier les sites de la haute mer susceptibles de répondre aux critères pour proposition d'inscription sur la liste des ASPIM.
- Aider les Parties contractantes à préparer le terrain à la mise en œuvre du nouveau Protocole GIZC, dont l'entrée en vigueur est escomptée en 2010.
- Favoriser la mise en œuvre de politiques, pratiques et outils de production et consommation durables dans la région, au titre de l'application de la Convention et de ses Protocoles ainsi que de la SMDD.
- Exécuter les activités prévues dans le nouveau projet de Partenariat stratégique FEM, qui est appelé à offrir de plus grandes possibilités d'intégration aux travaux du Secrétariat et des composantes du PAM de même qu'à dispenser un concours suffisant aux Parties contractantes pour parvenir à des résultats durables et concrets.
- Améliorer l'efficacité du système en rationalisant et en hiérarchisant les dépenses.

Pour que soit mené à bien le programme de travail proposé, le Secrétariat et les composantes du PAM ont réussi à mobiliser d'importantes ressources externes auprès du FEM, du programme AZAHAR, du FFEM et de la CE.

Les contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) n'ont pas été relevées au cours des deux derniers exercices biennaux. Les effets du gel des contributions sur le système du PAM, si ce gel était à nouveau maintenu, pourraient sérieusement compromettre sa

capacité à s'acquitter de ses obligations présentes et futures. Trois grandes raisons sous-tendent cet avis.

En premier lieu, le PAM s'est vu confier de nouvelles responsabilités. Parmi les engagements les plus récents des Parties contractantes qui confèrent davantage d'ampleur au programme de travail et accroissent d'autant les responsabilités du Secrétariat, figurent notamment: l'élargissement de la coopération dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières avec l'adoption d'un nouvel instrument juridique; l'entrée en vigueur des amendements au Protocole "tellurique"; l'instauration des procédures et mécanismes de respect des obligations; la mise en œuvre de la SMDD; une meilleure intégration entre les composantes et l'ensemble du système de gouvernance du PAM dans le but de renforcer les actions sur le terrain. Pour relever comme il convient ces défis, de nouvelles ressources sont indispensables.

En deuxième lieu, le gel du budget amenuise la coopération des composantes du PAM au moment même où les Parties contractantes comptent sur une intégration et une coordination plus marquées dans la mise en œuvre du programme de travail. Le manque de ressources contraint l'ensemble des composantes des PAM et chacune d'elles individuellement à rechercher des sources de financement extérieur, ce qui affaiblit l'approche globale conjointe du PAM voulue par les Parties contractantes à travers la création d'un "Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée qui soit sain et solide", volonté réaffirmée dans la Décision IG 17/5 sur la gouvernance du PAM, adoptée par les Parties contractantes à Almeria.

En troisième lieu, l'érosion de la valeur des contributions a conduit à utiliser et épuiser la réserve opérationnelle pour l'exécution d'activités régulières prévues par le programme de travail approuvé, comme l'a fait observer le rapport de l'OIOS. Les hausses du coût de la vie intervenues au cours des sept dernières années ont déjà résorbé la valeur de l'augmentation des contributions de 2003 due au passage du dollar à l'euro comme monnaie de référence, ce qui est notamment illustré par des taux d'inflation annuels variant chaque année de 2 à 10% chez les pays méditerranéens, une augmentation de 12% des frais de personnel et une hausse moyenne de 45% du coût global des réunions depuis 2004.

En conclusion, l'amélioration de la situation financière du PAM nécessite un relèvement d'au moins 5% des contributions ordinaires des Parties contractantes, l'ajustement des contributions en fonction du taux d'inflation annuel et le maintien, au sein du Fonds d'affectation, d'une réserve opérationnelle.

## I. UNITÉ DE COORDINATION

### I.1 Cadre juridique

Mandat: les fonctions du Secrétariat telles que prévues par les articles 17 et 14 de la Convention, le PAM-Phase II, le Document sur la gouvernance et d'autres décisions des réunions des Parties contractantes

#### **Objectif général:**

**Veiller à poursuivre le renforcement de la Convention de Barcelone de 1995 et de ses sept Protocoles comme base juridique efficace à la coopération et aux actions menées par les Parties contractantes en faveur d'un développement durable en Méditerranée dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE.**

#### *Objectifs spécifiques:*

1. *Parvenir à une large ratification par les Parties contractantes et à l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles;*
2. *Faciliter le fonctionnement du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, de son Secrétariat, de la réunion des Parties contractantes et de ses organes d'une manière conforme aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles et au règlement intérieur;*
3. *Faciliter l'octroi d'une assistance aux Parties contractantes, sur leur demande, pour la poursuite de la mise en œuvre de la Convention et des aspects juridiques et administratifs de l'application des Protocoles, comme il est prévu dans le mandat de l'Unité de coordination, Décision IG.17/5 concernant le "Document sur la gouvernance";*
4. *Renforcer le respect par les Parties contractantes de leurs obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles;*
5. *Accroître la capacité des Parties contractantes à prendre des mesures concernant les aspects juridiques, administratifs et coercitifs de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des Lignes directrices du PAM concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages adoptées par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2008.*

#### **Entrée en vigueur**

Le retard qui affecte actuellement le processus de ratification de certains Protocoles se traduit par une situation juridique compliquée qui peut entraver directement tout progrès de l'ensemble du processus de mise en œuvre de la Convention de Barcelone et des Protocoles.

Il s'impose aussi de continuer à promouvoir la Convention, ses Protocoles et les acquis qui s'y rapportent en vue d'encourager les Parties à les ratifier, notamment le récent Protocole GIZC.

Le Secrétariat diffusera en outre les informations sur les activités menées au titre de la Convention et de ses Protocoles comme moyen de favoriser leur application au niveau régional et national.

### **Respect des obligations**

Avec l'adoption prévue du règlement intérieur du Comité de respect des obligations, ce dernier deviendra pleinement opérationnel au cours du prochain exercice biennal.

Des fonds seront alloués pour la convocation, à compter de 2010, d'au moins une réunion par an du Comité de respect des obligations, afin de faciliter la participation de tous les membres et/ou membres suppléants, si nécessaire, et d'accorder un appui au Comité pour qu'il s'acquitte des fonctions et exécute les activités suivantes:

- a) Octroi d'une assistance aux Parties contractantes concernées dans l'application des recommandations du Comité et/ou des réunions des Parties contractantes, afin de faciliter leur respect des obligations;
- b) Élaboration d'études, évaluations, critères, analyses et tous autres documents de travail et/ou d'information qui permettraient au Comité de s'acquitter de ses fonctions, d'appliquer son règlement intérieur et de proposer des recommandations et des moyens aux Parties contractantes concernées et aux réunions des Parties contractantes;
- c) Publication en anglais, arabe et français du projet de brochure-guide sur les procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, à l'intention du grand public;
- d) Préparation de la page du site web du PAM consacrée à la mise en œuvre et au respect des obligations, en coopération étroite avec l'Unité d'information du PAM au sein de l'Unité MED et des composantes concernées.

### **Rapports sur l'application**

En vue d'appliquer la Décision IG 17/3 de la Quinzième réunion des Parties contractantes sur le nouveau formulaire de rapport et de le compléter par un rapport sur les indicateurs d'efficacité dont l'approbation est prévue par la Seizième réunion des Parties contractantes en novembre 2009, les activités ci-après sont proposées pour le prochain exercice biennal:

- a) Un rapport d'évaluation régional portant notamment sur les aspects juridiques, administratifs et coercitifs de l'application de la Convention, de ses Protocoles et des recommandations et décisions de la réunion des Parties contractantes sera établi sur la base des informations et données techniques communiquées par les Parties contractantes dans leurs rapports nationaux pour 2006-2007 et pour 2008-2009. Les composantes du PAM participeront et contribueront à la préparation de cette évaluation.
- b) Le Secrétariat communiquera et diffusera les principales conclusions et réalisations relatives à l'application au moyen de différents outils, en particulier le site web du PAM. Cette initiative aidera aussi à rehausser le profil et la visibilité du PAM, de ses instruments juridiques et à faire ressortir leur valeur ajoutée pour la protection du milieu marin et le développement durable dans la région méditerranéenne.
- c) Il convient de poursuivre les travaux pour mettre en place et valoriser le système de rapports en ligne du PAM dans le cadre de l'Infosystème PAM et de développer une base de données électronique très complète sur les informations communiquées par les Parties contractantes par le biais de leurs rapports nationaux sur l'application de la Convention, de ses Protocoles et des décisions de la réunion des Parties contractantes. Ainsi qu'il est mentionné dans le rapport d'avancement, le système de rapports en ligne du PAM fait actuellement l'objet d'une phase d'essai. Les Points focaux ont formulé des propositions judicieuses en vue de rendre le système plus convivial, d'ajouter de nouvelles fonctions et d'améliorer certains de ses aspects techniques. Il est prévu que l'INFO/RAC travaillera avec le plein appui du Secrétariat dans cette direction en vue de valoriser et d'améliorer l'ensemble du système et, partant, de répondre aux besoins des Parties contractantes.



Le formulaire de rapport pour l'application du Protocole GIZC sera finalisé avec la création et le travail de groupes thématiques, comme l'a proposé la réunion des Points focaux du CAR/PAP. Cette activité fera l'objet d'une coordination conjointe du Secrétariat et du CAR/PP et le projet de formulaire sera soumis, pour approbation, à la réunion des Parties contractantes en 2011.

**Assistance aux Parties contractantes pour l'application de la Convention et des décisions des réunions des Parties contractantes:**

Conformément à l'article 14 de la Convention modifiée, une aide sera fournie aux Parties contractantes, sur demande, pour qu'elles élaborent leur législation nationale appliquant la Convention et ses Protocoles. Cette aide sera fournie en se fondant sur:

- les recommandations du Comité de respect des obligations;
- les recommandations du rapport d'évaluation régional sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007;
- les besoins et demandes spécifiques des Parties.

Ainsi qu'il est mentionné dans le rapport d'avancement, la troisième réunion du Groupe de travail sur les Lignes directrices concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée, qui s'est tenue à Athènes les 22 et 23 janvier 2009, a approuvé un programme d'action de transition pour l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation.

Les informations disponibles sur la situation nationale concernant l'application des Lignes directrices témoignent d'une grande disparité entre les pays pour ce qui a trait aux dispositions adoptées et aux capacités institutionnelles et autres. Cela étant, il s'impose d'adopter une démarche progressive, étape par étape, dans l'application des Lignes directrices, ménageant ainsi l'indispensable période de transition pour se doter, s'il ya lieu, des capacités requises. Conformément à cette démarche progressive, des mesures concertées devraient d'ores et déjà être prises pour amorcer l'application des Lignes directrices, à savoir :

- a) des investigations plus poussées sur les points suivants: les instruments internationaux en matière de responsabilité et de réparation des dommages qui présentent le plus d'intérêt pour la situation en Méditerranée; les contraintes qui ont empêché les pays de ratifier plus largement ces instruments; et les domaines qui ne sont pas visés par ces instruments mais qui s'inscrivent dans le champ d'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et qui devraient, par conséquent, être couverts par un régime de responsabilité et de réparation méditerranéen.
- b) le développement des moyens à même d'assurer l'accès du public aux informations;
- c) l'évaluation des produits disponibles sur le marché de l'assurance; et
- d) une étude de faisabilité d'un Fonds d'indemnisation méditerranéen.

**Composante juridique**

<i>Pertinence</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Indicateurs/ Réalisations</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF*</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Articles 17, 14 de la Convention, PAM Phase II, Document sur la gouvernance, Décisions des réunions des Parties contractantes	<p>Prestation-conseil d'ordre général et juridique: répondre aux demandes des Parties concernant l'application et le respect de la Convention</p> <p>Communication active avec le pays Dépositaire</p> <p>Promouvoir l'entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM auprès de toutes les Parties contractantes, s'il y a lieu</p>	<p>Conseils sur les questions générales, juridiques et/ou politiques dispensés aux Parties contractantes et au Secrétariat, si nécessaire</p> <p>Difficultés concernant l'entrée en vigueur analysées sous l'orientation du Bureau</p> <p>Des conseils juridiques et techniques relatifs à la ratification seront dispensés aux Parties contractantes, sur demande</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Bureau des Parties contractantes</p> <p>Parties contractantes</p>	<p>Orientations juridiques dans l'application de la Convention et conseils juridiques dispensés rapidement et à bon escient à telle ou telle Partie contractante, au Secrétariat, aux réunions des Parties contractantes, au Bureau et autres instances dans le cadre de la Convention et du PAM</p> <p>Valeur ajoutée des instruments juridiques du PAM démontrée</p> <p>Mesures prises par les Parties en faveur de l'entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM</p>	Synergies avec les autres Conventions sur des questions similaires	10			10		

\* Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Pertinence	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Indicateurs/Réalisations	Partenariats/Initiatives connexes	Budget					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF*	CE	Ext.	MTF*	CE	Ext.
Article 27 de la Convention Décision IG 17/2 sur les "Procédures et mécanismes de respect des obligations"  Projet de décision sur le Règlement intérieur du Comité des respect des obligations	Promouvoir l'application et le respect des obligations:  a) Élaboration des principaux documents de travail pour la tenue des réunions du Comité de respect des obligations b) Réunion annuelle du Comité de respect des obligations c) Facilitation fournie aux Parties contractantes concernées	Une réunion du Comité de respect des obligations organisée avec succès Documents de travail établis dans 2 des 4 langues officielles du PAM et diffusés en temps voulu  Situations de non-respect des obligations traitées et leur solution facilitée	Secrétariat, avec les contributions, s'il y a lieu, d'autres composantes du PAM et d'experts régionaux  Parties contractantes concernées	Le Comité de respect des obligations est opérationnel  Il s'acquitte de ses fonctions conformément à la Décision IG 17/2  Le rapport sur les travaux du Comité de respect des obligations est soumis à la réunion des Parties contractantes en 2009  Examen concluant: - des points de l'ordre du jour - des situations de non-respect qui sont évaluées et dont la solution est facilitée	Organes de respect des obligations au titre d'autres Conventions telles que Berne, CITES, CDB, etc., et le Système de respect des obligations de l'UE	50	15	20	45	45	20

\* Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

\* Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Pertinence	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Indicateurs/Réalisations	Partenariats/Initiatives connexes	Budget					
						2010 '000 euros			2010 '000 euros		
						MTF*	CE	Ext.	MTF*	CE	Ext.
Articles 17, 18 et 26 de la Convention, Projet de décision UNEP(DEPI)/MED WG.320/9	Renforcement du système de rapports du PAM		Secrétariat- CAR/PAP avec le concours d'experts internationaux ou régionaux, et Parties contractantes	Le nouvel élément du système de rapports du PAM est soumis à la Dix-septième réunion des Parties contractantes pour examen et approbation	Harmonisation avec les autres systèmes de rapports des AME concernés, dont le système de notification de l'UE	10				10	
	1. Finalisation du formulaire sur l'application du Protocole GIZC dans le cadre du système de rapports du PAM	Formulaire de rapport sur l'application du Protocole GIZC									
	2. Assistance aux pays pour l'élaboration des rapports nationaux sur l'application pour l'exercice biennal 2008-2009	Octroi d'une aide juridique, technique et financière sur demande, pour l'élaboration par les Parties contractantes des rapports sur l'application pour l'exercice biennal 2008-2009	Parties contractantes, avec l'appui du Secrétariat, du MED POL et des CAR	Toutes les Parties contractantes soumettent leurs rapports sur l'application pour 2008-2009 à la Dix-septième réunion des Parties contractantes, dans les délais voulus, par l'entremise du Secrétariat	Rapport AEE sur l'environnement et le développement, Rapport sur l'état de l'environnement de chaque Partie contractante	25			15	10	
3. Renforcement de la base de données concernant les rapports et revalorisation du système de rapports du PAM	a) Mise en place d'une base de données complète et améliorée b) Analyse des rapports nationaux sur l'application pour 2008-2009, élaboration et communication du Rapport d'évaluation régional des rapports sur l'application pour 2008-2009	Secrétariat et INFO/RAC avec l'appui d'autres composantes du PAM	Secrétariat, Plan Bleu, INFO/RAC, avec les contributions d'autres composantes du PAM	-Allègement du fardeau des rapports pour les Parties contractantes -Accès accru à la base de données - Rapport d'évaluation régional soumis à la réunion des Parties contractantes de 2011, et communiqué au public -Visibilité et impact accrus du PAM dans la région	Rapport AEE sur l'environnement et le développement, Rapport sur l'état de l'environnement du MED POL, du CAR/ASP et du CAR/PAP	10			15	10	
4. Préparation d'un rapport d'évaluation sur l'application pour l'exercice biennal sur la base des rapports nationaux soumis											

\* Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

\* Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Pertinence	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Indicateurs/Réalisations	Partenariats/Initiatives connexes	Budget					
						2010 '000 euros			2010 '000 euros		
						MTF*	CE	Ext.	MTF*	CE	Ext.
Articles 14 et 16 de la Convention, Décision IG.17/6 Projet de décision IG18/	Assistance, sur demande, aux Parties contractantes pour élaborer leur législation appliquant la Convention et ses Protocoles	a) Conseils juridiques et techniques dispensés b) Octroi d'une aide financière	Secrétariat, Parties contractantes, experts nationaux et/ou régionaux	Les dispositions juridiques de la Convention et de ses Protocoles font partie de la législation nationale des Parties contractantes, s'il y a lieu	Législation de l'UE, autres conventions pertinentes	20			15	10	
	Assistance aux Parties contractantes pour l'élaboration de leur législation appliquant les Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation	Élaboration par les Parties contractantes de la législation/réglementation en matière de responsabilité et réparation	Groupe de travail sur la responsabilité/réparation	Éléments de régimes nationaux sur la responsabilité et la réparation établis par presque toutes les Parties contractantes.	Autres conventions pertinentes, Directive de l'UE sur la responsabilité et la réparation du dommage environnemental	10		20		10	20
	Investigations plus poussées menées sur des thèmes prioritaires, comme recommandé par la 3 <sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur la responsabilité et la réparation	Études d'évaluation et de recherche élaborées et examinées	Groupe de travail sur la responsabilité/réparation, Secrétariat, experts régionaux	Proposition soumise à la Dix-septième réunion des Pc	Autre convention y relative	10		20	10	10	20
	Convocation du Groupe de travail sur la responsabilité/réparation  Activités de renforcement des capacités si un financement externe est disponible	Évaluation et proposition examinée par le Groupe de travail sur la responsabilité/réparation, orientations fournies au Secrétariat  Proposition finale établie pour examen par la Dix-septième réunion des Parties contractantes	Groupe de travail sur la responsabilité/réparation, Secrétariat	Projet d'ensemble établi pour plus ample examen par la Dix-septième réunion des Pc	Conventions mondiales et régionales sur la responsabilité et la réparation des dommages causés à l'environnement	30	15			10	30

## **I.2 Gouvernance institutionnelle**

### ***I.2.1 Principales réunions institutionnelles, coordination, planification stratégique, direction, application et suivi , mobilisation des ressources***

#### **Mandat:**

Les fonctions de Secrétariat telles que prévues par les articles 17, 18, 20 et 27 de la Convention, le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes, les décisions des réunions des Parties contractantes.

#### **Objectif général:**

**Formuler, appliquer et mener à bien, sous la direction générale des réunions des Parties contractantes et de leur Bureau, les programmes de travail biennal et de cinq ans d'une manière efficace et rationnelle, dans les délais voulus, moyennent une coordination et intégration effectives des composantes du PAM sous l'orientation du Secrétariat**

#### **Objectifs spécifiques:**

1. Fournir les installations appropriées, la logistique et les services organiques pour que la Dix-septième réunion des Parties contractantes, les réunions du Bureau et les réunions des autres organes créés dans le cadre de la Convention et du PAM se déroulent avec efficacité
2. Veiller à une exécution complète, efficace, rationnelle et dans les délais voulus du programme de travail du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 et contribuer au programme de travail de cinq ans
3. Obtenir de la part des Parties contractantes et des autres partenaires un plus grand nombre de réactions positives à l'appui matériel et organisationnel fourni par le Secrétariat
4. Susciter une meilleure coordination entre le Secrétariat, les CAR et le MED POL en vue d'une application efficace du programme de travail
5. Veiller à planifier et préparer longtemps à l'avance un programme de travail durable et réaliste pour l'exercice biennal 2012-2013 et un programme de travail glissant sur cinq ans pour 2013-2018.

#### **a) Préparation et déroulement rationnel et efficace de la Dix-septième réunion des Parties contractantes et de ses organes**

Aux termes de l'article 17 de la Convention de Barcelone et du chapitre sur les dispositions institutionnelles de PAM Phase II, il incombe au Secrétariat d'organiser tous les deux ans la réunion des Parties contractantes ainsi que les réunions des organes subsidiaires de la Convention, notamment celles du Bureau. La Dix-septième réunion des Parties contractantes est prévue pour 2011 et examinera les questions conformément aux dispositions de l'article 18 de la Convention de Barcelone. D'autres réunions institutionnelles relevant de la responsabilité du Secrétariat comprennent:

1. la réunion des Points focaux du PAM en 2011;
2. trois réunions du Bureau des Parties contractantes à des intervalles de six mois;
3. quatre réunions par an du Comité exécutif de coordination (CEC) en vue d'assurer une meilleure coordination entre le Secrétariat et les composantes du PAM, ainsi qu'il est spécifié dans le Document sur la gouvernance et dans le mandat du CEC approuvé par le Bureau des Parties contractantes.

### **Application du Document sur la gouvernance**

L'application des prescriptions et dispositions du Document sur la gouvernance adopté par la Décision IG 17/5 de la Quinzième réunion des Parties contractantes et du projet de décision IG 18/3 sur les mandats des CAR et du MED POL représente un véritable défi pour le Secrétariat et les autres composantes du PAM. À cet égard, un certain nombre d'activités seront entreprises par le Secrétariat et les composantes du PAM, sous les orientations du Bureau des Parties contractantes.

Comme il est indiqué dans le "Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2008-2009" (UNEP(DEPI)/MED WG.337.3), un audit de performance et de gestion financière du PAM a été réalisé en 2008-2009. Dans les recommandations du rapport d'audit, il est demandé au Secrétariat de prendre d'importantes mesures pour améliorer la gestion financière du PAM dans plusieurs domaines.

À la lumière des recommandations précitées et des prescriptions du Document sur la gouvernance, il est proposé d'exécuter un certain nombre d'activités au cours du prochain exercice biennal dans le cadre du CEC, à savoir notamment:

- Rédaction d'un plan de mobilisation des ressources
- Élaboration d'une méthode pour fixer les priorités du programme de travail et établir le budget des composantes du PAM
- Établissement d'un programme de travail pour l'exercice biennal 2013-2014 et d'un programme de travail glissant sur cinq ans
- Suivi de l'application du programme de travail
- Fixation de procédures et de ressources pour assurer l'exécution du programme de travail du PAM dans les délais voulus et avec un bon rapport coût-efficacité.

### **Autres activités de coordination entre les composantes du PAM**

Il s'impose de définir avec clarté les tâches de chaque composante du PAM en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole GIZC, qui, aux termes mêmes du Protocole, sont du ressort de l'Organisation (Unité de coordination). Ce processus facilitera le travail du PAM en tirant un meilleur parti des approches intégrées et des outils prévus par le Protocole GIZC pour l'application des autres Protocoles de la Convention de Barcelone consacrés à la prévention et à la lutte contre la pollution ainsi qu'à la conservation de la biodiversité dans la zone côtière.

Pour faire un usage optimal des ressources humaines limitées du Secrétariat et des composantes en vue d'appuyer les travaux du Comité de respect des obligations conformément aux procédures et mécanismes de respect des obligations ainsi qu'aux règlements intérieurs dudit Comité, il s'impose également de mettre en place des procédures de consultation internes claires et une division du travail entre l'Unité de coordination et les composantes chargées de différents Protocoles.

D'autres activités importantes confiées à l'Unité de coordination mais exécutées par le CAR/PAP sont les conférences de clôture des Programmes d'aménagement côtier (PAC), qui sont considérées comme un instrument politique essentiel en raison de la participation de haut niveau et multisectorielle des pouvoirs nationaux, régionaux et locaux ainsi que de la communauté des donateurs dans les pays. Toutes les composantes du PAM sont appelées à contribuer à l'exécution des PAC.

**Dispositions institutionnelles et coordination**

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Articles 17 et 18 de la Convention  Règlement intérieur des réunions et conférences Parties contractantes  Document sur la gouvernance	Dix-septième réunion des Parties contractantes	Réunion des Parties contractantes organisée avec succès  Documents de travail établis dans les 4 langues officielles du PAM et diffusés en temps voulu  Décisions de fond, programme de travail et budget examinés et approuvés	Secrétariat, avec la contribution des autres composantes du PAM   Parties contractantes	Installations et services adéquats assurés à la réunion  Documents de la réunion mis à la disposition des Parties contractantes dans les 4 langues officielles et dans les délais impartis  Appui logistique et matériel efficace et rationnel fournis par le Secrétariat							200
Mandat du Bureau, Neuvième réunion des Parties contractantes, 1996  Articles 17 et 18 de la Convention  Règlement intérieur des réunions et conférences Parties contractantes	Réunions du Bureau (trois au cours de l'exercice biennal)	Réunions du Bureau des Parties contractantes organisées avec succès, documents de travail établis dans 3 des 4 langues officielles du PAM et diffusés dans les délais voulus  Des orientations sont fournies au Secrétariat	Secrétariat avec la contribution des autres composantes du PAM   Bureau des Parties contractantes	   Examen concluant des points de l'ordre du jour		50			30		



Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Instaurée depuis la Neuvième réunion des Parties contractantes	Réunion des Points focaux du PAM	Réunion des Points focaux du PAM organisée avec succès  Documents de travail établis dans 2 des 4 langues officielles du PAM et diffusés en temps voulu  Projet de décisions, programme de travail et budget-programme établis pour examen à la Dix-septième réunion des Parties contractantes	Secrétariat avec l'appui des composantes du PAM et programmes	Participation satisfaisante des Parties contractantes assurée				100		100	
Décision IG 17/5 concernant le Document sur la gouvernance, UNEP(DEPI)/MED IG.17/10.  Termes de référence du CEC approuvés par le Bureau des Parties contractantes en Septembre 2008	Gestion d'ensemble du Secrétariat, des CAR et du MED POL assurée  Réunions du CEC (quatre par an) pour donner suite aux prescriptions du Document sur la gouvernance et aux recommandations du Rapport d'audit	- Obtention efficace et rationnelle par le Secrétariat et les CAR, y compris le MED POL, des résultats assignés dans le programme de travail 2010-2011 [et le programme de travail glissant sur 5 ans du PAM] -Coordination de la planification des activités -Examen de l'état d'application du budget-programme, travaux et décisions des réunions des Parties contractantes - Mandat du CEC intégralement rempli	Secrétariat, MED POL et autres composantes du PAM	Planification des activités et leur intégration entre les composantes du PAM améliorée  Rapports des réunions du CEC soumis au Bureau des Parties contractantes et aux Points focaux du PAM  Ressources financières suffisantes disponibles pour exécuter le programme de travail approuvé par la Seizième réunion des Pc	10		25	20	15	25	

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
MAP Phase II, 1995 Programme de travail du PAM pour 2008-2009; 2010-2011	Conférences de présentation finale des PAC Maroc, Espagne et Italie	Bonne participation aux conférences finale des PAC  Toutes les composantes du PAM concernées activement associées aux Projets PAC respectifs	Secrétariat, CAR/PAP, PB et autres composantes du PAM concernées	Conférences des Projets PAC conclues avec succès, approbation des recommandations des Projets PAC par les autorités nationales concernées		5			5		
Le Secrétariat a pour mandat de fournir des services de conférence	Préparation des rapports du PAM		Secrétariat			30			30		

## ***1.2.2 Application de l'approche écosystémique***

**Objectif général: Permettre au PAM d'appliquer l'approche écosystémique en tant qu'outil efficace de gestion à même d'assurer des politiques intégrées durables de protection et mise en valeur de la zone de la mer Méditerranée, notamment de son littoral**

### **Objectifs spécifiques**

- 1. Exécuter la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique par l'ensemble du système du PAM**
- 2. Définir les objectifs écologiques de la Méditerranée**

Lors de sa première réunion tenue en septembre 2008, le Bureau s'est félicité du passage d'une démarche sectorielle à une démarche horizontale pour l'application de l'approche écosystémique sous la responsabilité du Secrétariat.

Le Bureau a également estimé qu'il convenait de redoubler d'efforts à cette fin, notamment en veillant à ce que la dimension socio-économique soit pleinement prise en compte dans la prestation de services écosystémiques marins et côtiers.

À cet égard, une réunion de toutes les composantes du PAM organisée par le Coordonnateur s'est tenue à Split en septembre 2008. Les conclusions en ont été approuvées par la troisième réunion du CEC. Un certain nombre d'activités ont été convenues et seront exécutées en 2009 avec un financement de la CE. L'accord de financement de ces activités a été signé entre le PAM et la CE.

Lors de la réunion du CEC à Split, des décisions ont été prises quant à la répartition des tâches et du budget entre les composantes du PAM. Les décisions figurent dans le rapport de la 3<sup>ème</sup> réunion du CEC. Plus concrètement:

- a) La table des matières convenue pour la préparation des documents d'évaluation a été examinée, les travaux ont été partagés par chapitres entre les composantes du PAM. La méthodologie de travail a également été convenue. Les Parties contractantes coordonneront les activités au niveau national. Tous les experts seront invités à une réunion de coup d'envoi où la table des matières sera expliquée et débattue, et la méthode de travail et les attributions seront définitivement adoptées. Le budget alloué à cette activité viendra du projet CE/PAM; l'accord s'est conclu sur ce point comme suit: réunion (2 journées, y compris les services de conférence): 46 250 €; consultants : 70 000 €.
- b) La composante du PAM chef de file pour l'analyse socio-économique sera le Plan Bleu. Le budget sera complété comme suit: le PB recevra 67 100 € du projet CE et 10 000 € du budget ECAP (alloué par le MTF à l'approche écosystémique).
- c) La composante du PAM chef de file pour le document de planification de la communication et sensibilisation du public sera l'INFO/RAC. À cette fin, un montant de 10 000 € sera alloué à partir du budget ECAP pour 2009.
- d) L'Unité MED, avec le concours d'un consultant, se chargera du document de planification de l'approche écosystémique en ayant recours au budget ECAP pour 2009.
- e) L'étude de cas sera entreprise par l'Unité MED en recourant au budget ECAP pour 2009.
- f) La troisième réunion des experts désignés par les gouvernements sera financée par le projet CE à hauteur de 61 700 €.
- g) Le CAR/PAP entreprendra la compilation des méthodes d'évaluation.

Plus récemment, le Secrétariat, aidé par des experts, a amorcé une activité visant à exécuter la feuille de route approuvée concernant un certain nombre d'objectifs écologiques, autant que possible communs aux quatre régions et relevant de la compétence du MED POL et du CAR/ASP. Cette activité, tenue en décembre 2008, était un exercice de réflexion intensive sur l'étude de cas pour l'exécution de la feuille de route concernant l'approche écosystémique, avec la participation des composantes du PAM concernées et du consultant du PAM.

**Application de l'approche écosystémique**

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Décision IG.17/6, Document de projet PAM/CE sur l'approche écosystémique	Organisation d'une réunion des experts désignés par les gouvernements	Fixation des objectifs opérationnels et écologiques avec des indicateurs et des valeurs cibles	Secrétariat	Objectifs, indicateurs et valeurs cibles adoptés	Convention CDB, Mers régionales/PNUE, OSPAR, HELCOM, UE	40*			65*		61,7
	Coordination et élaboration des rapports d'évaluation pour 4 régions et réunion de coup d'envoi	Rapports sur chaque région	MED POL et CAR/ASP Secrétariat	Rapports établis				11 6, 25			
	Préparation de l'analyse socio-économique	Rapport	Plan Bleu Secrétariat	Questions prioritaires définies pour chaque région		10*		67,1			
	Plan de communication et de sensibilisation du public	Rapport	INFO/RAC Secrétariat	Valeurs des services écosystémiques calculées		5*			5*		
	Étude de cas	Rapport	Secrétariat en collaboration avec les composantes du PAM	Méthode d'évaluation mise au point et appliquée		10*					
	Compilation des méthodes d'évaluation		CAR/PAP Secrétariat								

\* Ces fonds sont affectés du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée approuvés par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2008 (Almería, Espagne)

**I.3 Coopération et partenariat avec les organisations des Nations unies, l'UE, les initiatives régionales et la société civile**

**Objectif général:**

**Coopération et synergie larges et solides avec les organisations internationales et régionales compétentes ainsi qu'avec la société civile pour une application efficace du programme de travail dans le but d'assurer un développement coordonné et complémentaire et l'octroi d'une aide technique au Parties contractantes sur des questions communes, s'il y a lieu.**

**Objectifs spécifiques:**

1. Renforcer la coopération et la complémentarité, le cas échéant, avec les organismes qualifiés des Nations Unies et les secrétariats des conventions concernées (Biodiversité, Bâle, Ramsar, Stockholm, Changements climatiques, etc.) dans des domaines d'intérêt commun.
2. Consolider la coopération avec l'Union pour la Méditerranée, la CE et l'AEE en vue d'actualiser et d'appliquer le programme de travail conjoint et en particulier les activités menées dans le cadre de l'Initiative "Horizon 2020"
3. Assurer la participation des ONG aux activités du PAM et renforcer leur contribution à la réalisation des objectifs du PAM en mettant plus particulièrement l'accent sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la SMDD
4. Continuer de coopérer avec le FEM, la BM, la BEI, le FFEM, d'autres institutions de financement et le secteur privé en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles
5. Promouvoir la coopération régionale.

Au fil des années, le PAM a instauré des relations de travail étroites avec les organisations et programmes des Nations Unies, les Accords multilatéraux environnementaux (AME), les institutions de l'UE, d'autres initiatives régionales importantes et des conventions mondiales et régionales actives dans les domaines de l'environnement, de la protection du milieu marin et côtier et du développement durable.

En vue de renforcer et développer encore cette coopération et cette synergie sur des questions d'intérêt commun, le Secrétariat continuera, en 2010 et 2011, à entreprendre un certain nombre d'activités en coopération avec les CAR, MED POL y compris.

En vue d'obtenir cette synergie et d'unir les forces à même de promouvoir le développement durable en Méditerranée, le Secrétariat prêter une attention spéciale, en consultation avec le CEC, à la coopération du PAM avec l'Union pour la Méditerranée aux niveaux de la gouvernance et des politiques, la coopération des CAR et du MED POL s'établissant au niveau des projets. Le partenariat PAM/CE, tout comme la coopération et la synergie PAM/AEE, sont de la plus haute importance pour une application fructueuse de l'Initiative Horizon 2020 de l'Union pour la Méditerranée.

Les contacts vont aussi continuer à se resserrer avec les autres conventions régionales, programmes de mers régionales et secrétariats d'accords multilatéraux environnementaux.

Lors du prochain exercice biennal, le PAM continuera d'échanger des données d'expérience avec OSPAR et HELCOM, en particulier pour ce qui concerne l'application de l'approche écosystémique. Il s'agit aussi pour les trois Conventions de continuer à œuvrer ensemble à assurer une synergie avec la directive "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE, le cas échéant.

Des domaines concrets de collaboration ont été recensés avec le Secrétariat de la Convention de Bâle dans la lutte contre la pollution due aux déchets dangereux dans le cadre des Conventions de Bâle et de Barcelone. Une analyse juridique comparative des deux Conventions et, en particulier, du Protocole d'Izmir, a déjà été réalisée afin de déterminer des synergies dans les instruments juridiques pour s'attaquer à la question des mouvements transfrontières de déchets dangereux.

Le Secrétariat, eu égard à l'excellent esprit de coopération qui a prévalu au cours de la mise en œuvre du programme de travail conjoint PAM/CE, continuera à travailler étroitement avec la Commission européenne, considérée comme un partenaire important et stratégique, et avec l'AEE. L'exécution de deux grands projets financés par la CE sera poursuivie au cours du prochain exercice biennal (sur les ASPIM et l'approche écosystémique). Il est prévu que le programme de travail conjoint signé en 2005 sera actualisé en vue de refléter les nouveaux développements et les nouvelles priorités, selon le cas.

Gardant à l'esprit la nécessité d'assurer une synergie et une collaboration efficaces des composantes du PAM avec les programmes et institutions partenaires de la région, le Secrétariat compte aussi actualiser ses accords actuels ou programmes de travail commun et/ou signer de nouveaux accords avec l'AEE, l'UICN, le Secrétariat de la Convention de Bâle, le Secrétariat de la Convention de Berne, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la Banque mondiale, le Secrétariat de la Convention de Stockholm, MEDWET, etc.

### **1.3.1 Partenariat stratégique FEM**

La Composante régionale du Projet FEM "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée" (Projet GEM Med PNUE-FEM) a été approuvée par le Directeur général (CEO) du FEM en avril 2008, et elle a commencé officiellement à être mise en œuvre en octobre 2008, après la signature d'un accord juridique interne entre le PAM/PNUE et la DGEF/PNUE.

L'objectif du Partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée est d'exercer un effet de levier sur les réformes et de catalyser des investissements consacrés aux priorités de réduction de la pollution transfrontière et de conservation de la biodiversité marine et côtière consignées dans les Programmes d'actions stratégiques (PAS MED et PAS BIO) pour le bassin méditerranéen. Ce partenariat comporte deux volets: un Fonds d'investissement exécuté par la Banque mondiale (BM), et la Composante régionale mise en œuvre par le PNUE, le PAM/PNUE et d'autres partenaires.

L'objectif de la Composante régionale proposée consiste à promouvoir et impulser une politique harmonisée, des réformes juridiques et institutionnelles, et à remédier aux lacunes dans nos connaissances, en vue d'enrayer les tendances à la dégradation du milieu marin et côtier et à l'appauvrissement en ressources biologiques, conformément aux priorités définies par les pays dans le PAS MED et le PAS BIO, et de préparer le terrain à la future application du Protocole GIZC. Les pays participants sont: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Syrie, Tunisie et Turquie, Autorité palestinienne. Le financement se fait par le biais du FEM, soit 11 891 000 dollars US, plus un cofinancement de 35 597 799 dollars US. Le PAM/PNUE est chargé de la coordination du projet et les partenaires d'exécution comprennent des agences des Nations Unies: PHI/UNESCO, FAO, BM; des Centres d'activités régionales du PAM: CAR/PAP, CAR/PP, CAR/ASP; et des ONG: GWP-Med, WWF-MedPo et MIO-ECSDE. L'ONUDI participe également à un projet d'exécution distinct sur le transfert des technologies écologiquement rationnelles. Le projet comporte quatre composantes:

- Composante 1. Approche intégrée pour la mise en œuvre des PAS et des PAN: GIZC, GIRE et gestion des aquifères côtiers (IPH/UNESCO, CAR/PAP et GWP-Med);
- Composante 2. Pollution provenant d'activités situées à terre, POP y compris: mise en œuvre du PAS MED et des PAN correspondants (MED POL, ONUDI et CAR/PP);
- Composante 3. Conservation de la diversité biologique: mise en œuvre du PAS BIO des PAN correspondants (WWF, CAR/ASP et FAO);
- Composante 4. Stratégies de coordination, réplification et communication du projet, Gestion, Suivi & évaluation (PAM/PNUE, MIO-ECSDE et MED POL)

Tous les documents sont disponibles sur le site [www.unepmap.org](http://www.unepmap.org)

**Objectif général: Assurer une gestion et une coordination d'ensemble efficaces du Partenariat stratégique ainsi que de la Composante régionale (Composante 4.1 du Projet GEM Med-PNUE-FEM).**

Le PAM/PNUE et l'Unité de gestion de projet (PMU) exécuteront les activités relatives à la gestion et à la coordination du Partenariat stratégique, les activités de suivi & évaluation et veilleront à l'association active des parties prenantes aux activités et démonstrations du projet. Ils veilleront à une exécution et une coordination efficaces du projet aux niveaux régional et national pour que les résultats soient intégralement obtenus et les objectifs généraux atteints. Les activités qui doivent être réalisées par tous les partenaires mentionnés ne sont pas incluses ici.

**Objectifs spécifiques:**

1. Faciliter et impulser les synergies entre les deux composantes (BM et PNUE) du projet et veiller à ce que l'ensemble du Partenariat stratégique soit mis en œuvre en parallèle;
2. Superviser et aider toutes les agences d'exécution conjointe à appliquer leurs activités telles que détaillées dans les accords signés avec chacun des partenaires (PHI/UNESCO, FAO, BM; CAR/PAP, CAR/PP, CAR/ASP, GWP-Med, WWF-MedPo et MIO-ECSDE);
3. Veiller à l'appropriation par les pays des processus et de l'ensemble des activités du Partenariat;
4. Assurer les réformes politiques dans les pays participants par le recours aux structures et mécanismes existants et consacrés de la Convention de Barcelone et du PAM;
5. Procéder au suivi et à l'évaluation tout au long de la durée de vie du projet;

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations / Indicateurs</i>	<i>Partenariats / Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Mandat du Secrétariat, Article 17 de la Convention, Document sur la gouvernance	Gestion et coordination du projet, suivi et rapport  Supervision de toutes les activités des partenaires détaillées dans les accords signés avec chacun d'eux (PHI/UNESCO, FAO, BM; CAR/PAP, CAR/PP, CAR/ASP, GWP-Med, WWF-MedPo et MIO-ECSDE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mécanisme de coordination fonctionnant au niveau régional et national</li> <li>▪ Plan d'association active des parties prenantes intégralement exécuté</li> <li>▪ Plan de suivi &amp; évaluation exécuté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Unité de gestion de projet (PMU) pour la Composante régionale du Partenariat stratégique</li> </ul>	Unité de gestion de projet (PMU), Comité directeur du projet, Groupe de coordination, Comités interministériels - tous œuvrant pleinement à la coordination du projet <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports semestriels</li> <li>▪ Rapports des réunions du Comité directeur</li> <li>▪ Rapport de bilan annuel</li> </ul>	Composantes du Partenariat stratégique de la BM et du Fonds d'investissement mises en œuvre par: PHI/UNESCO, FAO, BM; Centres d'activités régionales du PAM: CAR/PAP, CARR/PP, CAR/ASP et ONG: GWP-Med, WWF-MedPo et MIO-ECSDE, ONUDI	88*		269 <sup>1</sup>	88*		269 <sup>2</sup>
Mandat du Secrétariat, Article 17 de la Convention, Document sur la gouvernance	Comité directeur, réunions de bilan à mi-parcours et du groupe de coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activités et résultats des années passées présentés et examinés</li> <li>▪ Plan de travail annuel, activités et budget débattus et adoptés</li> </ul>	Unité de gestion de projet (PMU)	Adoption du plan de travail et du budget annuels <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des réunions du Comité directeur</li> <li>▪ Rapports du groupe de coordination</li> <li>▪ Rapport de bilan à mi-parcours</li> </ul>	Comme ci-dessus	39*		9 <sup>3</sup>	17*		9 <sup>4</sup>

<sup>1</sup> 375 500 dollars US du FEM et cofinancement en espèces/nature combiné

<sup>2</sup> 375 500 dollars US du FEM et cofinancement en espèces/nature combiné

<sup>3</sup> 12 000 dollars US du FEM et cofinancement en espèces/nature combiné

<sup>4</sup> 12 000 dollars US du FEM et cofinancement en espèces/nature combiné



<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations / Indicateurs</i>	<i>Partenariats / Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Mandat du Secrétariat	Évaluation indépendante à mi-parcours	Recrutement par le Bureau PNUÉ d'évaluation et supervision d'un consultant pour l'évaluation indépendante à mi-parcours	Le PNUÉ avec le concours de la PMU afin d'organiser toutes les missions de l'évaluateur	Rapport de l'Évaluation à mi-parcours	Comme ci-dessus	0		43 <sup>5</sup>	0		0
Article 17 de la Convention	Appui fourni aux Points focaux nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions interministérielles nationales et autres; réunions nationales sur l'exécution du projet</li> </ul>	Points focaux du projet national avec le concours de la PMU	Réalisation des activités au plan national, coordination entre les ministères nationaux et autres acteurs concernés		0		93 <sup>6</sup>	0		93

\* Ces fonds sont affectés du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée approuvés par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2008 (Almeria, Espagne)

<sup>5</sup> 60,000 dollars US budget FEM

<sup>6</sup> 130 000 dollars US du FEM et cofinancement en espèces/nature combiné

### ***1.3.2 Coopération du PAM avec ses partenaires de la société civile***

Au fil des années, le PAM a instauré une coopération fructueuse avec la société civile et en particulier avec les ONG. À cette fin, un partenariat a été créé sur la base des principes, des orientations stratégiques et des critères adoptés à Barcelone en 1995, à Malte en 1999 et à Monaco en 2001. Un concours a été fourni aux ONG partenaires du PAM pour qu'elles édifient et renforcent leurs capacités, participent aux manifestations et événements du PAM et exécutent des projets privilégiant l'application et la réalisation des objectifs du PAM.

Le programme de travail a pour objet:

- a) d'accroître les capacités des partenaires du PAM des parties Sud et Est de la Méditerranée;
- b) d'aider les partenaires du PAM à exécuter des projets qui répondent aux objectifs de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des stratégies qui s'y rapportent;
- c) d'appuyer leur contribution aux réunions et manifestations du PAM, le cas échéant.

Au plan de la gouvernance, le Secrétariat, prenant pour hypothèse que la Seizième réunion des Parties contractantes approuvera les nouveaux critères d'admission et procédures destinés aux partenaires du PAM représentant des organisations de la société civile, procédera à une révision de la liste des 80 partenaires pour examen par les réunions du Bureau et approbation par la Dix-septième réunion des Parties contractantes.

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats / Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
Onzième réunion des Parties contractantes, Monaco 2001	Appui aux ONG	Projets financés et exécutés	Secrétariat, Partenaires du PAM	Contribution accrue des ONG aux objectifs du PAM	Initiatives relatives à la coopération société civile/CMDD Programme CE/ONG	10	23		15	20	
Neuvième, Onzième et Douzième réunions des Parties contractantes	Participation des partenaires du PAM aux réunions et activités du PAM	Participation des ONG/partenaires du PAM aux réunions et manifestations du PAM et présentation de leur position	ONG/partenaires du PAM avec l'appui du Secrétariat	Documents de synthèse conjoints ou individuels ou propositions prises en compte s'il y a lieu  Réunion de représentants de partenaires du PAM organisée à la veille de la Dix-septième réunion des Parties contractantes	ONG/partenaires du PAM; Parties contractantes		10			20	
Projet de décision sur la Coopération et partenariat PAM/société civile	Meilleure efficacité de la coopération PAM/ONG	La liste des partenaires du PAM est révisée sur la base des critères et procédures adoptés par les Parties contractantes	Secrétariat avec le concours d'experts; Bureau des Parties contractantes	Liste des partenaires actualisée  Instauration d'un partenariat plus solide	Initiatives relatives à la coopération société civile/ CMDD		10				
Décisions de la réunion des Parties contractantes  Articles 17 et 18 de la Convention	Promotion de la coopération régionale	Activités conjointes prévues et réalisées avec les partenaires	Secrétariat et autres initiatives ou instances régionales  Composantes du PAM	Visibilité et impact du PAM rehaussés  Synergie et coopération assurées  Intégration accrue des travaux du PAM dans les activités pertinentes menées au sein du PNUE et d'autres institutions et programmes, le cas échéant	Conventions ONU/PNUE, relatives au PAM UpM BM, FEM, Directive-cadre sur l'eau, UE, CE, AEE, Initiative méditerranéenne sur l'eau, Initiative adriatique, etc. UICN, MEDWET	10			10		

#### **I.4 Stratégie méditerranéenne de développement durable**

##### ***Objectif général:***

**L'objectif général consiste à appuyer la mise en œuvre de la SMDD dans le cadre d'initiatives complémentaires et coordonnées aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi qu'il est indiqué dans le Plan de mise en œuvre de la SMDD**

Le programme contribuera à la mise en œuvre de la SMDD:

- en intégrant les dimensions sociale, économique et environnementale de l'élaboration des politiques de développement durable au niveau régional et national;
- en associant activement la société civile, les grands groupes et les autres acteurs concernés au processus de mise en œuvre;
- en encourageant les approches transsectorielles du développement durable;
- en dispensant une aide technique ciblée en appui aux pays en développement pour la mise en œuvre de la SMDD;
- en développant la coopération et l'échange d'informations avec les institutions des Nations Unies, la Commission européenne et d'autres organisations internationales et régionales œuvrant au développement durable dans la région;
- en contribuant au suivi, à l'évaluation et au compte rendu de la réalisation du développement durable aux niveaux national et régional;
- en contribuant à une perception plus large du développement durable au moyen de l'information et de la communication.

Le programme se décline autour de trois volets interdépendants:

1. Intégration des problématiques du développement durable dans les politiques nationales;
2. rehaussement de la visibilité et création d'une prise de conscience; développement de synergies avec les initiatives sous-régionales existantes ou potentielles en faveur du développement durable;
3. évaluation de la mise en œuvre de la SMDD et organisation des réunions ordinaires de la CMDD.

Les activités proposées sont conformes aux décisions des Parties contractantes et cadrent avec le programme de travail thématique pluriannuel de la CMDD (2005-2011), tel qu'approuvé par les Parties contractantes à Portoroz en 2005. Les propositions s'inscrivent dans la mise en œuvre de la SMDD en mettant l'accent sur les processus politiques consacrés aux questions transsectorielles.

Les propositions reposent sur l'expérience acquise et l'inventaire des réalisations au regard des activités prévues pour 2008-2009, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport d'avancement. Toute l'attention voulue a été accordée au programme de travail de la CDD/ONU (UNCSD PoW 2010-2016), au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les résultats des activités décrites ici viendront directement étayer les débats de la 14<sup>ème</sup> réunion de la CMDD. Les activités tirent parti des travaux précédents de la CMDD et elles convergent toutes vers la mise en œuvre de la SMDD. Toute l'attention requise a été portée aux questions du changement climatique, de la production et de la consommation durables, qui figuraient au premier plan de la Déclaration d'Almeria, et à d'autres dialogues politiques internationaux.

***Intégrer les questions de développement durable dans les politiques nationales, notamment en élaborant des stratégies nationales de développement durable (SNND)***

**Objectif spécifique**

**Favoriser l'intégration de considérations en matière de "changement climatique" et de "production et consommation durables" dans les institutions, politiques et instruments nationaux, au delà du cadre des organisations spécialisées et des accords multilatéraux.**

Lors des exercices biennaux précédents, le programme avait appuyé avec succès la formulation de SNDD dans des pays pilotes. L'expérience a montré que, pour être plus efficace, frayer la voie et agir en faveur de transformations durables et appropriées, le programme de la CMDD doit répondre davantage aux besoins des pays et être axé sur les solutions.

Les activités menées au titre de cet objectif sont destinées à appuyer les processus politiques nationaux ainsi que le positionnement sous-régional pour relever les deux grands défis de développement durable que constituent les faisceaux thématiques du cycle de mise en œuvre 2010-2011 de la CDD/NU, à savoir :

- i. atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci; et
- ii. production et consommation durables (PCD).

Les activités seront entreprises à des niveaux national et local.

Dans les quatre à six pays pilotes, le programme appuiera le processus national destiné à accentuer la convergence et la cohérence des politiques, cadres juridiques, instruments économiques et cadres institutionnels qui se rapportent au changement climatique ou à la production et consommation durables.

L'expérience acquise dans les pays pilotes sera partagée dans l'ensemble de la région. À cet effet, une session de travail sur "les enjeux et opportunités d'une d'intégration des questions de développement durable dans les politiques nationales" sera organisée en 2010, permettant aux pays pilotes qui sont appuyés par le PAM/PNUÉ d'échanger leurs données d'expérience avec ceux qui avaient participé précédemment à l'exercice de formulation des SNDD. Cette session de travail sera l'occasion d'examiner comment traiter les problématiques sous-régionales et nationales communes. En outre, un atelier régional sur "la préparation et l'application de l'intégration des questions de développement durable" se tiendra à la fin 2010/début 2011 en prolongement de la session de travail qui réunira des participants de l'ensemble de la région et des acteurs représentant tous les groupes d'intérêt de la CMDD.

Le succès des activités proposées dépendra de la qualité et de la coordination de la coopération entre les composantes concernées du PAM et avec les autres grands acteurs de la région.

**Intégration des questions de développement durable dans les politiques nationales**

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
-Décisions des Pc (2005) I.A.3 -Déclaration de Portoroz	Aider deux ou trois pays pilotes à intégrer des considérations de changement climatique dans leurs politiques  Aider deux ou trois pays pilotes à intégrer des considérations de production et consommation durables dans leurs politiques	Identification des contraintes et priorités concernant l'intégration	Secrétariat, en collaboration avec le Plan Bleu  Secrétariat, en collaboration avec le CAR/PP	Des feuilles de route pour l'intégration sont établies avec succès dans les 4 à 6 pays; Les parties prenantes et la société civile ont été consultées lors d'un atelier national.	CDD/NU BM OCDE SMAP, PNUD, Convention-cadre changements climatiques, Programme AZAHAR	20	30	50	20	30	50
Décisions des Pc (2005) I.A.3	Organiser une session de travail sur les enjeux et les opportunités de l'intégration du développement durable dans les politiques nationales et un atelier régional sur l'intégration des questions de développement durable	Identification des principales contraintes et oportunités d'intégration; groupement sous-régional éventuel et marche à suivre  Conclusions sur l'intégration du développement durable pour soumission à la 14 <sup>ème</sup> réunion de la CMDD	Secrétariat avec l'appui des composantes du PAM, en particulier PB et CAR/PP	- 2 <sup>ème</sup> groupe de travail organisé en 2010 – conclusions et recommandations sur l'intégration, éléments d'une feuille de route - Atelier régional organisé – conclusions sur la formulation et l'application des SNDD et les avancées générales de la mise en œuvre de la SMDD soumises à la 14 <sup>ème</sup> réunion de la CMDD	Programme AZAHAR	20				20	40
<b>Total</b>						<b>40</b>	<b>30</b>	<b>50</b>	<b>20</b>	<b>50</b>	<b>90</b>

***Accroître la visibilité de la CMDD et sensibiliser à ses travaux***

**Objectif spécifique**

**Continuer à accroître la sensibilisation à la CMDD et à la SMDD en tant que structures de gouvernance régionales en faveur du développement durable en Méditerranée**

La CMDD est un forum unique pour la région, puisqu'elle associe les divers acteurs des secteurs public et privé. Elle offre ainsi aux différents segments de la société l'occasion de débattre des problématiques sur un pied d'égalité et de partager leurs perspectives différentes. Ce faisant, la CMDD contribue à accroître le degré de consensus et à conférer par là aux décisions politiques une assise plus large et, en fin de compte, une plus grande chance d'être réellement appliquées. Si le rôle et le fonctionnement de la CMDD sont familiers aux composantes et aux membres du PAM, ils restent en grande partie ignorés dans les autres forums et dialogues de politique internationale.

L'activité menée au titre de cet objectif est destinée à rehausser la visibilité de la CMDD dans l'ensemble de la région et au delà, en particulier parmi les décideurs impliqués dans les initiatives ou programmes qui sont apparus récemment et se consacrent à la cause du développement durable dans la région. Le dépliant sur la CMDD (2005) sera mis à jour sur la base du mandat de la CMDD approuvé à Almeria et une note d'information spéciale sur la CMDD sera rédigée à l'intention des décideurs, en particulier ceux qui opèrent en dehors des ministères de l'environnement. Cette activité sera réalisée en étroite consultation avec le Bureau d'information de l'Unité de coordination

**Visibilité et sensibilisation accrues**

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariats Initiatives connexes</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
-Déclaration de Portoroz -Décisions des Pc (2005): I.A.3 I.A.6 II.E	Organiser des activités d'information/communication ciblées d'intérêt pour les décideurs	Une nouvelle brochure et un nouveau dépliant sur la CMDD, ciblés sur les décideurs	Secrétariat,	Visibilité accrue de la CMDD et plus grande sensibilisation à ses travaux et à la SMDD  Participation des groupes cibles et interaction avec eux	Stratégie d'Information et de Communication du PAM	10		10	10		
<b>Total</b>						10		10	10		



## **Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD et organisation de la 14<sup>ème</sup> réunion de la CMDD et des réunions du Comité directeur de la CMDD**

### **Objectifs:**

- Veiller au fonctionnement efficace de la CMDD et à l'évaluation et au suivi de la mise en œuvre de la SMDD
- Veiller à ce que le programme de travail de la CMDD pour l'exercice biennal soit mené à bien, de manière rationnelle, efficace et dans les délais voulus

### **Évaluation approfondie de la CMDD**

Conformément au programme de travail de la CMDD approuvé par les Parties contractantes en 2005, une évaluation globale de la SMDD devrait être réalisée au cours de l'exercice biennal 2010-2011. La SMDD elle-même préconise une évaluation approfondie tous les cinq ans. La première de ces évaluations se situe en 2010-2011 et elle est conçue comme une évaluation spéciale destinée au Troisième Sommet mondial sur le développement durable. L'organisation en a été examinée par le Comité directeur de la CMDD et par le CEC.

L'évaluation devrait être réalisée par une entité externe.

La CMDD, par le biais de son Comité directeur, sera impliquée tout au long du processus.

### **Organisation de la 14<sup>ème</sup> réunion de la CMDD et des réunions du Comité directeur de la CMDD**

Au cours du prochain exercice biennal, deux réunions du Comité directeur seront organisées et la 14<sup>ème</sup> réunion de la CMDD se tiendra.

Le secrétariat de la CMDD développera des interactions plus étroites et suivies avec le Comité directeur, engageant ainsi le Comité plus avant. L'instauration d'un dialogue régulier entre le Comité directeur et le secrétariat de la CMDD contribuera:

- à améliorer le fonctionnement de la CMDD entre deux sessions
- à développer des synergies entre la CMDD et d'autres initiatives et processus régionaux et internationaux
- à relever et structurer des questions qui ne peuvent se faire jour à une réunion isolée, et éventuellement à se prononcer sur des sujets et la manière de les traiter lors des réunions biennales de la CMDD.

La réunion de la CMDD mettra grandement à profit, pour ses débats de fond, les résultats des activités relevant de cette proposition et des recommandations émanant de différentes réunions et enceintes consacrées au développement durable.

**Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD et organisation des réunions ordinaires de la CMDD**

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
- Décisions des Pc, 2005	Évaluation approfondie de la SMDD		Secrétariat		IIED, IUED ou ESDN, tous les CAR, Comité directeur de la CMDD	30		60			40
- Décisions des Pc, 2005	13 <sup>ème</sup> réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)- une tous les deux ans	Réunion de la CMDD organisée avec succès, aboutissant à des conclusions et recommandations adressées aux Parties contractantes	Secrétariat avec l'appui des composantes du PAM	Au moins 2 réunions de coordination entre le Réseau européen du développement durable (SDN) et les mécanismes de mise en œuvre de la SMDD	Tous les CAR, OCDE, DAES/Nations Unies				45		50*
-Décisions des Pc, 2005	Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)	Réunions du Comité directeur de la CMDD organisées avec succès, aboutissant à des conclusions et à la préparation de la réunion de la CMDD	Secrétariat	Application d'initiatives 2020 supplémentaires à travers le processus de la mise en œuvre de la SMDD		20		10	20		10
Total						50		70	65		100

\* Concours financier attendu du pays hôte (au moins les deux tiers du coût de la réunion de la CMDD couverts par l'UE et un tiers par d'autres pays).

## **I.5 Communication et information du public**

### **a. Objectif général:**

Le grand public et les partenaires sont conscients et mieux informés des activités et réalisations du PAM dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour la promotion du développement durable en Méditerranée.

### **b. Objectifs spécifiques:**

En vue de réaliser l'objectif général, les objectifs spécifiques ci-après sont à remplir :

1. accroître la sensibilisation à l'environnement parmi le grand public;
2. rehausser la visibilité du PAM et des Parties contractantes dans l'effort de mettre en œuvre la Convention de Barcelone, ses Protocoles et la SMDD;
3. lancer et mener des campagnes coordonnées d'information ainsi que des activités spéciales de protection de l'environnement, à l'intention des décideurs ainsi que des enfants, des étudiants, des enseignants et des touristes, en soulignant l'importance d'une participation du public à la conservation et à la gestion;
4. poursuivre et développer la publication et la diffusion de brochures, dépliants, posters, rapports, bulletins et autres supports d'information et intensifier le recours aux médias sous toutes leurs formes;
5. améliorer et renforcer l'échange d'informations et d'expériences sur les problèmes d'environnement de la région et développer la coopération et le travail en réseau dans ce domaine.

Toutes les activités proposées par l'Unité de coordination pour l'exercice biennal 2010–2011 ont été définies conformément aux objectifs énumérés dans le document PAM Phase II (section 2.4) concernant la sensibilisation et la participation du public ainsi que dans la Stratégie du PAM en matière d'information adoptée par la réunion des Parties contractantes tenue à Malte en 1999, et conformément aussi aux décisions des réunions des Parties contractantes de Catane et de Portoroz.

L'objectif essentiel du prochain exercice biennal est l'élaboration d'une Stratégie révisée d'information et de communication. Un tel cadre permettra au PAM et à ses composantes de définir et développer des activités de communication spéciales qui répondront aux besoins réévalués de l'organisation.

Cette stratégie devra compléter la nouvelle stratégie de communication et d'information que le PNUE et la DEPI élaborent actuellement, permettre de relever les nouveaux défis et de s'attaquer aux nouvelles questions qui se font jour dans la région méditerranéenne.

La stratégie révisée sera élaborée en fonction des conclusions et de l'analyse de l'évaluation externe des activités d'information et de diffusion du PAM menées au cours du présent exercice biennal.

Elle devra fournir à toutes les composantes du PAM les éléments analytiques appropriés pour identifier les outils et les activités de communication qui devraient être classés par ordre prioritaire en vue de réaliser les objectifs de l'organisation.

Il est absolument essentiel que l'expertise du PAM et des Parties contractantes soit transposée et adaptée en outils de communication à même d'atteindre les communautés internationale, régionale, nationales et locales, dans des secteurs particuliers de la société méditerranéenne qui sont moins au fait des informations relatives à l'environnement.

L'objectif est de faire fond sur la communication interne existante, d'établir un plan de communication externe efficace et ciblé, s'adressant aux acteurs concernés et aux groupes cibles et renforçant la voix du PAM dans l'arène politique internationale.

En particulier, la nouvelle stratégie devra renforcer la prise de conscience et l'information aux niveaux tant local et national que régional, en plus d'assurer la circulation rapide des résultats de la recherche scientifique. En coordination étroite avec le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication, l'accent sera également mis sur la diffusion des données disponibles, par divers moyens, y compris les médias, sur l'état des populations et des habitats et sur les risques auxquels ils sont exposés.

Il est capital que les activités politiques et les activités de communication se complètent mutuellement et qu'elles soient développées de concert selon la même vision et les mêmes objectifs. En particulier, des outils de communication doivent être mis au point pour appuyer les objectifs politiques et, par conséquent, trouver leur raison d'être dans la stratégie politique.

Communication et information du public

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
PAM Phase II, Décision IG 17/5 concernant le Document sur la gouvernance	Révision de la Stratégie du PAM en matière d'information. Après révision, les activités d'information nécessaires sont organisées en application de la stratégie révisée.	Une stratégie du PAM en matière d'information révisée et revalorisée est élaborée. Les activités d'information définies par la nouvelle stratégie sont organisées.	Secrétariat; INFO/RAC, autres composantes du PAM	La stratégie de communication et d'information du PAM révisée est élaborée, finalisée en consultation étroite avec toutes les composantes et soumise pour approbation. Des activités spécifiques de vulgarisation conçues selon les lignes directrices révisées sont organisées.	- UpM - AEE - ONG	50			10		
MAP Phase II, Onzième réunion des Pc, Quinzième réunion des Pc	Manifestations visant à rehausser la visibilité du PAM et à accroître la sensibilisation du public	Un plus grand nombre de kits scolaires thématiques sont conçus et produits avec la Fondation Yann Arthus Bertrand  Des activités d'information/ vulgarisation spécifiques sont organisées à l'occasion de manifestations telles que la Journée de la Méditerranée, la Journée mondiale de l'eau, les festivals de la région consacrés à l'environnement, etc.	Secrétariat, Fondation Yann	Des kits scolaires thématiques sont produits et distribués sur des questions environnementales essentielles de la région méditerranéenne. Des activités de vulgarisation sont organisées et /ou supports d'information produits et distribués autour d'événements considérés comme prioritaires par le Secrétariat du PAM et le CEC.	- Secrétariat - CEC - Fondation YAB - ONG	30		15	15		
MAP Phase II, Onzième réunion des Pc, Quinzième réunion des Pc	Réalisation et publication de <i>MedOndes</i>	3 numéros thématiques du magazine du PAM par an en 3 langues sont rédigés, mis en page, publiés et diffusés	Secrétariat; contributions spéciales de tous les CAR; partenaires du PAM	Le Magazine <i>MedOndes</i> est publié et distribué en 3 langues, par voie électronique et sur support papier	- CAR	40			30		
Mandat du Secrétariat, Onzième réunion des Pc, Quinzième réunion des Pc	Bulletin électronique <i>MedOndes</i> diffusé chaque mois	Publier chaque mois un bulletin électronique avec des mises à jour sur les composantes du PAM, le PNUE et les questions environnementales	- Secrétariat	Le bulletin électronique est produit et distribué	- PNUE news - Bulletins d'information des CAR						

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	Ext.	MTF	CE	Ext.
Mandat du Secrétariat, Onzième réunion des Pc, Quinzième réunion des Pc	Publications de numéros de la Série des rapports techniques sur demande	Demandes des CAR en cours pour appuyer la publication de Rapports techniques du PAM sur des questions thématiques	CAR; Secrétariat pour la réalisation	Des numéros de la Série des rapports techniques sont produits sur CD Rom et distribués	- Activités des CAR	7			3		
Mandat du Secrétariat, Onzième réunion des Pc	Revalorisation de la bibliothèque du PAM	La bibliothèque est régulièrement revalorisée et les documents de référence sont mis à disposition en ligne	Secrétariat	Recours et accès plus fréquent à la bibliothèque et aux documents de référence	- CAR - Réseau international des bibliothèques	5					
Quatorzième réunion des Pc	Revalorisation régulière du site web du PAM en anglais, arabe et français	Le site web est opérationnel et régulièrement tenu à jour	Secrétariat, CAR	L'accès à l'information est facilité et le site web du PAM utilisé comme une référence sur les questions méditerranéennes	- InfoPAM - Horizon 2020 - SMDD - FEM - RAC - ONG - Réunions des Pc	3			2		
MAP Phase II, Quatorzième, Quinzième réunions des Pc	Promotion des activités du PAM à travers les médias	Assurer des supports de communication spécifiques et/ou une couverture par des médias sélectionnés sur des questions essentielles signalées par les composantes du PAM (Quinzième réunion des Pc; conférences; activités nationales). Présence des médias à la réunion des Pc.	Secrétariat, INFO/RAC, CAR, PFN	Fréquence de la couverture, par les médias et publications, des activités du PAM et de ses composantes	- Activités des CAR - SMDD - MED POL	12			9		
<b>TOTAL</b>						<b>147</b>			<b>69</b>		

## II. COMPOSANTES

### II.1 Pollution d'origine terrestre (MED POL)

#### **Sous-programme 1: Application des Protocoles «tellurique», « immersions» et «déchets dangereux»**

#### **BUT**

Faciliter l'application du Protocole «tellurique» et du Programme d'action stratégique (PAS), du Protocole «immersions» et de ses lignes directrices aux termes de l'article 6, par.2, et du Protocole «déchets dangereux», ainsi que leur entrée en vigueur

#### **Objectifs**

- 1- Faciliter le financement des plans d'action nationaux (PAN)
- 2- Élaborer une méthodologie de quantification des apports émanant de sources diffuses dans le cadre du Partenariat stratégique FEM
- 3- Appliquer un mécanisme d'approche différenciée du processus de réduction de la pollution prévu par les PAN
- 4- Dans le cadre du Partenariat stratégique FEM (SP FEM), lancer des projets de démonstration de réformes politiques relatifs aux tanneries, aux huiles lubrifiantes, aux piles/accumulateurs et aux engrais
- 5- Fournir une assistance technique aux pays afin de faciliter l'application du Protocole «immersions» et de ses lignes directrices, en coopération avec l'OMI
- 6- Contribuer, en la facilitant, à l'application du plan d'action visant à lutter contre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes
- 7- Exécuter des projets de démonstration pour la gestion et l'élimination des PCB dans le cadre du Partenariat stratégique FEM.

Suite à l'approbation par les Parties contractantes des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, le MED POL continuera à œuvrer en collaboration étroite avec les initiatives régionales et nationales (directives de l'UE, Banque européenne d'investissement (BEI), Union pour la Méditerranée, l'Initiative Horizon 2020 de l'UE), et avec les institutions internationales de financement (FEM et Banque mondiale), afin d'assurer le financement des actions prioritaires énoncées dans les PAN.

De plus, avec le concours d'experts régionaux, le Secrétariat, toujours dans le cadre du Partenariat stratégique FEM, fera le point des connaissances concernant la quantification des apports dans le milieu marin à partir de sources diffuses, en vue de définir un processus fiable qui permettrait d'évaluer l'importance des apports de polluants à partir de sources diffuses et de formuler une politique régionale appropriée dans ce domaine.

Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le MED POL a élaboré, dans le cadre d'un processus de concertation à l'échelle de la région avec les représentants des Parties contractantes, des acteurs concernés et des ONG, un mécanisme de différenciation basé sur les valeurs limites d'émission (VLE), à appliquer lors de révision des PAN et de l'élaboration des programmes et plans régionaux contenant des mesures et calendriers juridiquement contraignants, requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique". Au cours de l'exercice biennal, en consultation avec les Parties, le Secrétariat poursuivra la finalisation d'un document descriptif du processus visant à l'application du mécanisme de différenciation approuvé en vue de son adoption par les Parties contractantes en 2011.

Le MED POL poursuivra la formulation des programmes/plans régionaux requis en vertu de l'article 15 du Protocole «tellurique». Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat des projets de plans pour une substance prioritaire (mercure), un secteur prioritaire (agroalimentaire) et les substances chimiques incluses en 2009 dans l'annexe A de la Convention de Stockholm. Les programmes/plans

régionaux seraient établis sur la base du mécanisme de différenciation et dans le cadre d'un processus de concertation avec les autorités nationales et les parties prenantes de l'ensemble de la région.

Le MED POL n'a pas été en mesure d'amorcer l'exécution des activités prévues dans ce domaine au titre du Partenariat stratégique FEM en raison de retards survenus à la phase de lancement du Projet. Ainsi le MED POL devrait-il pouvoir lancer, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, cinq projets pilotes en Turquie, en Algérie, au Liban et en Syrie dans quatre secteurs industriels (tanneries, huiles lubrifiantes, piles/accumulateurs et engrais), projets qui seront repris ailleurs dans le cadre de la stratégie globale de réplique du FEM, ainsi qu'un projet pilote concernant l'élaboration de VLE et de normes de qualité environnementale (NQE).

Le MED POL, en étroite coopération avec le Secrétariat de la Convention de Londres et les autorités nationales et acteurs concernés, continuera à fournir une assistance juridique, institutionnelle et technique pour faciliter l'application des lignes directrices élaborées au titre de l'article 4, par.2, du Protocole "immersions". Le Secrétariat commencera à fournir une assistance aux Parties contractantes pour l'instauration de valeurs limites seuils nationales (VLSN) destinées à évaluer la toxicité des matériaux de dragage, que les autorités nationales utiliseront comme élément du système d'autorisation, sur la base des lignes directrices qui devraient être examinées par les PFN. En outre, le MED POL publiera une carte régionale indiquant les sites d'immersion de matériel de guerre, qui servira aux agences maritimes, aux autorités portuaires, aux pêcheurs, aux communautés locales, etc. Enfin, le MED POL continuera à collaborer étroitement avec l'OMI pour promouvoir l'application des lignes directrices sur la gestion des déchets formulées par la Convention de Londres.

Au titre du suivi de l'évaluation des risques concernant la séquestration géologique du Co<sub>2</sub> en strates sous-marines, qui est en préparation avec le concours du Gouvernement espagnol, des négociations auront lieu avec les Parties contractantes en vue d'un éventuel amendement à l'article 4, par.2, du Protocole "immersions". Dans le cas de fonds disponibles, une réunion d'experts désignés par les Gouvernements pourrait se tenir pour discuter des résultats de l'évaluation et décider des étapes suivantes.

En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et ses Centres régionaux de Bratislava et du Caire, le MED POL finalisera l'évaluation régionale sur la gestion des déchets électroniques élaborée en 2009 afin de proposer aux Parties contractantes, à leur réunion de 2011, un plan d'action régional conforme aux dispositions de la Convention de Bâle.

En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et son Centre régional du Caire, le MED POL aidera à la mise en œuvre de la stratégie et d'un plan d'action pour la lutte contre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes, qui a été élaboré en 2009. Plus concrètement, les activités proposées que le MED POL appuiera sont les suivantes:

1- Mise en place d'une base de données sur les produits et déchets dangereux faisant l'objet d'une interdiction au plan international et élaboration d'une méthodologie pour les déceler;

2- Préparation d'un manuel de formation à l'intention des autorités portuaires et douanières pour le dépistage de la contrebande et du commerce illicite de produits chimiques et déchets dangereux frappés d'une interdiction internationale. À cet égard, le MED POL élargira le mandat du Réseau méditerranéen sur le respect et l'application effective de la législation afin d'y inclure la coordination entre les inspecteurs/autorités portuaires et de renforcer ainsi leurs capacités en matière de prévention et de lutte contre les mouvements transfrontières illicites de déchets dangereux. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Réseau prévue pour novembre 2009.

Dans le cadre des activités du Partenariat stratégique FEM récemment approuvé, le MED POL, en coopération avec le CAR/PP, lancera cinq projets de démonstration pour la gestion et l'élimination écologiquement rationnelle des PCB en Albanie, en Égypte, en Syrie, en Libye et au Liban. Chacun de ces projets vise à appliquer un programme national de renforcement des capacités sur les modalités de l'élimination (sélection, confinement, autorisation, expédition et élimination) des huiles et du matériel contaminés par des PCB à certains sites de démonstration, ainsi qu'un programme national de renforcement des capacités à l'intention du public et des acteurs concernés sur les



questions environnementales et sanitaires de la gestion des PCB. Il est prévu que, à l'issue de cet exercice qui durera cinq ans, 800 tonnes de PCB auront été éliminées grâce à l'exécution des projets de démonstration. Les activités portant sur les PCB dans le cadre du Partenariat stratégique sont considérées comme une contribution concrète à l'application des PAN et des plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

Pertinence politique	Activité/Action	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Défis et risques.	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget approuvé (en €)					
							2010			2011		
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<b>Application du Protocole «tellurique»</b>											
- Recommandation 2 A 1.2 de la réunion des Parties contractantes à Portoroz (2005)	En coopération avec les Parties contractantes, les contacts sont maintenus avec les donateurs et institutions de financement internationaux (la CE, la BEI, le FEM, la BM, etc.) afin d'assurer le financement des actions prioritaires des PAN (travail conjoint avec le consultant du MeHSIP, participation au Groupe de travail H20/20, travaux menés avec l'équipe de coordination PS FEM et participation au Comité Exécutif du PS FEM)	Interventions de réduction de la pollution des PAN considérées par les donateurs comme base de financement	MED POL	Actions prioritaires des PAN prévues pour être financées dans 7 pays	Les conditions de prêt non acceptées par les pays	- Horizon 2020 - PS FEM	5			5		
- Prot. «tellurique», art.1 et art:4 -Décision 17/7 d'Almería	Préparation de l'évaluation de l'ordre de grandeur des éléments nutritifs à partir de sources diffuses -Mise en œuvre de l'activité de PS FEM convenue (consultants et une réunion)	Quantification des rejets de rivières/fleuves et bassins versants	MED POL avec les institutions méditerranéennes pertinentes	Evaluation établie	Données insuffisantes pour la préparation de l'évaluation	PS du FEM EUROHARP	7		78 GEF	7		18 GEF
- Prot. «tellurique» art: 5 et 15 - PS FEM	Mise en œuvre de projets pilotes sur des sites de démonstration en Turquie, Algérie, Liban, Syrie, portant sur les tanneries, le phosphogypse, les huiles lubrifiantes et les piles/accumulateurs au plomb	Réformes politiques nationales pour l'établissement de normes nationales relatives aux rejets de polluants	- MED POL en coopération avec le CAR/PP et L'ONUDI et les Parties contractantes	Normes adoptées par l'autorité compétente	Manque de coopération de la part des autorités nationales	PS du FEM	35		170 GEF	80		140GEF

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité/Action</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Défis et risques.</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget approuvé (en €)</i>					
							2010			2011		
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<i>Application du Protocole «tellurique»</i>											
- Prot. «tellurique», art.5 et 15 - Décision 17/8 d'Almería	Formulation de mesures concernant les substances et secteurs prioritaires intégrant le mécanisme de différenciation (consultants)	- Mesures concernant les substances prioritaires: mercure - Mesures concernant les secteurs prioritaires: agroalimentaire - Mesures concernant 9 substances chimiques récemment inscrites à l'annexe A de la Convention de Stockholm	MED POL en coopération avec le CAR/PP, et Parties les contractantes  Secrétariat	Mesures préparées et soumises aux Parties contractantes	Absence d'accord sur les mesures et calendriers	Convention de Stockholm  Horizon 2020	30			10		

Pertinence politique	Activité/Action	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Défis et risques.	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget approuvé (en €)					
							2010			2011		
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<i>Application du Protocole «immersions»</i>											
Protocole «immersion», art.6, par.2	<p>1.Organisation de réunions nationales de parties prenantes.</p> <p>2.Élaboration de valeurs limites seuils nationales (VLSN) pour 1 pays méditerranéen.</p> <p>3. Impression et publication de la carte régionale des sites d'immersion de matériel de guerre</p>	<p>1.Une réunion nationale de parties prenantes</p> <p>2.VLSN élaborées dans un pays</p> <p>3.Carte sur l'immersion de matériel de guerre et Lignes directrices imprimées et diffusées</p>	MED POL en coopération avec les Parties contractantes concernées et le Secrétariat de la Convention de Londres	<p>1) Amélioration des montages institutionnels et de la coopération entre parties prenantes nationales.</p> <p>2) VLSN soumises pour approbation par l'autorité nationale.</p> <p>3) Carte distribuée à tous les pays et acteurs concernés</p>	<p>- Coopération médiocre entre les parties prenantes</p> <p>- disponibilité des données et de l'information</p>	Activités de la Convention de Londres	15			10		
Rapport de la réunion d'Almería IG17/10 Annexe 5 Pc à Almería	Négociations avec les Pc sur la séquestration du Co <sub>2</sub> (réunion)°	Amendement éventuel du Protocole "immersions"	MED POL en coopération avec les Parties contractantes Secrétariat	Éventuelle proposition sur l'amendement du Protocole "immersions" soumise à la 17ème réunion des Parties contractantes		-Convention de Londres -OSPAR -Gouvernement espagnol			30			

Pertinence politique	Activité/Action	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Défis et risques.	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget approuvé (en €)					
							2010			2011		
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<i>Implementation of the Hazardous Wastes Protocol</i>											
-Protocole «déchets dangereux», art.5 -PS FEM	Application du volet PCB du Partenariat stratégique du FEM Formation utilisant des projets de démonstration : Albanie, Égypte, Liban Syrie et Libye (réunions, consultants)	Inventaires des huiles et matériel mis à jour Formation d'experts nationaux sur la chaîne d'élimination rationnelle des PCBs lancée par des compagnies d'électricité	MED POL en coopération avec le CAR/PP et les autorités nationale	- 5 inventaires mis à jour - formation d'experts nationaux en matière d'inventaires et de confinement dans 5 pays.	-Manque de coopération de la part des autorités pertinentes- Inventaires inachevés	PS FEM	40		25 GEF	25		440 GEF
Prot. «déchets dangereux», art.5,par.5 et art.8 - Rapport d'Almería IG17/10 annexe V	Application de certaines activités du Plan d'action pour la lutte contre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes : 1) élaboration d'une base de données sur les produits chimiques et déchets dangereux interdits 2) manuel de formation à l'intention des agents portuaires et inspecteurs (consultants)	1. Base de données sur les produits chimiques et déchets dangereux interdits 2. manuel de formation à l'intention des agents portuaires et inspecteurs	MED POL en coopération avec les Parties contractantes, la Convention de Bâle et ses Centres régionaux.	1. Base de données est établie 2. Manuel de formation à l'intention des agents portuaires et inspecteurs élaboré et diffusé.	Disponibilité des données	Convention de Bâle et ses Centres régionaux	25			10		

**Sous-programme 2: Évaluation de l'application des Protocoles "tellurique", "immersions", et "déchets dangereux"**

**BUT**

Suivre l'efficacité des mesures prises en application des Protocoles.

**Objectifs**

- 1- Élaborer des indicateurs d'efficacité
- 2- Aider les pays à formuler et instaurer des programmes nationaux de surveillance conformément à l'article 12 de la Convention et à l'article 8 du Protocole "tellurique"
- 3- Évaluer l'état de la pollution marine en Méditerranée et en déterminer les tendances
- 4- Évaluer le niveau de réduction des apports provenant de sources ponctuelles
- 5- Élaborer un jeu très complet d'indicateurs de la pollution marine

Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, en coopération étroite avec l'Unité MED et les CAR concernés, le MED POL a élaboré un jeu d'indicateurs pour évaluer, aux termes de l'art. 26, alinéa b), de la Convention, l'efficacité de l'application des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux" ainsi que des programmes de mesures connexes. Au cours du présent exercice biennal, en coopération avec le MED POL, les pays évalueront la pertinence et la faisabilité de ces indicateurs sur la base des données disponibles. Suite à l'évaluation, un ensemble d'indicateurs sera proposé aux Parties contractantes pour adoption en 2011.

En vertu de l'article 12 de la Convention de Barcelone, toutes les Parties contractantes instaurent des programmes de surveillance continue et désignent les autorités chargées d'assurer la surveillance continue de la pollution. Par ailleurs, l'article 8 du Protocole "tellurique" stipule que ces programmes de surveillance doivent avoir pour objet d'évaluer systématiquement, dans la mesure du possible, les niveaux de pollution.

Les activités de surveillance continue de MED POL-Phase IV sont conçues sur la base de ce qui précède et avec les objectifs spécifiques ci-après:

- déterminer les tendances temporelles de quelques contaminants sélectionnés dans les eaux côtières et plus spécialement aux "points chauds" de pollution, en vue d'évaluer l'efficacité des mesures politiques et plans d'actions adoptés;
- entreprendre des évaluations périodiques de l'état de l'environnement aux "points chauds" et dans les zones côtières plus généralement (nécessaires pour fournir des informations aux décideurs sur l'état écologique de base des zones soumises à des pressions anthropiques); et
- vérifier s'il y a respect des limites réglementaires nationales/internationales.

Comme les Parties contractantes sont tenues d'instaurer des programmes nationaux de surveillance continue comportant une surveillance de l'état et des tendances de la pollution, une surveillance de la conformité et une surveillance des charges (BBN), tous les efforts seront faits, au cours de l'exercice 2010-2011, pour achever la couverture géographique de l'ensemble de la région avec des programmes appropriés et la communication des données et résultats. Plus particulièrement, le Secrétariat procédera à une évaluation de la stratégie de surveillance continue actuelle en vue de l'améliorer et de la rationaliser, pour permettre d'assurer que les données soient communiquées et pour contribuer à la révision des objectifs de cette dernière.

Une aide financière sera accordée par le Secrétariat aux pays qui en ont encore besoin, en fonction des fonds disponibles. De plus, des efforts seront faits pour chercher des fonds complémentaires venant de sources extérieures au titre du renforcement des capacités et de l'assistance technique, mais aussi tenant compte des efforts supplémentaires que les pays devront consentir par suite de la mise en oeuvre escomptée des Plans régionaux adoptés.

Les Parties contractantes sont encouragées et aidées à entreprendre une surveillance des effets biologiques, et une surveillance de l'eutrophisation s'il y a lieu. Les études de base seront poursuivies en coopération avec les projets en cours pour couvrir la partie sud-est de la Méditerranée.

L'assurance qualité des données (AQD) est vitale pour assurer des données fiables et de bonne qualité. L'AIE continuera à être chargée des contaminants chimiques (métaux en traces et composés organiques) dans les biotes et les sédiments, en organisant des exercices d'interétalonnage et en accueillant des stages de formation à l'intention de scientifiques méditerranéens. Des efforts accrus seront faits pour assurer le suivi de l'assurance qualité des données auprès des laboratoires participants, dans le cadre de nouvelles visites et d'un complément de formation, si nécessaire. L'interétalonnage des données sur les éléments nutritifs et la chlorophylle-a sera organisé par l'entremise des services QUASIMEME, et l'Université d'Alessandria (Italie) sera chargée de l'interétalonnage des biomarqueurs. Le MED POL aidera les laboratoires à participer aux activités d'assurance qualité. Plus concrètement, s'agissant des effets biologiques, un atelier conjoint sera organisé avec la participation de laboratoires MED POL, OSPAR et HELCOM afin d'examiner les résultats de l'interétalonnage et de rechercher une éventuelle harmonisation des méthodologies et des critères d'évaluation.

Le processus d'actualisation des méthodes de référence pour la surveillance continue et l'analyse sera poursuivi en 2010, avec l'appui de l'AIEA, en tenant compte de l'importance d'une harmonisation des méthodologies.

Ainsi qu'il était indiqué dans le programme MED POL-Phase IV approuvé, la surveillance de la conformité (ou du respect des obligations) sera axé avant tout sur la surveillance des apports de charges polluantes susceptibles de gagner le milieu marin, directement ou indirectement à partir de sources ponctuelles, dans la ou les régions administratives et au niveau national. En conséquence, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le MED POL évaluera le niveau de réduction de la pollution entre 2003 et 2008 sur la base des résultats des nouveaux BBN actualisés et il établira un document relatif à la surveillance de la conformité. Ce travail facilitera et améliorera l'évaluation des charges provenant de sources ponctuelles industrielles.

Les évaluations régionales et nationales de l'état de production de données et informations nécessaires à l'évaluation des indicateurs de la pollution marine (IPM), qui ont été établies par des experts régionaux et nationaux, seront poursuivies dans le but de préparer des "fiches documentaires" qui seront utilisées par les pays. Le Secrétariat continuera de s'employer à harmoniser la production de données et d'informations afin d'obtenir un jeu d'indicateurs intégré, complet et fiable qui servira, à un stade ultérieur, à élaborer le rapport sur l'état de l'environnement fondé sur l'approche DPSIR. À cette fin, le MED POL continuera à collaborer étroitement avec l'AEE, avec le Centre commun de recherche (CCE) de la Commission européenne et avec le Plan Bleu dans le but d'harmoniser les activités et il apportera un concours technique et financier aux institutions nationales chargées des programmes de surveillance continue.

Pertinence politique	Activité/Action	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Défis et risques.	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget approuvé (en €)							
							2010			2011				
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT		
	<i>Évaluation de l'application des Protocoles</i>													
Art. 12 de la Convention et art. 8 du Prot. «tellurique»  Décision 17/7 d'Almería	Assistance technique et financière aux pays pour la formulation/mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue, y compris la surveillance des aspects sanitaires	Programmes nationaux de surveillance continue formulés et mis en œuvre, et données communiquées	Parties contractantes en coopération avec le MED POL	Huit accords signés; données produites	Retard administratif dans la finalisation des accords et la fourniture de rapports		90			90				
Décision 17/7 d'Almería	Élaboration de l'évaluation des tendances des apports polluants (consultants)	Rapport sur les tendances régionales et pays par pays	MED POL	Rapports soumis aux PC	Séries de données temporelles insuffisantes		15			5				
Art. 26 de la Convention	Tests concernant les indicateurs d'efficacité (production de données par les pays et évaluation des rapports nationaux	Préparation du rapport des tests Évaluation des rapports nationaux	Parties contractantes avec le concours du MED POL	Pertinence de chacun des indicateurs évalués	Données non disponibles			5			5			
Décision 17/7 d'Almería	Assistance technique et financière aux pays pour la formulation/mise en œuvre des programmes de surveillance de l'eutrophisation et des effets biologiques	Mise en œuvre de projets pilotes sur l'eutrophisation et la surveillance biologique et données fournies	Parties contractantes avec le concours du MED POL	Deux projets mis en œuvre et données produites	Retards administratifs dans la finalisation des accords et fourniture des rapports		20			15				
Décision 17/7 d'Almería	Assistance financière aux pays pour participer aux études de base et organisation d'une réunion	Participation des instituts méditerranéens dans les études de base et fourniture de données pertinentes	MED POL	Appui à la participation à l'étude de deux pays ayant reçu un appui et organisation d'une réunion	Retard dans la finalisation des accords	IFREMER	20			30				
Décision 17/7 d'Almería	Élaboration et/ou actualisation de méthodologies communes de surveillance et d'analyse (expert AIEA)	méthodologies de surveillance et d'analyse actualisées	MED POL en coopération avec l'AIEA	Méthodologies actualisées		AIEA			10					



Pertinence politique	Activité/Action	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Défis et risques.	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget approuvé (en €)					
							2010			2011		
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<i>Évaluation de l'application des Protocoles</i>											
Décision 17/7 d'Almería	Mise en oeuvre de programme d'assurance de qualité des données relatif aux 1) Contaminants chimiques 2) Biosurveillance 3) Eutrophisation	Qualité des données améliorée	MED POL avec: 1) l'AIEA 2) l'Université d'Alessandria (Italie) 3) QUASIMEME	Réalisation de six exercices d'interétalonnage	Participation limitée des laboratoires	1) AIEA 2) DiSAV (Alessandria) 3) QUASIMEME	120			120		
Décision 17/7 d'Almería	Mise au point d'indicateurs de la pollution marine (IPM) pour l'évaluation de l'état de l'environnement (consultants et une réunion d'experts)	Finalisation des fiches d'information	MED POL	Finalisation des fiches d'information		AEE Plan Bleu	20					

**Sous-programme 3: Utilisation d'outils d'application**

**BUT**

Renforcer les capacités des autorités nationales en matière de notification, de rassemblement des informations, de transfert de technologies, de systèmes d'inspection et de surveillance continue.

**Objectifs:**

- 1- Rendre opérationnel le système d'information MED POL
- 2- Promouvoir le transfert de technologies
- 3- Mettre en œuvre les IETMP
- 4- Veiller à une bonne mise en œuvre de la surveillance continue
- 5- Aider les pays à renforcer leurs systèmes d'inspection

Suite à la coopération étroite entre le MED POL et l'INFO/RAC, il est prévu que le système d'information MED POL sera pleinement opérationnel en 2010. Il comportera deux modules: un réseau intranet qui améliorerait la communication entre les membres du personnel du Secrétariat du PAM, les Parties contractantes et les acteurs concernés, et un système de rapports en ligne sur la surveillance de la conformité et la surveillance des tendances.

Faciliter et renforcer le transfert de technologies et de savoir-faire entre les pays méditerranéens constitue un moyen important de garantir une application effective des PAN. À cet égard, le MED POL continuera à coopérer avec le CAR/PP pour réaliser des activités spécifiques relatives au transfert de savoir-faire et de technologies propres.

L'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP –ou PRTR en anglais) ne cesse de gagner en importance comme outil efficace de gestion rationnelle de la pollution industrielle et de gestion des produits chimiques aux niveaux mondial et régional. Le MED POL continuera à fournir une assistance technique et financière à la Turquie pour finaliser le projet grandeur nature, à la Syrie pour étendre le système IETMP de manière à couvrir d'autres Directions en charge du littoral, et au Maroc pour porter le projet pilote à un projet grandeur nature. Par suite d'un changement dans ses priorités qui a conduit le CIS-ONUDI à interrompre sa contribution à la réalisation des activités IETMP, le MED POL a entrepris des contacts constructifs avec la DG Environnement et l'Italie pour qu'elles assument en partie le parrainage de la mise en œuvre de son programme IETMP. Par conséquent, la pleine mise en œuvre du programme est subordonnée à la disponibilité de fonds et à l'assistance technique de partenaires potentiels.

Le MESL-AIEA continuera à organiser des sessions de formation à l'analyse des métaux lourds et des composés organiques dans le cadre de la surveillance continue. Le MED POL pilotera une étude dans les pays pour déterminer si des sessions de formation nouvelles ou complémentaires sont requises, compte tenu de l'application de l'approche écosystémique par les Parties contractantes ainsi que de la nécessité de veiller à l'harmonisation avec les programmes de surveillance des États membres de l'UE, qui doivent être instaurés au titre de la directive-cadre "stratégie pour le milieu marin" et de la directive-cadre sur l'eau.

Des cours de formation à l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées, à la gestion et à la réutilisation des effluents traités, continueront à être organisés pour servir aussi de contribution à l'atténuation des effets du changement climatique. En ce qui concerne le renforcement des systèmes d'inspection dans les pays, la réunion ordinaire du Réseau sur le respect et l'application effective de la législation se tiendra en 2011; elle s'attachera aux besoins spécifiques des pays en indicateurs de conformité et d'application effective et proposera des activités concrètes pour leur application. Une assistance dans les domaines technique, institutionnel et organisationnel continuera à être dispensée aux pays sur demande. Comme on l'a indiqué plus haut, lors de la réunion du Réseau qui se tiendra à la fin de 2009, le MED POL examinera la possibilité d'élargir son mandat pour y inclure les inspecteurs portuaires et des activités relatives à la lutte contre les mouvements transfrontières illicites de déchets dangereux.

Les activités relatives aux systèmes d'inspection, prévues dans le cadre du Partenariat stratégique FEM, ont été ajournées en raison des retards intervenus dans le lancement du Projet, et elles sont désormais prévues pour la mi-2009. Les pays ci-après pourront en bénéficier: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Liban, Maroc, Monténégro, Syrie et Turquie. Les activités devraient durer un an et demi dans chaque pays, et l'ensemble du projet cinq ans pour couvrir tous les pays. En 2009-2010, deux pays sont appelés à prendre part aux activités, lesquelles comprendront la formulation de plans d'action en matière d'autorisation, mise en conformité et inspection, la formation de corps d'inspecteurs nationaux dans le cadre d'ateliers et la rédaction d'amendements aux législations nationales en relation avec les systèmes d'inspection. Aussi sera-t-il organisée au niveau national une réunion initiale afin d'examiner la législation existante, suivie d'un atelier national et, au terme de la période d'un an et demi, d'une réunion finale qui se tiendra dans le but de proposer d'éventuels amendements à la législation existante.

Pertinence politique	Activité/Action	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Défis et risques.	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget approuvé (en €)					
							2010			2011		
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<i>Utilisation d'outils d'application</i>											
Prot. «tellurique», Art. 10 Décision 17/7 d'Almería	- Deux sessions nationales de formation à l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées et à la réutilisation des effluents traités	Organisation de deux sessions nationales de formation	OMS/MED POL en coopération avec les Parties contractantes	Formation de 40 techniciens/gestionnaires	Manque d'intérêt des pays		15			15		
Décision 17/7 d'Almería	Organisation de 4 stages de formation à l'analyse des contaminants chimiques	Organisation de 4 stages de formation	MED POL en coopération avec l'AIEA	20 scientifiques formés			20			20		
Décision 17/7 d'Almería	-Développement du système d'information MED POL: -Élaboration de modules de restitution graphique et de SIG	Finalisation de la construction du système d'information MED POL	MED POL en coopération avec l'INFO/RAC et les Parties contractantes	Système opérationnel			10			10		
Prot. «tellurique» Art. 9,10 Décision 17/7 d'Almería	Organisation d'ateliers nationaux conjoints MED POL/CAR/PP sur les MTD et les MPE visant l'élimination des POP	Organisation de 2 ateliers	-MED POL -CAR/PP	Perfectionnement des connaissances en matière de MTD et MPE pour 20 techniciens	Manque d'intérêt des pays	CAR/PP				10		
Art. 6 du Prot. «tellurique» Décision 17/7 d'Almería	1) Réunion du Réseau d'inspecteurs sur le respect et l'application effective de la législation 2) Fourniture d'assistance technique, institutionnelle, organisationnelles, financière à 2 pays pour le renforcement des systèmes d'inspection (4 réunions nationales et 2 sessions de formation)	1) Identification des problèmes et application des indicateurs de conformité 2) Tenue de réunions et sessions de formation	OMS/MED POL Secrétariat	1) Finalisation des indicateurs de conformité et d'application effective 2) Assistance dispensée à deux pays		PS FEM Système de rapport du PAM	10		28 GEF	48		28 GEF

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité/Action</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Défis et risques.</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget approuvé (en €)</i>					
							2010			2011		
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<i>Utilisation d'outils d'application</i>											
Décision 17/7 d'Almería	1) Finaliser le projet d'IETMP grandeur nature en Turquie (assistance technique) 2) Lancer le projet d'IETMP grandeur nature en Syrie, et au Maroc (assistance technique et réunion) 3) Suivi de la mise en œuvre du projet d'IETMP en Égypte (visite de pays) <sup>o</sup>	Mise en place du système de rapports et des bases de données	MED POL en coopération avec les Parties contractantes	Systèmes d'IETMP opérationnels en Turquie, en Syrie et au Maroc	Disponibilité de fonds extérieurs	CE (EPER) CEE/ONU Système de rapport du PAM	10	10		10		

**Sous-programme 4: Modifications physiques et destruction d'habitats**

**BUT**

Réduire l'impact sur le milieu marin des détritiques et des usines de dessalement de l'eau de mer

**Objectifs**

- 1- Préparer une campagne de sensibilisation ciblée sur les impacts des usines de dessalement
- 2- Élaborer un plan d'action régional de gestion des détritiques

La question des détritiques dans la région a deux origines: une gestion inappropriée des déchets solides côtiers (principalement dans les pays des rives sud et est) et une prise de conscience déficiente des utilisateurs de la mer, qu'ils soient estivants sur les plages, touristes, marins et plaisanciers, pêcheurs, etc. Dans ce contexte, le MED POL, avec le concours d'experts régionaux et en coordination avec le programme des mers régionales du PNUE, a lancé en 2009 un processus visant à élaborer un plan d'action pour la gestion des détritiques. Un projet de stratégie de réduction des détritiques marins en Méditerranée a été établi et sera affiné au cours de l'exercice biennal 2010-2011, puis complété par une étude de faisabilité portant notamment sur les coûts de la mise en œuvre. La stratégie sera soumise aux Parties contractantes pour examen lors de leur réunion de 2011.

La nécessité de dessaler l'eau de mer devient de plus en plus pressante en Méditerranée où les besoins en eau ne cessent de croître. L'on estime que la demande en eau y augmentera de 32% au moins d'ici à 2010 pour les pays du sud et de l'est. En conséquence, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Secrétariat procédera à une étude de l'état actuel du dessalement dans la région et des développements attendus qui seront partagés entre les pays. De plus, le MED POL continuera à aider les autorités nationales et autres acteurs concernés sur les questions relatives à la planification des usines de dessalement, au choix des emplacements, aux études d'impact et aux programmes de renforcement des capacités.

Pertinence politique	Activité/Action	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Défis et risques.	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget approuvé (en €)					
							2010			2011		
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<i>Modification physique et destruction des habitats</i>											
Prot. «tellurique» Art.5 Décision 17/7 d'Almería	1) Fournir une assistance technique aux pays méditerranéens sur demande concernant la gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement, utilisant des budgets réservés à la formation et des bourses 2) Préparation de l'évaluation des développements en matière de dessalement de l'eau de mer dans la région	1) Missions dans les pays et distribution de Lignes directrices 2) Préparation de l'évaluation	MED POL	Rapports de mission  Rapport de l'évaluation		-Société européenne de dessalement (EDS) -ONG -CAR/ASP				10		
Prot. «tellurique» Art.5 Décision 17/7 d'Almería	Élaboration d'un plan d'action stratégique régional de gestion des détritifs y compris une évaluation de ses implications financières (consultants)	Plan d'action stratégique	MED POL	Plan d'action stratégique présenté au PC	Manque de ressources nationales pour la mise en œuvre	-Programme des mers régionales du PNUE - Plan d'action mondial sur la pollution (GPA) - ONG	5					

**Sous-programme 5: Santé publique**

**BUT**

Évaluer et réduire la pollution par les eaux usées gagnant la Méditerranée, améliorer la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles et réduire les risques sanitaires pour les établissements touristiques

**Objectifs**

- 1- Aider les pays à mieux gérer et exploiter les stations d'épuration des eaux usées municipales et à réutiliser les effluents traités
- 2- Aider les pays à mettre en œuvre la surveillance des eaux de baignade et des zones conchylicoles

La Méditerranée et ses zones côtières constituent le réceptacle d'un grand nombre de déchets produits sur le littoral et, de ce fait, une lourde menace pèse sur la principale valeur d'agrément qu'elles représentent pour les populations locales comme pour les millions de touristes qui s'y rendent chaque année. L'un des objectifs généraux de MED POL-Phase IV consiste à évaluer toutes les sources ponctuelles et charges de pollution atteignant la Méditerranée et l'ampleur des problèmes causés par les effets des contaminants sur les ressources biologiques et non biologiques, y compris la santé humaine, ainsi que sur les valeurs d'agrément et utilisations des régions marines et côtières. C'est pourquoi le projet de Lignes directrices sur les eaux de baignade sera présenté sous sa forme finale en tenant compte des résultats de la réalisation des projets pilotes relatifs à l'établissement des profils de qualité des eaux de baignade, afin qu'il soit approuvé par les Parties contractantes en 2011. Les lignes directrices contribueront en outre à l'établissement d'un certain nombre de profils des eaux de baignade dans les pays intéressés, selon la méthodologie proposée. L'application des lignes directrices sous leur forme finale, profils y compris, sera examinée, conjointement aux activités concernant les zones conchylicoles, lors d'une réunion de consultation qui se tiendra au cours de l'exercice biennal. Un exercice d'interétalonnage en aveugle sera organisé pendant l'exercice biennal pour les activités de surveillance des aspects sanitaires. La méthodologie consiste à analyser des échantillons préparés adressés aux laboratoires et à en examiner les résultats lors d'une réunion. L'exercice conduira à l'adoption des lignes directrices proposées.

La méthodologie de formulation des plans d'action relatifs aux risques sanitaires dans les établissements touristiques sera finalisée dans le but d'élaborer des lignes directrices appropriées à l'intention du secteur hôtelier.

S'agissant de l'application de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'assainissement et des travaux sur la gestion des bassins hydrographiques, il a été dressé une liste des stations d'épuration des eaux usées dans les villes de plus de 2 000 habitants, déversant leurs effluents dans les fleuves et cours d'eau se jetant dans la Méditerranée. Étant donné que les évaluations des stations d'épuration dans les villes déversant leurs effluents directement ou indirectement dans la Méditerranée ont été établies en 2000, une actualisation de la situation s'impose et sera réalisée au cours de l'exercice biennal, conjointement à une estimation des tendances pour la décennie. À titre de contribution complémentaire à la question du changement climatique, un jeu d'indicateurs de conformité pour l'exploitation et la maintenance des stations d'épuration des eaux usées sera mis au point en vue d'assurer la réutilisation des effluents traités. Par ailleurs, il sera établi un plan d'urgence dans le but de fournir des orientations en cas d'événements extrêmes comme les inondations, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Pour l'application des lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées traitées, il est prévu qu'au moins trois sessions de formation nationales sur le sujet seront organisées, des pays ayant déjà fait part de leur intérêt à cet égard. Le matériel didactique sera traduit en plusieurs langues (selon le cas) afin de répondre aux besoins des différentes sessions.



Pertinence politique	Activité/Action	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Défis et risques.	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget approuvé (en €)					
							2010			2011		
							MTF	EC	EXT	MTF	EC	EXT
	<i>Santé publique</i>											
-Art. 7 du Prot. "tellurique" Décision 1777 d'Almería	- Organisation d'une réunion en vue de la finalisation et approbation des Lignes directrices avec les profils de qualité concernant les eaux de baignade  - Établissement de profils de qualité des eaux de baignade (consultants nationaux)	-Approbation des Lignes directrices -Soixante profils de qualité des eaux de baignade dans huit pays	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	Soixante profils de plage dans huit pays		OMS	55		10 WHO	15		10 WHO
Décision 1777 d'Almería	Exercice d'inter-étalonnage aveugle sur la qualité des eaux de baignade (consultant)	Amélioration de la qualité des analyses bactériologiques	OMS/MED POL avec la participation des Parties contractantes	Participation de quinze laboratoires	Manque d'intérêt des instituts					10		
Décision 1777 d'Almería	Élaboration de Lignes directrices sur les risques sanitaires environnementaux dans les établissements touristiques (consultant)	Lignes directrices élaborées	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	Lignes directrices convenues		OMS	5		10 WHO	5		10 WHO
Prot. «tellurique» Art. 8	1) Évaluation des niveaux de pollution des stations d'épuration méditerranéennes rejetant leurs effluents dans la mer (consultants) 2) Mise au point d'indicateurs de conformité des stations d'épuration pour la réutilisation des effluents (consultant) 3) Élaboration de plans d'urgence pour les stations d'épuration en cas d'événements extrêmes (consultant)	1) Évaluation établie 2) Indicateurs de conformité mis au point 3) Plan d'urgence élaboré	OMS/MED POL avec le concours des Parties contractantes	1) Évaluation établie 2) Indicateurs de conformité mis au point 3) Plan d'urgence préparé	Manque d'information en provenance des pays	OMS Système de rapport du PAM	30			15		

Pertinence politique	Activité/Action	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Défis et risques.	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget approuvé (en €)					
							2010			2011		
							MTF	EC	EXT	MTF	EC	EXT
	<i>Santé publique</i>											
Décision 17/7 d'Almería	1) Organisation de 3 sessions de formation sur l'application des lignes directrices concernant la réutilisation des eaux usées 2) Assistance technique, institutionnelle, organisationnelle et financière aux pays sur demande pour la réutilisation des eaux usées traitées	1) Trois sessions de formation nationales à organiser 2) Assistance technique, institutionnelle, organisationnelle & financière fournie	1) OMS/MED POL en coopération avec les Parties contractantes 2) OMS/MED POL sur demande des Parties contractantes	1) 60 d'experts formés dans trois pays 2) Assistance fournie à deux pays au moins			15			30		

**Sous-programme 6: Arrangements institutionnels, coopération impliquant les parties prenantes et sensibilisation du public**

**BUT**

- 1- Mieux coordonner les activités MED POL avec les autorités nationales.
- 2- Parvenir à une coopération large et solide avec tous les acteurs internationaux, régionaux et nationaux concernés afin d'améliorer encore les résultats du programme MED POL dans l'intérêt de tous les pays
- 3- Faciliter la mise en œuvre des PAN aux niveaux national et local grâce à la participation des parties prenantes
- 4- Améliorer et accroître les connaissances sur les activités et réalisations du MED POL

**Objectifs:**

- 1- Maintenir et renforcer la coopération avec la communauté scientifique
- 2- Maintenir et améliorer la coopération avec les organismes des Nations Unies et les secrétariats de conventions
- 3- Favoriser la coopération et lancer des activités conjointes avec les CAR
- 4- Consolider la coopération avec l'UE et l'AEE
- 5- Assurer la participation d'ONG aux activités MED POL
- 6- Favoriser la coopération avec le FEM, la Banque mondiale, la BEI, le FFEM et d'autres acteurs internationaux et régionaux qualifiés
- 7- Maintenir une coopération étroite avec les autorités nationales dans le cadre de réunions et de contacts
- 8- Faciliter la participation active des acteurs nationaux et régionaux concernés, secteur privé y compris, à la mise en œuvre des PAN
- 9- Mettre en place un système d'information MED POL et appliquer la stratégie du PAM en matière d'information en relation avec les activités MED POL

Les travaux en cours de la communauté scientifique méditerranéenne sur la surveillance continue et l'évaluation de la pollution, tels que ceux du CIESM et du Centre commun de recherche (CCR), ainsi que sur les systèmes opérationnels de surveillance et d'observation tels que MOON et MED GOOS, seront soigneusement suivis et la coopération sera renforcée.

La coopération sera également poursuivie, avec la participation de l'OMS et sur une base permanente, avec l'AEE et les institutions/instances des Nations Unies menant des travaux pertinents pour les diverses composantes du MED POL, avec les secrétariats de conventions mondiales et régionales et les organisations internationales et intergouvernementales. Dans ce contexte, un atelier conjoint avec le CIEM-OSPAR et HELCOM sera organisé en 2010 sur la surveillance des effets biologiques dans le but d'harmoniser les méthodologies.

La coopération sera aussi renforcée avec les CAR, en fonction de leurs compétences respectives et dans le cadre de l'application de l'approche écosystémique conformément à la feuille de route adoptée. Une coopération efficace et concrète avec la Commission européenne sera d'une importance toute particulière pour la Phase IV du MED POL, compte tenu de la pertinence d'initiatives telles que la directive-cadre sur l'eau, de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» et l'initiative Horizon 2020.

Une coopération étroite sera maintenue avec tous les acteurs régionaux concernés dans le domaine de la notification en vue de faciliter les efforts des pays touchant leurs différentes obligations de rapport. À cet égard, les travaux fructueux amorcés avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), dans le cadre du programme de travail conjoint qui a été signé, seront poursuivis, et un protocole en bonne et due forme sera proposé et examiné pour l'échange régulier de données.

Les ONG continueront à jouer un rôle clé en participant de manière déterminante à la planification et à la réalisation des activités MED POL. Des ONG seront invitées à y participer, selon le cas.

Des réunions et partenariats spécifiques MED POL seront organisés pour faciliter la réalisation d'activités concrètes au niveau local. Les ONG sont aussi appelées à jouer un rôle constructif dans la mise en œuvre à long terme des PAN, d'autant qu'elles ont été associées avec succès à la formulation des PAN dans un grand nombre de pays.

Les contacts et liens opérationnels seront resserrés avec les banques et bailleurs de fonds régionaux et internationaux tels que la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, car leur participation pourrait faciliter l'application des PAN par les pays. Comme par le passé, des partenariats à long terme seront recherchés avec le FEM et le FFEM pour des projets et initiatives susceptibles de favoriser la mise en œuvre des activités MED POL. Dans le cadre du PS-FEM, un économiste sera recruté pour rapprocher les pays et les bailleurs de fonds et aider les pays à identifier les sources de financement appropriées pour la mise en œuvre de leur PAN.

Dans le cadre du processus de formulation de plans/programmes régionaux, une réunion d'experts désignés par les gouvernements se tiendra pour examiner de nouveaux projets de tels plans/programmes avant leur soumission aux Parties contractantes ainsi qu'un nouveau document descriptif portant sur le processus d'application de l'approche différenciée que le Secrétariat aura préparé.

Une proposition visant à mettre en place des comités permanents sur les programmes et mesures et sur la surveillance continue sera présentée à la prochaine réunion des Parties contractantes. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat préparera les mandats des deux comités qui seront soumis à l'examen des Points focaux du MED POL.

Plusieurs réunions seront organisées pour faciliter la coordination et l'amélioration du programme MED POL. Plus concrètement auront lieu une réunion des Points focaux du MED POL ainsi qu'une réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue.

La base de données MED POL sera correctement gérée et les données seront mises à disposition pour les évaluations régionales. Le système d'information MED POL facilitera aussi la diffusion des informations dans l'ensemble de la région.

Enfin, le MED POL continuera à aider les scientifiques méditerranéens à participer aux sessions de formation et aux réunions.

Comme les parties prenantes ont été activement associées au processus de formulation des PAN, le MED POL, en coopération avec l'Initiative Horizon 2020, le FEM et la Banque mondiale ainsi qu'avec les ONG qualifiées, dispensera une assistance aux autorités nationales pour organiser des réunions d'information des parties prenantes sur l'état d'avancement des PAN et promouvoir la participation de celles-ci au processus de suivi et d'évaluation. En outre, en coopération étroite avec le CAR/PP, le MED POL s'adressera aux associations régionales de l'industrie et du commerce telles que l'ASCAME, EUROCHLOR et d'autres instances pertinentes, afin de promouvoir la mise en œuvre des PAN dans leurs domaines d'action respectifs. Des partenariats spécifiques seront instaurés, s'il y a lieu.

Le MED POL, en coopération avec l'INFO/RAC, mettra en œuvre la Stratégie du PAM en matière d'information et un système visant à rehausser la visibilité of MED POL. En outre, il aidera les autorités nationales à préparer des sites web nationaux consacrés au MED POL.

Pertinence politique	Activité/Action	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Défis et risques.	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget approuvé (en €)					
							2010			2011		
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<i>Coopération et arrangements institutionnels</i>											
Décision 17/7 d'Almería	Réunion en vue d'examiner les activités de surveillance continue	Recommandations pour l'amélioration des activités de surveillance continue	MED POL avec la participation des Parties contractantes	Amélioration de la mise en œuvre des activités de surveillance continue		Institutions scientifiques méditerranéennes	20					
PS FEM	Assistance technique aux pays pour faciliter l'accès aux sources de financement existantes pour la mise en œuvre des PAN (expert financier)	-Expert financier recruté - Analyse des possibilités de financement à long terme des PAN	MED POL en coopération avec le FEM et la BM	Possibilités identifiées		BM, BEI				40		
Décision 17/7 d'Almería	Gestion des bases de données du MED POL (consultant)	Bases de données correctement gérées	MED POL	Données et informations bien traitées et aisément accessibles			40					
Décision 17/7 d'Almería	Fourniture d'assistance aux chercheurs pour la formation et octroi de bourses (voyage et séjour)	Participation de scientifiques du MED POL aux sessions des réunions de formation	MED POL	20 chercheurs ont participé aux manifestations scientifiques liées au MED POL						40		
Décision 17/7 d'Almería	Réunion en vue d'examiner les activités de surveillance continue	Recommandations pour l'amélioration des activités de surveillance continue	MED POL avec la participation des Parties contractantes	Amélioration de la mise en œuvre des activités de surveillance continue		Institutions scientifiques méditerranéennes				35		50 GEF
Décision 17/7 d'Almería	Gestion des bases de données du MED POL (consultant)	Bases de données correctement gérées	MED POL	Données et informations bien traitées et aisément accessibles			10			10		
Décision 17/7 d'Almería	Fourniture d'assistance aux chercheurs pour la formation et octroi de bourses (voyage et séjour)	Participation de scientifiques du MED POL aux sessions des réunions de formation	MED POL	20 chercheurs ont participé aux manifestations scientifiques liées au MED POL			15			15		

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité/Action</i>	<i>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-2011Acc</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Défis et risques.</i>	<i>Partenariats/ Initiatives connexes</i>	<i>Budget approuvé (en €)</i>					
							2010			2011		
							MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<i>Information du public et association active des parties prenantes</i>											
Décision 17/7 d'Almería	Entretien du site web MED POL	Rehausser la visibilité du MED POL au niveau international et national	MED POL	Site web opérationnel		Stratégie d'Information et de communication du PAM	5			5		
Décision 17/7 d'Almería	Préparation de matériel d'information sur les activités du MED POL (consultants et coûts d'impression)	Publication et matériel d'information préparés et diffusés	MED POL	Visibilité accrue des activités MED POL		Stratégie d'Information et de communication du PAM	15			11	4	

## II.2 Pollution d'origine maritime (REMPEC)

### Objectif général:

- **Vision sur cinq ans :**

L'objectif principal assigné aux activités des cinq prochaines années, dont une partie sera réalisée au cours du biennium 2010-2011, est de faciliter la mise en œuvre effective du Protocole de 2002 relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "Prévention et Situation Critique"), qui a été adopté le 25 janvier 2002 et entré en vigueur le 17 mars 2004, et de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution provenant des navires (ci-après "Stratégie"), qui a été adoptée à la 14<sup>ème</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005), et qui doit être appliquée dans son intégralité dans cinq ans (d'ici 2015). Certaines des activités prévues correspondent au programme de travail indicatif et quinquennal du PAM, notamment en rapport avec la question transversale du changement climatique.

- **Objectifs du biennium:**

Les orientations générales du Centre pour le biennium 2010-2011 sont traduites dans les objectifs spécifiques suivants:

- Objectif 1. Faciliter la ratification, la mise en œuvre et l'application des conventions et règles internationales relatives à la pollution provenant des navires.** Le Centre compte axer ses efforts, durant le prochain biennium 2010-2011, sur la ratification, la mise en œuvre et l'application de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), y compris sont annexe VI (pollution de l'air) dans le cadre du programme de travail quinquennal du PAM sur le changement climatique. Le Centre entend également mener un certain nombre d'activités concernant la ratification, la mise en œuvre et l'application de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (BWM) de 2004, notamment les activités prévues pour 2010-2011 dans le cadre du Partenariat GloBallast, que le REMPEC conduit actuellement en Méditerranée en étroite coopération avec le CAR/ASP. Cet objectif sera réalisé en fournissant aux Parties contractantes des connaissances générales et spécialisées, de l'expertise et des conseils techniques ainsi qu'en facilitant l'échange d'expérience.
- Objectif 2. Entretenir et renforcer le niveau de préparation à la lutte et les capacités d'intervention d'urgence contre la pollution du milieu marin de la région.** Plusieurs activités, réalisées en coopération avec le Programme de coopération technique intégré (ITCP) de l'OMI, seront consacrées à préparer les Etats côtiers de la Méditerranée à lutter efficacement contre des événements de pollution du milieu marin ; l'industrie pétrolière sera associée, autant que possible, à la réalisation de ces activités. C'est en fournissant aux Etats côtiers de la Méditerranée, de l'expertise et des connaissances devant leur permettre de réviser, compléter et actualiser leurs stratégies nationales et sous-régionales, leurs accords opérationnels et leurs plans d'urgence, que cet objectif sera atteint.
- Objectif 3. Renforcer la gouvernance et fournir informations et outils de communication.** La gouvernance peut être renforcée par le biais de 2 types d'activités: en participant à des projets visant au renforcement de la gouvernance en mer Méditerranée (application de l'approche fondée sur l'approche écosystémique, désignation d'aires marines protégées en haute mer) d'une part et, en suivant la mise en œuvre du document sur la « Gouvernance » qui vise à améliorer la gouvernance interne du PAM. Il s'agira d'assurer à toutes les Parties contractantes un meilleur accès à

l'information pertinente et aux outils d'aide à la prise de décision ainsi que par l'organisation de la Réunion des correspondants du REMPEC et d'une ou deux réunions du CEC (Comité exécutif de coordination) dans les locaux du Centre.

- **Résultats attendus:**

**Résultats de l'objectif 1:** Les capacités des Parties contractantes, en matière de ratification, de transposition et d'application des principales règles internationales de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution du milieu marin provenant des navires, sont renforcées.

**Résultats de l'objectif 2:** Les Parties contractantes sont mieux préparées pour lutter contre tout événement de pollution marine accidentelle aux niveaux national, sous-régional et régional.

**Résultats de l'objectif 3:** La gouvernance et l'échange d'informations sur des questions techniques, scientifiques, juridiques et administratives sont facilités.



## Pollution du milieu marin

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<b>Faciliter la ratification, la mise en œuvre et l'application de conventions et règles internationales relatives à la pollution provenant des navires</b>											
<b>Objectif spécifique 7 (a) de la Stratégie</b>  (Tous les Etats méditerranéens se sont assurés de l'existence d'un cadre juridique national (législation) comme base de poursuite contre les auteurs de rejets illicites pour des violations à la Convention MARPOL ou de tout cadre juridique national qui la met en œuvre)	Fournir de l'expertise pour la transposition dans les lois nationales de l'Annexe I (Hydrocarbures) de la Convention MARPOL.	Un projet de législation nationale, sur les aspects relatifs aux contrevenants aux dispositions de l'Annexe I de la Convention MARPOL, est prêt.	Fournir une assistance juridique pour la transposition de l'Annexe I de la Convention MARPOL dans la législation nationale.  Les Parties contractantes (PC) élaborent ou révisent leurs législations nationales pour servir de base de poursuite des contrevenants aux dispositions relatives aux déversements par les navires de l'Annexe I de la Convention MARPOL.	Les PC qui ont bénéficié de l'assistance d'experts disposent d'une législation nationale appliquant l'Annexe I de la Convention MARPOL.	SAFEMED II Tâche 5.1.2	5			5		

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<b>Objectif spécifique 1 (a) de la Stratégie</b>  (Ratifier la Convention MARPOL et ses annexes, assurer leur transposition dans la législation nationale et coopérer avec le REMPEC pour assurer l'application entière de leurs dispositions)	Organiser un atelier de travail sur l'application des Annexes II (Substances liquides dangereuses transportées en vrac), et III ((Substances nuisibles transportées par mer en colis) de MARPOL.	Actualiser les connaissances que le personnel administratif a de la nouvelle Annexe II de la Convention MARPOL et sensibiliser à l'Annexe III.	Organiser un atelier de travail, de quatre jours, sur la mise en œuvre des Annexes II et III de MARPOL.  Les PC vérifient que les Annexes II et III de MARPOL sont bien appliquées.	Les Annexes II et III de la Convention MARPOL sont bien appliquées par les PC participantes.	Tâche 5.1.3 de SAFEMED II	30 (1p/c)					
<b>Objectif spécifique 1 (a) de la Stratégie</b>  (Ratifier la Convention MARPOL et ses annexes, assurer leur transposition dans la législation nationale et coopérer avec le REMPEC pour assurer l'application entière de leurs dispositions).	Organiser un atelier de travail sur l'Annexe VI de MARPOL (pollution de l'air par les navires).	Sensibiliser à l'importance de la ratification et de la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL et au regard des amendements majeurs adoptés récemment.	Organiser un atelier de travail de 2 jours en vue de sensibiliser les pays et les aider dans les préparatifs menant à la ratification et à la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL.  Les PC réalisent le travail de préparation à la ratification et à la mise en œuvre de l'Annexe VI de MARPOL.	L'Annexe VI de MARPOL ratifiée et mise en œuvre par les PC participantes.	Tâche 5.2 de SAFEMED II  Programme quinquennal indicatif du PAM (2009-2013) « changements climatiques »  Plan bleu	24 (1p/c) <sup>7</sup>					

<sup>7</sup> 'p/c' : abréviation pour 'participants' par 'pays'.

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>							
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>				
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>		
<b>Objectif spécifique 13 de la Stratégie</b> (Examiner la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SOx aux termes de l'Annexe VI de MARPOL)	Entreprendre une étude sur les émissions de gaz provenant des navires.	Sensibiliser à : - l'importance de ratifier et mettre en œuvre l'Annexe VI de MARPOL (pollution de l'air par les navires), - le paquet de mesures de l'OMI traitant des émissions GHG provenant des navires.	Evaluer les émissions de gaz par les navires marchands en Méditerranée en exploitant l'information pertinente émanant de la base de données du REMPEC sur les tendances du trafic maritime en Méditerranée.  Plan Bleu	Meilleures connaissances générales sur : - la pollution de l'air par les navires, - GHG provenant des navires.	<b>Programme quinquennal indicatif du PAM (2009-2013) « Changement climatique »</b>  Plan Bleu			*					
						<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <b>Financements externes à identifier</b> </div>							
<b>Objectif spécifique 7 (e) de la Stratégie</b> (...diffuser des informations aux agents d'exécution ainsi qu'aux juristes/procureurs/magistrats sur les questions pertinentes garantissant le succès des poursuites judiciaires devant les juridictions (ex.: procédures de collecte de données, présentation de preuves devant les tribunaux, etc..))	Tenir un atelier de travail sur la violation des dispositions relatives au rejets prévues à l'Annexe I de la Convention MARPOL.	Mettre à jour les connaissances du personnel intervenant dans la préparation de dossiers de poursuite devant les tribunaux pour violation des dispositions pertinentes de l'Annexe I de la Convention MARPOL.	Soutenir l'organisation d'un atelier de travail sous-régional de 3 jours pour réfléchir à d'éventuelles procédures communes susceptibles de faciliter la poursuite des contrevenants devant les tribunaux.  Les PC s'accordent sur d'éventuelles procédures communes de poursuite des contrevenants à l'Annexe I de la Convention MARPOL.	Les procédures de poursuite des contrevenants, devant les tribunaux, par les autorités des Etats côtiers et de pavillon sont arrêtées par les PC participantes.	Commission HELCOM et Accord de Bonn  Réseau de procureurs				17 (2p/c)				

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>						
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>			
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	
(Mettre au point des systèmes et des procédures de surveillance et de contrôle nationaux, y compris, le cas échéant, la surveillance aérienne dans les eaux relevant des juridictions de Parties contractantes).	Fournir l'expertise sur des systèmes et procédures de surveillance et de contrôle nationaux.	Améliorer ou élaborer un système national de surveillance aérienne.	Fourniture d'expertise pour mener des études de faisabilité sur la surveillance aérienne pour lutter contre la pollution marine, dont les rejets illicites, dans les eaux sous juridiction des Parties contractantes.  Les PC créent ou améliorent leurs systèmes nationaux de surveillance aérienne.	Les lacunes dans le système national de surveillance aérienne sont identifiées et des améliorations sont faites par les PC qui ont bénéficié de l'expertise technique.		10						
<b>Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique »</b>	Entreprendre une étude sur les meilleures utilisations d'installations de réception portuaires dans la région.	Identification d'accords sous-régionaux potentiels entre ports sur l'usage de leurs installations de réception respectives.	Faire faire une étude analytique détaillée sur la possibilité de créer un pool d'installations de réception portuaires pour les navires en Méditerranée ; proposer des perspectives.	Les moyens plus efficaces d'utilisation d'installations de réception portuaires pour se débarrasser des résidus huileux provenant des navires sont identifiés.	OMI Association internationale des ports (IAPH) <i>Waste Environment Cooperation Centre (WE 2C)</i>			*				
<b>Mandat du REMPEC et Protocole "Prévention et Situation Critique"</b>	Explorer la possibilité d'élaborer une politique sous-régionale de surveillances des zones marines sous juridiction (rejets illicites).	Progrès réalisés en vue de l'élaboration d'une politique sous-régionale de surveillance des zones marines sous juridiction (rejets illicites).	Faciliter l'élaboration d'une politique sous-régionale de surveillance des zones marines sous juridiction (rejets illicites).	Système sous-régional de surveillance exploré.	Accord sous-régional liant l'Italie, la Slovénie et la Croatie	-						

Contribution interne du REMPEC + financements externes à identifier.

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>						
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>			
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	
<p><b>Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique»</b></p> <p>Annexe 3 de la Stratégie (Liste des conventions internationales pertinentes)</p>	Organiser un atelier sur la Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissures nuisibles sur les navires (Convention AFS).	Aider les administrations maritimes à mieux appliquer la Convention AFS.	<p>Organisation d'un atelier de 2 jours auquel participeraient inspecteurs et experts des pays et représentants d'Etats membres de l'UE intervenant dans les inspections AFS.</p> <p>les PC échangent des points de vue sur les meilleures pratiques relatives à ces inspections par l'Etat du port et se mettent d'accord sur des procédures d'inspection harmonisées.</p>	Les PC ont exploré les voies et les moyens permettant de mettre en place des inspections harmonisées au titre de la Convention AFS.	SAFEMED II Tâche 5.4			*				
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">                 Peut en faire bénéficier toutes les PC si des financements             </div>												
<p><b>Objectif spécifique 3 (e) de la Stratégie</b></p> <p>(Le REMPEC travaillera en collaboration avec les MoU relatifs au contrôle par l'Etat du port sur l'organisation et l'analyse de suivi de campagnes intenses d'inspection sur les défaillances par rapport à la Convention MARPOL.</p>	Faciliter l'échange d'informations entre les inspecteurs de contrôle par l'Etat du port, membres du MoU méditerranéen, et les inspecteurs du Contrôle par l'Etat du port relevant du MoU de Paris.	Des accords, entre secrétariats des MoU de Paris et de la Méditerranée pour échanger des expériences, sont convenus.	Explorer la possibilité d'organiser des inspections conjointes, de 3 jours, sur les défaillances par rapport à l'Annexe I de la Convention MARPOL.	Accord sur des inspections intensives de 3 jours sur des défaillances par rapport à l'Annexe I de la Convention MARPOL.	SAFEMED II Tâche 3.6  Secrétariats des MoU	-						

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p><b>Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique»</b></p> <p><b>Annexe 3 de la Stratégie</b></p>	<p>Tenir une réunion du Groupe d'étude régional GloBallast (Regional Task Force) /Atelier d'harmonisation régionale pour permettre aux pays de présenter des informations sur les progrès qu'ils ont enregistrés et les enseignements tirés des réformes juridiques, institutionnelles et en matière de politiques/stratégies.</p>	<p>Progrès enregistrés dans la formulation d'une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces exotiques envahissantes en Méditerranée.</p>	<p>Organisation de la seconde réunion régionale du Groupe d'Etude (2 jours) pour examiner le projet de stratégie régionale consolidée sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces exotiques envahissantes en Méditerranée et son plan d'action.</p> <p>Organisée conjointement avec l'Atelier d'harmonisation régionale d'une journée.</p> <p>les PC contribuent activement au travail de préparation du projet de Stratégie.</p> <p>Le pays hôte soutient le REMPEC effectivement dans l'organisation de cette activité.</p>	<p>Le premier projet de texte consolidé, de la stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces exotiques envahissantes en Méditerranée, est arrêté.</p> <p>Les connaissances et échanges d'expériences, conduisant à l'harmonisation régionale des réformes juridiques, institutionnelles et des politiques, sont fournis.</p>	<p>Projet GloBallast de l'OMI.</p> <p>Tâches 1.1.4 et 2.4.2</p> <p>CAR / ASP</p>	25					

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<b>Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique»</b>  Annexe 3 de la Stratégie	Organiser un stage de formation destiné aux rédacteurs des législations de transport maritime et concernant la législation sur les eaux de ballast des navires	Aider les pays participant à GloBallast à familiariser leurs experts et juristes nationaux aux questions de gestion des eaux de ballast.	Organisation d'un stage de formation de 2 ½ jours.  Les PC mettront au point des cadres réglementaires pour la gestion des eaux de ballast.  Le pays hôte soutient le REMPEC effectivement dans l'organisation de cette activité.	Des cadres réglementaires pour la gestion des eaux de ballast sont mis en place par les pays participant au Projet GloBallast.	Projet GloBallast de l'OMI  Tâche 2.5.2  CAR / ASP	25					
<b>Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique»</b>  Annexe 3 de la Stratégie	Organiser une session de formation sur la gestion du contrôle de la conformité et de l'application (CME).	Fournir aux autorités du contrôle par l'Etat du port, des pays participant au Projet GloBallast, des connaissances pratiques en matière de gestion du contrôle de la conformité et de l'application (CME).	Organisation d'un stage de formation de 3 jours sur la conformité et l'application (CME).  Les PC créeront des systèmes de contrôle de la conformité et de l'application.  Le pays hôte soutient le REMPEC effectivement dans l'organisation de cette activité.	Approche basée sur le risque développée par les pays participant au Projet GloBallast.	Projet GloBallast de l'OMI  Tâche 2.7.2  CAR / ASP	-		*			

Peut en faire bénéficier toutes les PC si des financements

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>							
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>				
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>		
<b>Mandat du REMPEC et Protocole « Prévention et Situation Critique»</b>  Annexe 3 de la Stratégie	Produire une étude sur les eaux de ballast des navires en Méditerranée.	Produire une étude d'évaluation sur les eaux de ballast des navires en Méditerranée.	Evaluer les eaux de ballast des navires en Méditerranée en se servant de la base de données du REMPEC sur le trafic maritime en Méditerranée.	Des informations sur les principales voies des eaux de ballast des navires et les ports récepteurs sont disponibles.	Projet GloBallast de l'OMI			*					
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;">                     Contribution interne du REMPEC + financements externes à identifier.                 </div>													
<b>Maintenir et développer le niveau de préparation à la lutte et les capacités d'intervention d'urgence contre la pollution du milieu marin de la région</b>													
<b>Objectif spécifique 12 de la Stratégie</b>  (Etablissement de procédures pour la désignation de lieux de refuge afin de réduire les risques de pollution à grande échelle).  <b>Lignes directrices pour la prise de la décision en matière de traitement de demandes d'accès à des lieux de refuge pour les navires en détresse.</b>	Produire une étude sur un réseau de lieux de refuge en Méditerranée.	Promotion d'une approche coordonnée pour la désignation de tels lieux de refuge en cas d'accident.	Faire un état des lieux des mesures nationales (législation, lignes directrices, etc.) des pays méditerranéens concernant les lieux de refuge et l'existence de cartes des zones sensibles dans les pays sera également examinée.	Une approche coordonnée, si possible, pour la désignation de tels lieux de refuge pour les navires en détresse est identifiée.	SAFEMED II Tâche 5.3	1							



<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p><b>Objectif spécifique 19 (d) de la Stratégie</b></p> <p>(Prendre en considération, lors de la préparation de programmes de formation pour la région méditerranéenne, les modèles de cours pertinents que le Groupe technique OPRC-HNS pourrait développer dans le futur).</p>	Organiser un atelier de travail sur les substances toxiques dangereuses (HNS).	Améliorer le niveau de connaissances en matière de HNS.	<p>Organisation d'un atelier de travail sous-régional, sur 4 jours, (pays arabophones), en coopération avec les opérateurs de l'industrie chimique et du transport maritime, sur la préparation et la lutte contre les événements de pollution impliquant des HNS. Stage pouvant cibler les décideurs et les autorités nationales.</p> <p>Les PC participant à l'activité fourniront l'information requise sur les produits HNS qui transitent par leurs ports.</p> <p>Les PC participant à l'activité se pencheront sur la préparation de plans nationaux d'urgence sur la pollution marine impliquant des HNS.</p>	<p>Des informations sur les produits HNS transitant par les pays ont été recueillies.</p> <p>Des plans nationaux d'urgence sur les incidents de pollution marine impliquant des HNS ont été élaborés par les PC participantes.</p>	Division de la coopération technique de l'OMI (ITCP)			*			
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;"> <p>En attente d'approbation par l'ITCP de l'OMI</p> </div>											

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>						
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>			
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	
<p><b>Objectif spécifique 21 (c) de la Stratégie</b></p> <p>(Continuer à aider les Parties contractantes, qui ne disposent pas encore de plan national d'urgence, à élaborer et mettre en œuvre des dispositifs nationaux de préparation et de lutte).</p>	Fournir l'expertise nécessaire/ organiser un atelier de travail sur la planification d'urgence.	Améliorer les connaissances et la préparation, à l'échelon national, en matière de planification d'urgence.	Organisation d'une mission sur le terrain (2 jours) et d'une activité nationale (3 jours) de travail sur documents sur le thème de la planification d'urgence. Les pays concernés avancent dans le sens de l'adoption d'un plan national d'urgence.	Adoption d'un Plan national d'urgence.	Cette activité est une suite à un programme d'activités que le REMPEC a réalisé au Monténégro lors de la période 2006-2007.			*				
								Attend l'approbation de l'ITCP de l'OMI				
<p><b>Objectif spécifique 21 (c) de la Stratégie</b></p> <p>(Continuer à aider les Parties contractantes, qui ne disposent pas encore de plan national d'urgence, à élaborer et mettre en œuvre des dispositifs nationaux de préparation et de lutte).</p>	Fournir l'expertise nécessaire pour élaborer et utiliser des plans nationaux de préparation à la lutte et de lutte.	Améliorer le niveau de préparation à la lutte et de lutte contre les incidents de pollution en Méditerranée.	Fournir aux pays individuels l'expertise nécessaire pour élaborer, améliorer et entretenir leurs dispositifs et arrangements opérationnels.  Les PC élaboreront et actualiseront leurs plans nationaux d'urgence, selon le besoin.	Dispositifs d'intervention, arrangements opérationnels et plans d'urgence en place/révisés chez les PC qui ont bénéficié de l'expertise.	Division de la coopération technique (OMI) Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG)	10	12					

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p><b>Objectif spécifique 19 de la Stratégie</b></p> <p>(Accroître, autant que faire se peut, le niveau des connaissances en matière de préparation à la lutte et de lutte contre les accidents de pollution marine par des hydrocarbures ou d'autres substances nocives).</p>	Organiser des ateliers de travail sur la préparation à la lutte et de lutte contre les accidents de pollution marine.	Accroître le niveau de connaissances et de préparation à la lutte, au niveau national, en cas de situation critique.	<p>Aider à l'organisation d'ateliers nationaux (de 3 jours) consacrés à la préparation à la lutte et la lutte en cas de situation critique.</p> <p>Les PC participant aux ateliers intègrent, dans leurs dispositifs nationaux, les thématiques traitées dans le cadre de l'atelier de travail.</p>	Les capacités des pays participant à l'activité sur la préparation à la lutte et la lutte sont renforcées.	Division de la coopération technique de l'OMI ; Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG)				12		
<p><b>Objectif spécifique 21 de la Stratégie</b></p> <p>(Renforcer les capacités des Etats côtiers individuels à lutter efficacement contre les incidents de pollution marine par la mise en place de plans d'urgence et d'accords opérationnels sous-régionaux.).</p>	Organiser des ateliers de travail / réunions / exercices.	Améliorer le niveau de préparation et de lutte, en cas de situation critique, des pays voisins en Méditerranée.	<p>Soutenir l'organisation d'ateliers de travail/réunions/ exercices pour les pays pour la mise en œuvre de leurs systèmes sous-régionaux et des arrangements opérationnels.</p> <p>Les PC veillent à ce que l'accord sous-régional soit opérationnel et à ce qu'il soit adopté conjointement aux procédures requises.</p>	<p>Les plans d'urgence nationaux et sous-régionaux sont prêts à être déclenchés en cas de situation critique dans les PC qui ont bénéficié du soutien.</p> <p>Entrée en vigueur de l'accord sous-régional.</p>	Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG)	6			6		

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<b>Objectif spécifique 15 de la Stratégie</b>  (Evaluer les capacités, en termes de sécurité, des terminaux et ports commerciaux de la Méditerranée).	Fournir l'expertise pour évaluer les capacités, en termes de sécurité, des terminaux et ports commerciaux de la Méditerranée.	Prévention des accidents dans les ports commerciaux et les terminaux.	Fournir l'expertise nécessaire pour élaborer un outil d'évaluation facultative.	L'outil d'évaluation facultative de la sécurité des terminaux pétroliers et des ports commerciaux en Méditerranée est fin prêt.	<i>Oil Companies International Marine Forum (OCIMF)</i>			*	Financements extérieurs à rechercher		
<b>Objectif spécifique 20 de la Stratégie</b>  (Réviser les recommandations, principes et lignes directrices existants et en élaborer de nouveaux pour faciliter la coopération internationale et l'assistance mutuelle dans le contexte du Protocole «Prévention et Situation Critique»).	Réviser les lignes directrices sur l'utilisation des dispersants.	Réviser les "Lignes directrices régionales sur l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution de la Méditerranée par des hydrocarbures " élaborées par le REMPEC.	Entamer l'exercice de révision des lignes directrices par l'entremise du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG). Cette activité aura besoin d'expertise pour réviser le projet consolidé de lignes directrices.  Les PC participent activement au MTWG.	Des lignes directrices actualisées sur l'utilisation des dispersants sont publiées.	-	4					
<b>Objectif spécifique 19 de la Stratégie</b>  (Accroître, autant que faire se peut, le niveau des connaissances en matière de préparation à la lutte et de la lutte contre les la pollution accidentelle du milieu marin par des hydrocarbures ou d'autres substances dangereuses).	Soutenir la participation de Parties contractantes aux stages de formation consacrés à la préparation à la lutte et à la lutte contre la pollution marine	Accroître le niveau des connaissances, dans le pays, en matière de préparation à la lutte et de lutte contre les accidents de pollution marine	Aider les Parties contractantes à participer aux activités externes, dans la limite des moyens du Centre.	Les capacités des pays, participant à l'activité sur la préparation à la lutte et la lutte en situation critique, sont renforcées.		1			1		

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<p><b>Objectif spécifique 19 de la Stratégie</b></p> <p>(Accroître, autant que faire se peut, le niveau des connaissances en matière de préparation à la lutte et de la lutte contre les la pollution accidentelle du milieu marin par des hydrocarbures ou d'autres substances dangereuses).</p>	<p>Tester et améliorer, par le biais d'exercices d'alerte, la capacité de réaction du réseau d'intervention.</p>	<p>Améliorer et entretenir la communication en cas d'appel à assistance</p>	<p>Aider les Parties contractantes à participer aux exercices de communication avec le réseau de l'UAM et CEFIC ICE.</p>	<p>Rapidité de réaction en termes de communication suite à des appels à assistance</p>	<p>Unité d'Assistance méditerranéenne (UAM): CEDRE, Federchimica et ISPRA CEFIC ICE</p>						
<p><b>Objectif spécifique 19 de la Stratégie</b></p> <p>(Accroître, autant que faire se peut, le niveau des connaissances en matière de préparation à la lutte et de la lutte contre les la pollution accidentelle du milieu marin par des hydrocarbures ou d'autres substances dangereuses).</p>	<p>Organiser un atelier de travail sur la préparation à la lutte et la lutte contre les accidents de pollution marine.</p>	<p>Comblar les lacunes prioritaires dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte, en cas de situation critique en Méditerranée, et renforcer la coopération avec les opérateurs de l'industrie pétrolière.</p>	<p>Organisation d'un atelier de travail régional (3 jours) (MEDEXPOL) sur la préparation à la lutte et la lutte contre les incidents de pollution marine.</p> <p>Les PC contribuent activement à l'atelier de travail et renforcent leur coopération avec l'industrie pétrolière de leurs pays.</p>	<p>Lacunes comblées.</p>	<p>L'Atelier régional sera conçu en fonction de la situation et des lacunes recensées dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution en Méditerranée, qui a été effectuée en 2009. Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG)</p>				50 (1p/c)		

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<b>Renforcer la gouvernance et fournir informations et outils de communication</b>											
<b>Procédures du PAM et décision des réunions des Parties contractantes.</b>	Tenir la réunion des correspondants du REMPEC (2011).	Echange d'informations et de connaissances en matière de prévention, de préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine accidentelle.	Organiser la réunion des correspondants du REMPEC (4 jours).	Activités réalisées lors de le biennium précédente et programme d'activités de la prochaine période avalisés.	Activité inhérente au mandat du REMPEC				52 (1p/c)		
<b>Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.</b>	Tenir une réunion du CEC ( <i>Comité exécutif de coordination</i> ).	Echange d'informations avec le Secrétariat, d'autres CAR et MEDPOL.	Organiser une réunion du CEC.	L'échange et la coordination de l'information facilités.	Activité inhérente au mandat du REMPEC	5					
<b>Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.</b>	Participer à la mise en oeuvre de l'approche fondée sur l'approche écosystémique.	Données et objectifs des activités identifiés.	Les correspondants du REMPEC participent à l'évaluation et débattent des objectifs écologiques.	La mise en œuvre de l'approche écosystémique est menée en conformité avec la feuille de route d'Almeria.	HELCOM / Plan d'action de la mer baltique						
<b>Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.</b>	Participer au projet sur les Aires marines protégées.	Explorer la faisabilité d'une éventuelle désignation d'Aires marines protégées en haute mer.	CAR/ASP : pour piloter ce processus. Les correspondants du REMPEC y seront associés.	3 aires sont proposées dans le cadre des ASPIMs.	SMDD / OMI						
<b>Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.</b>	Participer à l'exercice de revue de la SMDD.	Evaluer la mise en œuvre de la Stratégie régionale.	REMPEC entretient la liaison avec ses correspondants si le Consultant lui en fait la demande.	Le degré de réalisation des objectifs spécifiques est mesuré.	SMDD						

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<b>Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.</b>	Rédiger le chapitre sur l'état de l'environnement du rapport sur le transport maritime.	Exposer aux PC et au grand public les caractéristiques du transport maritime en Méditerranée.	REMPEC rassemblera les éléments de l'étude.	Mise à jour du chapitre prête.							
<b>Procédures du PAM et décision des Réunions des Parties contractantes.</b>	Système/ Info du REMPEC.	Le site Internet du REMPEC est en ligne via INFO/MAP.	REMPEC et CAR/INFO pour faire le point de la situation et élaborer le Système/Info du REMPEC.	REMPEC fait partie du dispositif INFO MAP.							
<b>Objectif spécifique 9 (b) de la Stratégie</b>  (Veiller à l'identification des principales lignes maritimes des pétroliers et chimiquiers transportant des HNS).	Acquisition de données pour maintenir à jour les outils d'aide à la décision.	Données d'information tenues à jour.	Mise à niveau/à jour du SIG du REMPEC par l'acquisition/ intégration de données récentes (2006-2008) et, si nécessaire et réalisable, d'autres données et autres éléments utiles.	Les Parties contractantes disposent d'un système d'information fiable et actualisé sur les principales routes maritimes dans le bassin méditerranéen.	SAFEMED II Tâche 1.4	-					
<b>Objectif spécifique 18 (c) de la Stratégie</b>  (Réviser et actualiser régulièrement les outils informatiques d'aide à la décision; en élaborer de nouveaux et les mettre à la disposition des autorités nationales compétentes des Parties contractantes (...)).	Réviser le format des outils d'aide à la décision avec l'aide d'experts.	Mettre à jour régulièrement les outils d'aide à la décision.	Amorcer la révision du format actuel de la Version 2.0 de MIDSIS TROCS avec l'aide d'un informaticien externe.	L'outil MIDSIS TROCS d'aide à la décision est mis à jour.	-				10		

<i>Pertinence aux politiques (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties contractantes)</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultats attendus pour la période biennale 2010-2011</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité du PAM et ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Initiatives/ partenariats correspondants</i>	<i>Estimations budgétaires</i>					
						<i>2010 (000 euros)</i>			<i>2011 (000 euros)</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>Ext.</i>
<b>Objectif spécifique 18 (c) de la Stratégie</b>  (Réviser et actualiser régulièrement les outils informatiques d'aide à la décision; en élaborer de nouveaux et les mettre à la disposition des autorités nationales compétentes des Parties contractantes (...)).	Mettre à jour et à niveau le système informatique du REMPEC, selon que de besoin.	Veiller à ce que les systèmes d'information électroniques soient à jour.	Réviser et entretenir le système d'information du Centre.	Outils électroniques efficaces et interactifs pour faciliter la diffusion de l'information de et vers les PC.	Stratégie d'Information et de communication du PAM-		12				



## II.3 Production plus propre (CAR/PP)

### Production et consommation durables

#### **Objectif général:**

Promouvoir l'application de mécanismes qui conduisent à des modèles durables de production et consommation et la gestion rationnelle de substances chimiques dans les pays méditerranéens.

**Objectif 1:** Identifier et prendre des mesures sur les priorités et les domaines de production et de consommation qui ont les plus grands impacts sur l'environnement méditerranéen, et qui représentent les plus grands dangers pour l'environnement et la santé causés par la pollution chimique.

#### **Objectif 2: Rendre le marché méditerranéen écologique et le libérer des substances chimiques:**

L'augmentation de la compatibilité verte comme un outil avec lequel les entrepreneurs et les industriels amènent les PME méditerranéennes à réussir sur le marché global, et l'approvisionnement d'aide technique au secteur public et privé des pays méditerranéens pour réduire la pollution terrestre et pour assurer la gestion durable de substances chimiques.

**Objectif 3: Création de partenariat et synergies:** Création d'un réseau méditerranéen pour les PCD, en rapprochant le PAM au PNUJ, et aux objectifs de l'UE sur les PCD et construire une coopération entre les composants du PAM et des agents et initiatives pertinents dans la Méditerranée.

#### **Historique et justification**

Depuis plus de 30 années, le PAM a coordonné les efforts conjoints des pays voisins de la Méditerranée pour la protection de l'environnement de la région contre la pression et la pollution des activités humaines. À ce respect, de nombreux projets couronnés de succès ont été mis en pratique pour contrôler et prévenir la pollution du développement urbain et industriel et pour protéger les zones naturelles et la biodiversité de la région.

Toutefois, les perspectives du Plan Bleu sur la tendance en augmentation continue de la consommation de ressources, la production de déchets, le changement climatique et la pollution, reflètent une aggravation de la dégradation de l'environnement. De même, les mêmes perspectives de mise en garde contre l'augmentation de la population et l'évolution du processus de mondialisation dans la région, accélérée par l'entrée en vigueur progressive de la Zone Euro-Méditerranéenne de Libre-Échange (ZEMLC), va aggraver les tendances non durables et créer des effets néfastes sur les objectifs du Millénaire liés à la pauvreté, la santé et l'environnement. L'impact critique du ZEMLC sur la région en matière de durabilité est également identifiée par l'Etude d'Evaluation d'Impact sur la Durabilité de la Zone Euro-Méditerranéenne de libre-échange SIA-ZEMLC qui a mis en garde contre l'accroissement de la consommation et de l'épuisement des ressources qui est attendue de l'entrée en vigueur du ZEMLC.

Se basant sur cela, le Plan Bleu identifie la création de nouveaux modes de production et de consommation comme un défi majeur pour les pays méditerranéens afin de mieux gérer l'espace et les ressources naturelles limités, une population toujours croissante, et des nouvelles contraintes, comme le changement climatique et l'accroissement des inégalités.

Dans ce contexte de plus en plus les défis environnementaux, l'utilisation et la gestion inadéquates des produits chimiques représente un risque spécial pour l'environnement et la santé de la population humaine (questions prioritaires dans l'environnement méditerranéen. AEE, 2006). À cet égard, la pollution par les produits chimiques sont, dans bien des cas la conséquence à la fois anciens et actuels des modes de production et de consommation. Par exemple, plusieurs années des pratiques de gestion irresponsables ont abouti à l'existence de stocks de produits chimiques obsolètes et actuellement les utilisations non durables de produits chimiques dans les processus de production et des produits, impliquant la production non intentionnelle de dioxines et de furannes et l'existence de résidus de pesticides dans les produits pour la consommation humaine (par exemple les produits alimentaires).

De même, l'étude de SIA-ZEMLC mentionné met en garde, par exemple, contre une plus grande pollution agro-chimique, qui accompagnera une plus grande intensité de la production dirigée par l'augmentation de la pression de la concurrence due au libre-échange.

Parmi les substances chimiques, ce que l'on appelle les polluants organiques persistants (POPs) sont identifiés par le Protocole de LBS en tant que substances prioritaires dans le développement et la mise en œuvre de programmes nationaux de lutte contre la pollution. La nécessité de remédier d'urgence à l'élimination et la réduction des POPs est commune à tous les pays de la Méditerranée qui sont signataires de la Convention de Stockholm, le traité mondial visant pour protéger la santé humaine et l'environnement contre ces substances.

Selon ce qui est mentionné ci-dessus, le passage à la production et consommation durables et à la lutte contre la pollution par les produits chimiques sont les deux domaines prioritaires afin de parvenir à un développement durable dans la Méditerranée. Si les PCD renvoient à une approche intégrée pour découpler l'augmentation du développement industriel et économique de la région de la pollution de l'environnement et la consommation des ressources, l'élimination et la gestion rationnelle des produits chimiques constitue un défi majeur dans l'application de PCD.

Les PCD constituent un point tournant dans la façon dont le PAM aborde le développement durable dans la Méditerranée, puisqu'il ne s'agit pas seulement d'aborder la question de quoi et où les émissions de polluants et la dégradation de l'environnement ont lieu, mais aussi pourquoi ceux qui sont générés. L'approche des PCD implique, 1. l'analyse de la manière dont les pays méditerranéens produisent et de consommation des biens et services, 2. déterminer comment et pourquoi ces modes de production et de consommation contribuent à la dégradation de l'environnement des écosystèmes de la Méditerranée, et l'apparition des risques pour l'environnement et la santé due à la pollution chimique et 3. l'application de mécanismes techniques, politiques, de marché, économiques et de l'information à travers lesquels faire le passage aux PCD.

L'application des PCD comprend une série d'actions dans lesquelles les mesures destinées à minimiser les impacts environnementaux liés à la "production", c'est-à-dire la production propre, l'efficacité énergétique, la gestion rationnelle des produits chimiques, etc, doivent être combinées avec la mise en œuvre progressive de mécanismes, tels que l'approvisionnement public durable ou l'éco-étiquetage, qui intègrent des critères durables dans les chaînes de valeur et le cercle des consommateurs-producteurs.

Afin d'impliquer le secteur privé de la Méditerranée dans les PCD, le PAM doit travailler dans le déclenchement d'un changement d'attitude dans les entreprises et les industries de la Méditerranée à partir d'une réaction à une approche proactive de la gestion de l'environnement des produits chimiques et des déchets dangereux et de créer les conditions pour qu'ils deviennent une compétitivité verte. Pour cela, il est essentiel de renforcer les Meilleures Techniques Disponibles (MTD), les Meilleures Pratiques Environnementales (MPE) et la Production Propre (PP) comme les méthodes permettant aux entreprises de réduire les émissions de polluants et de mettre en œuvre une gestion écologiquement rationnelle des flux d'eau, de matériel et d'énergie. De même, il est nécessaire que les gouvernements créent les cadres réglementaires et institutionnels appropriés pour encourager et aider les entreprises à adopter ces mécanismes. À cet égard, l'approche de la prévention et réduction intégrées de la pollution (PRIP) a prouvé être un mécanisme efficace par lequel les pays peuvent introduire progressivement les MTD, MPE et la PP comme élément dans le processus d'autorisation pour les installations industrielles les plus polluantes afin de parvenir à un haut niveau de protection de l'environnement dans son ensemble.

D'autre part, les actions du PAM en faveur de l'amélioration technique des processus de production dans les industries doivent être accompagnées de la mise en place progressive de mécanismes qui favorisent les conditions du marché qui encouragent les entreprises à passer aux PCD et l'augmentation de la sensibilisation des consommateurs et le choix de produits durables. À cet égard, la mise en œuvre de plans d'éco-étiquetage joue un rôle clé dans l'accroissement de la visibilité dans le marché des entreprises qui respectent les critères environnementaux, et fournit de l'information fiable pour que les consommateurs identifient les produits respectueux de l'environnement. De même, l'application de l'Approvisionnement Public Durable (APD) par des organismes publics est en

train de devenir un outil essentiel pour l'intégration des préoccupations environnementales et sociales dans la gestion du changement de l'offre des entreprises et des organisations

Le travail sur les PCD donne au PAM une valeur ajoutée pour améliorer de nouveaux modèles de comportement humain et institutionnel et des pratiques de production et de la société innovantes, et des valeurs qui permettent le développement économique, protection de l'environnement et une répartition équitable des richesses entre les pays de la région. Pour cela, il est essentiel que le rôle soit assumé conjointement par le PAM et la société civile de la Méditerranée dans le renforcement de l'éducation et de sensibilisation sur les PCD comme des leviers importants et utiles pour faciliter les changements nécessaires dans les attitudes, les comportements et les connaissances. En effet, c'est cette dynamique qu'il faut suivre. En ce sens, aujourd'hui, après avoir surmonté le nouveau millénaire, les gens ont progressivement pris conscience de leur propre responsabilité et la capacité d'agir contre la dégradation de l'environnement par leurs modes de vie et les choix de consommation. En quelques années, l'environnement a passé d'être une affaire de secteurs spécialisés à devenir un thème transversal, introduit dans les priorités du gouvernement, des entreprises, des publicités télévisées et les programmes d'enseignement dans les écoles.

Dans le même esprit, les recommandations de la dernière Conférence internationale du PNUE sur l'Éducation pour le Développement Durable (Bordeaux, Octobre 2008), a souligné la nécessité d'informer et d'éduquer les citoyens et les consommateurs, afin de leur faire prendre conscience de leurs droits fondamentaux, étant capables participer consciemment dans les débats publics et des marchés, la nécessité de renforcer l'intégration de l'éducation pour la consommation durable dans les stratégies de développement durable et les processus à différents niveaux et la nécessité de présenter aux enseignants les moyens d'agir et de construire des réseaux sur l'enseignement et des expériences d'apprentissage. Afin d'atteindre cet objectif, il est essentiel d'élaborer, de diffuser largement et d'assurer l'efficacité d'une bonne communication et information des outils et des produits.

Au niveau de la Méditerranée, la première Table Ronde Méditerranéenne sur le Développement les Production et Consommation Durables met en évidence l'importance de l'éducation sur les PCD au sein de la société civile et secteur privé, ainsi que le rôle clé des médias et des institutions publiques de diffuser l'information entre les citoyens de la Méditerranée. À cet égard ces recommandations générales ont surgi dans la plupart des groupes de discussion de la Table Ronde, ils ont clairement mis en évidence la pertinence d'un Centre Régional, comme l'INFO / CAR pour répondre à ces besoins.

Comme résumé, ces deux réunions pertinentes montrent clairement la direction que l'éducation, la communication à la population générale, les industries et les institutions acquièrent en vue d'aborder les questions de développement durable. Conformément à cela, il est clair que le Plan d'Action pour la Méditerranée ne peut pas maintenir ses activités cachées derrière un lourd de cadre institutionnel. Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire de cibler efficacement la société civile, le secteur privé et les institutions de l'enseignement.

À cet égard, le PAM, par le biais de l'INFO / CAR en tant que plate-forme de communication, peut apporter une valeur ajoutée par la diffusion de produits déjà existants et des outils sur l'enseignement des PCD (voir Annexe I) ainsi qu'en créant de nouveaux, en stimulant de nouveaux mécanismes de diffusion, la conception de nouveaux événements méditerranéens en collaboration avec la chaîne de communication méditerranéenne en vue d'informer efficacement sur les questions des PCD et donner aux différentes cibles les moyens d'agir dans leurs domaines respectifs.

Pertinence de la politique	Activités	Resultats prévus	Responsabilité (tâches essentielles pour les Parties, composantes Pam, autres Partenaires)	Indicateurs de réussite/efficacité	Initiatives/Partenariats connexes	Défis et risques	Budget	
							2010 '000 euros	2010 '000 euros
							EXT	EXT
SOUS-PROGRAMME 1: Identifier, prendre des mesures et éduquer relativement aux priorités et aires de production et de consommation ayant de grands impacts sur l'environnement de la Méditerranée et constituant des risques de santé majeurs, en raison de la pollution chimique								
Protocole LBS Art. 5.1;5.2;5.3 et 5.4; SMDD Objectif 3 ; Déclaration de Catania	1,1 Aider les pays à intégrer CPD dans leurs politiques et stratégies (deux/trois pays)	Identification des barrières et priorités pour l'intégration	CAR/PP en collaboration avec MEDU	Les calendriers pour l'intégration ont été développés avec succès dans 2-3 pays: Les parties intéressées ont été consultées au cours des ateliers nationaux	SMAP;PNUD;programme AZAHAR, (MTF,EC,Ext 50.000€)	Absence d'engagement de la part des pays partenaires. Manque des indicateurs de référence des pays et besoin de construire une expertise au niveau national.	14	14
Protocole LBS Art. 5.1;5.2;5.3 and 5.4; SMDD Objectif 3 ;Déclaration de Catania	1,2 Production de rapports sur les tendances de CPD et groupements thématiques prioritaires dans la Méditerranée	Identification des tendances dans les zones CPD ayant un grand impact sur l'environnement Méditerranéen	CAR/PP, plan bleu*, CAR/ASP* et autres composantes du PAM *	5 rapports sur les groupements thématiques prioritaires dans la Méditerranée; Nouvelle édition de "La Situation de CPD dans la Méditerranée";	EEA, Groupe de Travail de Marrakech, PNUE/DTIE, GFCM, FAO	Manque d'information des pays.	155	155
Protocole LBS Art. 5.1;5.2;5.3 and 5.4; SMDD Objectif 3; Déclaration de Catania ; Convention de Stockholm ; Protocole sur les déchets dangereux Art 5.2	Assistance aux pays en vue de compiler des données sur POP et autres substances chimiques disponibles 1,3,1 Aide aux pays dans la gestion des substances chimiques (spécialement les POP), substances prioritaires et secteurs 1.3.2 Sensibilisation sur les nouveaux POP	Renforcer la capacité des parties intéressées dans le processus de prise de décisions relativement à la gestion des substances chimiques Assistance aux pays lors de l'adaptation aux nouvelles conditions de la Convention de Stockholm et son	CAR/PP et MEDPOL *	2/3 études, rapports et/ou stratégies en rapport avec la gestion des substances chimiques 2 ou 3 activités de sensibilisation et publication de matériel 1 ou 2 directives sur MTDS and MPE pour les nouveaux POP Nombre de rapports et études sur les POP et autres substances chimiques	UNITAR, centres de production propre, Centres de la Convention de Bâle, Centres de la Convention de Stockholm, MEDPOL, Ministères pertinents, Secrétariat de Stockholm	Manque d'expertise nationale. Manque de coopération des autorités nationales.	146	146

<i>Pertinence de la politique</i>	<i>Activités</i>	<i>Resultats prévus</i>	<i>Responsabilité (tâches essentielles pour les Parties, composantes Pam, autres Partenaires)</i>	<i>Indicateurs de réussite/efficacité</i>	<i>Initiatives/Partenariats connexes</i>	<i>Défis et risques</i>	<i>Budget</i>	
							<i>2010 '000 euros</i>	<i>2010 '000 euros</i>
							<i>EXT</i>	<i>EXT</i>
		application						
<b>Protocole LBS Art. 5.1;5.2;5.3 and 5.4; SMDD Objectif 3 ;Déclaration de Catania</b>	1,4 Production de matériel éducatif pour les consommateurs, formateurs et parties intéressées en vue d'informer et sensibiliser sur l'impact des produits, dans le but de promouvoir des modes de vies alternatifs durables	Sensibilisation relativement aux produits et modes de vies écologiques	CAR/PP, INFO/RAC	Nombre de pays impliqués, quantité de personnes informées, nombre de des capacités créées, activités de formation, ateliers, matériel de sensibilisation, etc.	Groupes de travail du Procéssus de Marrakech, forums d'affaires et ONG, Initiatives arabes et africaines pour CPD et SMR, Universités, écoles, organisations de consommateurs, initiatives GFCM, FAO, UNEP/DTIE GSSL	Etablissement de nouveaux contacts.	43	43
	1,5 Introduction des outils CPD et SCM dans les programmes universitaires	Activité de formation au profit des professeurs et directeurs universitaires ; et kit d'outils destiné aux écoles sur la CPD	CAR/PP, INFO/RAC	2 activités de formation au profit des professeurs et directeurs universitaires, nombre de modules CPD et SCM introduits dans les programmes d'études universitaires	Groupes de travail du Procéssus de Marrakech, UNEP/DTIE, secrétariat de Stockholm, centres de Stockholm	Manque de flexibilité du système d'éducation nationale quant à l'inclusion de nouveaux éléments.	35	35

Pertinence de la politique	Activités	Résultats prévus	Responsabilité (tâches essentielles pour les Parties, composantes Pam, autres Partenaires)	Indicateurs de réussite/efficacité	Initiatives/Partenariats connexes	Défis et risques	Budget		
							2010 '000 euros	2011 '000 euros	
							EXT	EXT	
<b>SOUS-PROGRAMME 2: Ecologiser le marché méditerranéen et éliminer les substances chimiques</b>									
Protocole LBS Art. 5.4 ;Déclaration de Catania ; Protocole relatif aux déchets dangereux Art 5.2	2.1 Séminaires, ateliers, audits et publications relatifs à la PP en vue de promouvoir l'adoption de la compétitivité verte (GRECO) en tant qu'outil à disposition des entreprises méditerranéennes en vue de réussir dans les marchés globaux	Approfondir la conscience et l'engagement des pays méditerranéens et des entreprises en vue d'adopter GRECO	CAR/PP	1 Réunion Regionale 15 National Tours promotionnels , Antennes GRECO Nationales réalisées, outil d'autoaudit prêt, prix GRECO	Ministères de l'Industrie, Ministères de l'Environnement, BusinessMed, ASCAME, Associations de SME et Centre Nationaux pour la Production Propres	Manque de coopération des autorités pertinentes.	355	355	
LBS Art. 9,10 and Art.5.1;5.2;5.3 and 5.4; Décision 17/7 d'Almeria; Déclaration de Catania;Protocole relatif aux déchets dangereux Art 5.2	2.2 Projets, formation, transferts de technologies et création de capacités et matériel de sensibilisation sur MTD et MPE par secteur (GRECO) (selon les priorités PAN et les politiques et stratégies nationales de la CPD)	Ressources humaines et capacités améliorées dans les institutions nationales pertinentes et dans le secteur des affaires dans le domaine de MTD, MPE, CP, IPPC, BREF et gestion rationnelle des substances chimiques, y compris la réduction des émissions non intentionnées de POP.	CAR/PP,	Nombre de projets, activités de formation et de création de capacités et matériel de sensibilisation.	CE, Ministères de l'Industrie, Ministère de l'Environnement, BusinessMed, ASCAME, Centres pour la Production Propre, Secrétariat de Stockholm, centre de Stockholm et de Båale, MEDPOL	Manque de coopération des secteurs nationaux public et privé. Exécution des instruments légaux.	245	238	
LBS Art.5 and 15 GEF SP ;Déclaration de Catania; Protocole relatif aux déchets dangereux Art 5.2	2.3Implementation de projets pilotes dans les sites de démonstration en Turquie, en Algérie, au Liban et en Syrie, en rapport avec les tanneries, phosphogypsum, huile lubrifiant et MTDteries au plomb	MTD's and MPE's related to tanneries	MEDPOL; CAR/PP; ONUDI	Ateliers réalisés	GEF (35.000€)	Manque de coopération de la part des autorités	15	15	

<i>Pertinence de la politique</i>	<i>Activités</i>	<i>Résultats prévus</i>	<i>Responsabilité (tâches essentielles pour les Parties, composantes Pam, autres Partenaires)</i>	<i>Indicateurs de réussite/efficacité</i>	<i>Initiatives/Partenariats connexes</i>	<i>Défis et risques</i>	<i>Budget</i>	
							<i>2010 '000 euros</i>	<i>2011 '000 euros</i>
							<i>EXT</i>	<i>EXT</i>
LBS Art. 9,10 Décision 17/7 d'Almeria ;Déclaration de Catania; Protocole relatif aux déchets dangereux Art 5.2	2.4 Organisation d'ateliers nationaux conjoints MEDPOL/ CP/RAC sur MTD et MPE pour l'élimination des POP	Deux ateliers organisés.	CAR/PP et MEDPOL	Connaissances de MTD améliorées et MPE pour 20 employés techniques	CE, secrétariat de Stockholm, centre de Stockholm et de Båale (MTF 10.000€:2011)	Manque d'intérêt des pays	0	7
Protocole relatif aux déchets dangereux Art.5  GEF SP ;Déclaration de Catania	2,5 Sensibilisation et activités de création de capacités et matériel en vue d'assister les pays méditerranéens dans la gestion rationnelle du stock en PCB dans les les compagnies nationales d'électricité	Création de capacités des pays méditerranéens dans le domaine de la gestion rationnelle de stock en PCB dans les compagnies nationales d'électricité	CAR/PP et MEDPOL	Nombre de matériaux et activités destinés à la sensibilisation et à la création de capacités	Projet GEF, UMCE- BUSINESSMED, ASCAME, BCRC Egypte	Manque d'intérêt de la part des autorités pertinentes. Inventaires non achevés.	65	65
LBS Art. 9,10 and Art.5.1;5.2;5.3 and 5.4; Déclaration de Catania	2.6 Elaboration de mesures pour les substances et secteurs intégrant des mécanismes de différenciation (consultants)	Mesures pour 9 substances chimiques récemment ajoutées à l'Annexe A de la Convetion de Stocholm; Mesures pour les susntances prioritaires: mercure; Mesures pour les secteurs prioritaires: secteur alimentaire;	MEDPOL; CAR/PP	Mesures préparées et soumises aux Parties Signataires	MED POL	Manque de coopération de la part des autorités.	7	7

<i>Pertinence de la politique</i>	<i>Activités</i>	<i>Résultats prévus</i>	<i>Responsabilité (tâches essentielles pour les Parties, composantes Pam, autres Partenaires)</i>	<i>Indicateurs de réussite/efficacité</i>	<i>Initiatives/Partenariats connexes</i>	<i>Défis et risques</i>	<i>Budget</i>	
							<i>2010 '000 euros</i>	<i>2011 '000 euros</i>
							<i>EXT</i>	<i>EXT</i>
LBS Art. 9,10 and Art.5.1; 5.4; Déclaration de Catania; Protocole relatif aux déchets dangereux Art 5.2	2,7 Promotion et diffusion de produits et processus en vue de réduire l'utilisation des POPs et autres produits chimiques	Sensibilisation et création de capacités des parties intéressées relativement aux produits et processus alternatifs relativement aux POP et autre produits chimiques	CAR/PP	Nombre de matériel et activités de formation et de création de capacités Nombre d'études et rapports sur POP et autres substances chimiques alternatives	Centre pour la Production Propre, secrétariat de Stockholm, centres de Stockholm, ASCAME, BUSINESSMED, Ministères compétents	Manque de coopération des autorités pertinentes. Etablissement de nouveaux contacts.	15	15
LBS Protocol Art. 5.1;5.2;5.3 et 5.4; SMDD Objectif 3; Déclaration de Catania	2,8 Approfondir la conscience et l'engagement des pays méditerranéens (dans les secteurs privé et public) en vue d'appliquer l'Approvisionnement Public Durable (APD), le label écologique, REACH, SGH (Système Global Harmonisé pour la classification des substances chimiques)	Activités de publication de matériel et création de capacités	CAR/PP et INFO/RAC *	Nombre de matériel et activités de création de capacités sur SPP, assistance aux activités réalisées.	Groupe de travail de Marrakech, initiatives arabes et africaines pour CPD, secteur public, agents locaux, commerces, ONG, etc	Manque de coopération des autorités pertinentes. of cooperation of relevant authorities. Préparation des entreprises et autorités nationales en vue d'appliquer APD, Ecolabel, REACH, SGH.	99	99



Pertinence de la politique	Activités	Résultats prévus	Responsabilité (tâches essentielle pour les Parties, composantes Pam, autres Partenaires)	Indicateurs de réussite/efficacité	Initiatives/Partenariats connexes	Défis et risques	Budget	
							2010 '000 euros	2011 '000 euros
							EXT	EXT
SOUS-PROGRAMME 3: Créer des partenariats et des synergies								
Protocole LBS Art. 5.1;5.2;5.3 and 5.4; SMDD Objectif 3 ;Déclaration de Catania	3.1 Implication améliorée des organisations et réseaux régionaux de la Méditerranée dans les thèmes CPD et SCM topics	Partenariats et projets adoptés par les composants du PAM en coopération avec les organisations et réseaux pertinents qui travaillent dans le domaine de la CPD et SCM	Tous les composants du PAM	Nombre de partenariats et projets adoptés par les composants du PAM en coopération avec les organisations et réseaux pertinents qui travaillent dans le domaine de la CPD et SCM	Groupes de Travail du Processus de Marrakech, forums des entreprises et des ONG, initiatives des pays arabes et africains visant la CPD, secrétariat de Stockholm , GEF(PCB, Tanneries et autres)	Manque de coopération des autorités pertinentes. Manque d'engagement au niveau des différents parties intéressées. Structures de mise en réseau.	43	43
Décision d'Almeria sur l'approche de la gestion du label écologique:Protocole LBS Art. 5.1;5.2;5.3 et 5.4; SMDD Objectif 3 ;Déclaration de Catania	3.2.1 Projets PAM, Horizon 2020, Gouvernance MAP, COP, programme de travail quinquenal du PAM, réunion ECP, Approche de Gestion de l'Ecosystème  3.2.2 diffusion des bonnes pratiques dans les activités de production	Participation dans les réunions régionales et nationales de la CPD et SCM, réunions de EU, MSCD, ECP et préparation des réunions des points focaux du CAR/PP, participation dans les réunions pertinentes de H2020 (sous-groupe de création des capacités)	CAR/PP  CAR/PP ET PAP/RAC	Nombre de réunions auxquelles ont assisté les membres du CAR/PP, programme des prochaines deux années adoptés par les points focaux du CAR/PP, matériel préparé et diffusé Nombre d'activités de création de capacités et transfert de technologies dans CPD et SCM en vue de dépolluer la Méditerranée	UNEP-MAP;European Comision, Ministry of Environment Spain, Junta de Andalucia, MEDPOL	Manque d'accord entre les composants. Coordination entre les composants du PAM dans la gestion des projets Manque d'instruments financiers au sein de l'initiative Horizon 2020 Initiative. Gestion des difficultés en	278	278

<i>Pertinence de la politique</i>	<i>Activités</i>	<i>Résultats prévus</i>	<i>Responsabilité (tâches essentielles pour les Parties, composantes Pam, autres Partenaires)</i>	<i>Indicateurs de réussite/efficacité</i>	<i>Initiatives/Partenariats connexes</i>	<i>Défis et risques</i>	<i>Budget</i>	
							<i>2010</i>	<i>2011</i>
							<i>'000 euros</i>	<i>'000 euros</i>
							<i>EXT</i>	<i>EXT</i>
		CAMP LEVANTE				raison de la macro-taille du projet. Implication plus forte des autorités publiques		
<b>Protocole LBS ArT. 5.1;5.2;5.3 et 5.4; SMDD Objectif 3 ;Déclaration de Catania</b>	3.3 Info PP, Med Cleans, Publication Technique Annuelle, Activités d'élaboration de rapports, matériel de sensibilisation	diffusion, activités d'élaboration de rapports et matériel de sensibilisation	CAR/PP	Matériel préparé et diffusé entreprises conscientes des bénéfices de la PP	Stratégie d'Information et de communication PAM	Difficultés de rassembler les informations à temps. Difficultés d'atteindre les consommateurs finaux.	185	185
(*) En attendant leur inclusion dans le programme de travail et le budget							1.700	1.700

## II.4 Conservation de la biodiversité (CAR/ASP)

### I. Objectif Général du programme de travail pour la Conservation de la biodiversité marine et côtière

#### *Vision sur cinq ans*

Considérant que les données fiables sur les espèces et les sites naturels sont la base du développement et de la mise en œuvre des programmes de conservation, le Protocole ASP/DB ainsi que le PAM Phase II avaient souligné la nécessité d'entreprendre des inventaires des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière méditerranéenne. Force est de reconnaître que si des efforts importants ont été entrepris, des lacunes importantes subsistent et qu'au cours des cinq prochaines années, les actions d'inventaires et/ou visant à accroître les connaissances, devront être menées en priorité.

Les actions visant à la conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles constituent l'ossature même du protocole ASP/DB et le renforcement des capacités des pays, l'un des moyens pour y parvenir durablement. Aussi les actions menées dans ce cadre ne sauraient être envisagées autrement qu'à moyen ou long terme. Majoritairement présentes dans le programme de travail du biennium, elles devront être maintenues, en adoptant au cours des cinq prochaines années une approche écosystémique et en mettant en place des mesures d'évaluation quand à l'efficacité de ces formations.

Une évaluation plus complète de l'impact des menaces sur la biodiversité et des moyens pour les réduire constitue l'un des enjeux majeurs à moyen terme. Si des actions en ce sens sont d'ores et déjà programmées pour ce biennium (groupe de travail sur la durabilité de la biodiversité, activités conjointes pour la réduction des impacts sur les espèces menacées et les espaces sensibles), elles devront être renforcées de manière à répondre aux recommandations de la déclaration d'Almería et étendues à d'autres types de menaces.

Il est d'ores et déjà acquis :

- qu'au regard des thèmes traités par le CAR/ASP, les futures actions du Centre devront tenir compte des décisions relevant directement de notre champ d'activité, qui seront adoptées dans le cadre des conventions internationales (Convention sur la Diversité Biologique, Convention sur les Changements Climatiques en particulier)

- qu'en fonction des budgets actuellement disponibles, qui s'avèrent insuffisants pour mettre en œuvre les plans d'actions, adoptés par les Parties Contractantes (Plan d'action Phoque moine par exemple ou Plan d'action Coralligène) ou assurer complètement la mission de Centre d'information sur la biodiversité et la veille scientifique (personnel spécifique), des financements supplémentaires devront être mobilisés et le partenariat avec les organismes concernés renforcé.

#### **Objectifs du biennium**

Les orientations pour le biennium 2010-2011 sont les suivantes

##### **Objectif 1. Compléter les inventaires sur la répartition des habitats-clés de Méditerranée et développer des systèmes de surveillance de la biodiversité marine et côtière**

Le Centre souhaite poursuivre les travaux d'inventaires initiés au cours du biennium 2008-2009, les compléter et les actualiser avec le soutien des Parties et des scientifiques concernés. En outre il souhaite définir et mettre en place des systèmes de surveillance qui permettent d'identifier aussi précocement que possible toutes perturbations des écosystèmes marins prioritaires afin de pouvoir envisager des mesures de contrôle et de réduction des causes à l'origine de ces perturbations

##### **Objectif 2. Promouvoir la conservation des espèces menacées et mettre en place une protection efficace et adaptée des espaces sensibles**

Le CAR/ASP avec l'aide de ces partenaires et des Parties contractantes veut mettre en place une réelle synergie visant à la création de nouvelles Aires Marines Protégées et au renforcement des aires existantes, mais aussi rechercher de nouvelles approches pour une gestion et une conservation plus pertinente.

L'objectif est d'œuvrer ensemble pour initier un réseau d'Aires Protégées à même de répondre aux attentes des communautés locales en terme de développement durable mais aussi de permettre aux espèces en danger de trouver des zones refuges à même de garantir le maintien de leurs populations.

**Objectif 3. Proposer des mesures de réduction des menaces sur la biodiversité**

L'enjeu est de mieux identifier les menaces et de proposer des mesures pratiques et adaptées pour les réduire, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques, la pollution accidentelle par les hydrocarbures et l'exploitation non-durable des ressources marines.

**Objectif 4. Améliorer le partage des connaissances sur la biodiversité marine et l'accès à l'information au niveau régional**

Le CAR/ASP veut renforcer les échanges entre les différents acteurs régionaux pour une meilleure diffusion de la connaissance scientifique dans les domaines qui relèvent de sa compétence en poursuivant la mise en ligne de base de données bibliographiques spécifiques et en renforçant la veille scientifique.

**Objectif 5. Renforcer les compétences des acteurs nationaux et améliorer la sensibilisation**

Le Centre envisage de promouvoir les ateliers de formations des acteurs de la conservation de la biodiversité mais aussi le partenariat entre Parties et les échanges d'expériences, mais aussi de mettre en place des outils d'évaluations permettant de garantir l'efficacité de ces formations.

**Résultats attendus**

- Résultats de l'objectif 1.** Une meilleure connaissance de l'état de la biodiversité méditerranéenne et une surveillance régulière permettant de mettre en place des mesures de gestions adaptées et d'intervenir efficacement en cas de menaces avérées.
- Résultats de l'objectif 2.** Amélioration de la gestion des espèces menacées et des sites importants pour le maintien de la biodiversité, et renforcement de la concertation entre partenaires et renforcement de l'assistance et de la coopération avec les Parties contractantes.
- Résultats de l'objectif 3.** Mise à disposition des Parties, d'outils techniques permettant de réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité.
- Résultats de l'objectif 4.** Création d'un Centre régional d'échange fonctionnel et amélioration de l'accès à l'information des décideurs, des acteurs et du public.
- Résultats de l'objectif 5.** Renforcement des compétences des acteurs à l'échelon national en matière d'étude, de gestion et de suivi de la biodiversité marine et côtière, évaluation de l'efficacité des formations soutenues par le Centre et accroissement de la sensibilisation du public.

<i>Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)</i>	<i>Activités/ Actions prévues</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Initiatives / partenariats correspondants</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
<i>Programme relatif à l'objectif 1 : Inventaire, cartographie et surveillance de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée</i>						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>
Protocole ASP/DB (Art. 15) PAS-BIO (Priorité 2.1) Décisions de la 15 <sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes	Cartographie et caractérisation des habitats benthiques significatifs de Méditerranée	Habitats sensibles localisés et sites remarquables méritant d'être protégés et suivis identifiés	CAR/ASP, Plan Bleu, Parties Contractantes concernées	Pourcentage de linéaire côtier inventorié, Nombre de FSD compilés, nombre de sites étudiés	UICN, WWF, AECID, CE	10		30 <sup>8</sup>	10		20 <sup>8</sup>
PAS-BIO (Priorité 2,1 & 2.2,2)	Montage d'un programme pour la cartographie des habitats benthiques prioritaires	Programme de travail destiné à combler les lacunes concernant la répartition des habitats prioritaires établi et soumis.	CAR/ASP	Programme établi et soumis		10					
PAS-BIO (Priorité 2.1), Décisions de la 15 <sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes Plan d'action végétation,	Mise en place de réseaux de surveillance	Surveillance de la biodiversité et des habitats prioritaires améliorée	CAR/ASP, Parties Contractantes concernées, Secrétariat, Plan Bleu	Nombre de sites surveillés ou d'ASP prises en compte, Nombre d'habitats sensibles ou d'espèces suivies	Partenaires nationaux et Partenaires du Plan d'action « végétation »	15			15		

<sup>8</sup> Project DCI-ENV/2007 – 143939/RMD (partie Biodiversité du Projet de partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée)

Programme relatif à l'objectif 2 : Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
Objectif 2A – Conservation des habitats et sites sensibles						MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Protocole ASP/DB (Art. 9) Décision IG 17/12	Evaluation ordinaire des ASPIM inscrites sur la liste en 2003 et 2005	Adéquation entre les critères d'inscription sur la liste et les ASPIM inscrites en 2003 et 2005 respectée et maintien ou renforcement de l'efficacité de ces ASPIM en matière de conservation de la biodiversité contrôlée	CAR/ASP, Parties Contractantes concernées	% d'ASPIM évaluées	Gestionnaires et/ou acteurs des ASPIM concernées, experts nationaux Système de rapport du PAM				5		
Protocole ASP/DB (Art. 9) Décision IG 17/12	Amélioration de la représentativité du réseau d'ASPIM	Augmentation du nombre d'ASPIM et amélioration de la représentativité du réseau en terme de répartition géographique et d'habitats et d'espèces protégés	CAR/ASP, Parties Contractantes concernées	Nombre d'ASPIM proposées pour inscription sur la liste	UICN, WWF, ACCOBAMS, MedPAN	10					
Protocole ASP/DB (Art. 5), PAS-BIO (priorités 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5), SMDD (Act. 2.7)	Mise en œuvre du projet MedMPANet : - Etablissement des actions prioritaires pour la création d'AMP, - Identification des acteurs et des partenaires potentiels; - Caractérisation des sites marins susceptibles de devenir des AMP - Evaluation écologique de nouveaux sites d'intérêt pour la conservation	Actions prioritaires identifiées  Acteurs et partenaires identifiés  Sites potentiels inventoriés et évalués	CAR/ASP, Parties Contractantes concernées, PAM	Liste des actions prioritaires identifiées Liste des acteurs et partenaires potentiels, Nombre et/ou pourcentage de sites d'intérêts pour la conservation	WWF, Conservatoire du littoral, UICN, UN-FAO, CGPM, EC, AECID, FFEM,			9		10	
								75		40	
								25		10	
								170		85	
								250		195	

<sup>9 & 10</sup> Project DCI-ENV/2007 -143939/RMD (partie Biodiversité du Projet de partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée)

<i>Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)</i>	<i>Activités/ Actions prévues</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Initiatives / partenariats correspondants</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>
PAS-BIO (priorités 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5 & 2.2.6) SMDD (Act. 2.7)	Mise en œuvre du programme de travail régional du CAR/ASP sur les AMP, assistance aux pays pour l'amélioration du réseau d'ASP et sur la connectivité entre ASP	Amélioration de l'efficacité des ASP (création de nouvelles aires, renforcement des aires existantes) et identification des mesures permettant d'améliorer la connectivité entre ASP en tant que moyen d'adaptation aux changements climatiques	CAR/ASP, Plan Bleu	Lignes Directrices soumises à la réunion des PF, Nombre d'actions en faveur des ASP menées	UICN, Partenaires nationaux, MedPan, WWF	10		67	10		
Protocole ASP/DB (Art. 9) SMDD (Act.2.7)	Création d'ASPIM en Haute-Mer incluant les zones profondes	- Mise en place de processus permettant d'augmenter le nombre d'ASPIM en mer ouverte, y compris en mer profonde : - Analyse légale des sites pré-identifiés; - Concertation avec les partenaires et le comité de suivi - information et sensibilisation sur les ASPIM requêtes	CAR/ASP, Secrétariat, REMPEC	Nombre d'aires protégées proposées en mer ouverte lors de l'année 2, Nombre de documents d'information, de sensibilisations et rapports produits	EC, UN-FAO, CGPM, IMO, PELAGOS, ACCOBAMS, UNEP REG SEAS, OSPAR, IUCN, CIESM			11 25 80 18 58			12 25 31
PAS-BIO (priorités 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5 & 2.2.6) SMDD (Act. 2.7)	- Mise en œuvre du CAMP Almería : - Mise en place d'un processus de concertation avec les utilisateurs - Actions de sensibilisation et d'information - Propositions de planification et de suivi de l'AMP	Amélioration de la mise en œuvre du Protocole ASP/DB et des plans d'actions dans l'AMP	CAR/ASP, CAR/PAP, Secrétariat, Plan Bleu, CAR/PP, CAR/Info,	Nombre de documents produits, compte-rendu du processus de concertation, programme de suivi écologique établi	Région Andalousie, Ministère de l'Environnement espagnol	10			10		

<sup>11 & 12</sup> Projet CE 21.0401/2008/519114/SUB/D2 ( Establishment of MPA on high seas, incl. deep waters)

<i>Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)</i>	<i>Activités/ Actions prévues</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Initiatives / partenariats correspondants</i>	<i>Budget</i>						
						<i>2010</i>			<i>2011</i>			
						<i>'000 euros</i>			<i>'000 euros</i>			
<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>							
<b>Objectif 2B – Conservation des espèces menacées</b>												
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action Phoque moine	Etablissement d'un programme régional pour la conservation du Phoque moine, basé sur celui de la région atlantique	Projet de programme de travail conjoint aux trois conventions soumis pour adoption à la prochaine réunion des PF	CAR/ASP	Projet de programme régional soumis	Conventions de Bonn et de Berne, partenaires régionaux et Parties contractantes concernées		30					
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action « Phoque moine »	Caractérisation et suivi des habitats et des populations en collaboration avec les institutions nationales concernées	Amélioration des connaissances relatives aux populations de phoque moine en Méditerranée	CAR/ASP, Parties Contractantes	Nombre de caméras mises en place et nombre de rapports de suivis effectués. Nombre et pourcentage de grottes de reproduction et de repos connues, proposées pour protection	Partenaires nationaux, UICN		24			14		
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action « Cétacés »	Assistance aux pays pour la mise en œuvre des actions prévues pour la conservation des cétacés, le suivi des échouages et la participation aux activités d'ACCOBAMS	Amélioration de la conservation des cétacés en Méditerranée	CAR/ASP, REMPEC	Nombre d'actions en faveur des Cétacés réalisées	ACCOBAMS, FAO, CGPM, partenaires nationaux concernés		20			10		
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action « Cétacés »	Evaluation des Plans d'Action nationaux et identification des lacunes et des actions à promouvoir pour la conservation des cétacés	Evaluation des activités entreprises dans le cadre du Plan d'action et proposition d'actions prioritaires à mener	CAR/ASP, Parties Contractantes	Liste des actions prioritaires soumise à la prochaine réunion des PF	ACCOBAMS, partenaires régionaux et nationaux concernés						5	



<i>Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)</i>	<i>Activités/ Actions prévues</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Initiatives / partenariats correspondants</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Décision 15ème COP (IG 17/11 Plan d'action « Tortues »	Etablissement de lignes directrices pour la surveillance des sites de nidifications et normalisation des méthodes de suivi, et incluant l'étude de sex ratio	Standardisation des méthodes de suivis des sites de reproduction et d'étude du sex-ratio	CAR/ASP, Parties Contractantes, Plan Bleu	Lignes directrices soumises lors de la prochaine réunion des PF	UICN, Partenaires nationaux, Partenaires du Plan d'Action, ONG		5				
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Décision IG 17/11 Plan d'action « Tortues »	Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'action et évaluation de l'impact des changements climatiques sur les tortues marines	Amélioration de la conservation des tortues marines	CAR/ASP, Parties Contractantes, Plan Bleu	Nombre d'activités en faveur de la conservation des tortues marine effectuées	UICN, Partenaires nationaux, Partenaires du Plan d'Action, ONG		15			20	
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action « végétation »	- Assistance au pays pour la mise en œuvre du Plan d'action « végétation » : - Cartographie de la végétation marine - Mise en place de réseaux de surveillance	Répartition de la végétation marine et surveillance améliorées	CAR/ASP, Parties Contractantes concernées	Nombre de sites cartographié ou surveillé	Partenaires du Plan d'Action		13		14		
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action « Poissons cartilagineux »	Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'action en partenariat avec les organisations pertinentes	Amélioration de la conservation des populations de poissons cartilagineux	CAR/ASP	Nombre de rapport nationaux/sous régionaux /régionaux (CGPM, Bonn, CAR/ASP,UICN) préparés sur ce sujet citant les travaux et les projets en cours	UN-FAO, CGPM, IUCN, Convention Bonn, Partenaires du Plan d'Action		20			15	

<sup>13 & 14</sup> Financement prévu à l'objectif 1

<i>Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)</i>	<i>Activités/ Actions prévues</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Initiatives / partenariats correspondants</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14) Décision IG 17/11 Plan d'action « oiseaux »	Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'Action	Amélioration du suivi des populations d'oiseaux de l'annexe II	CAR/ASP	Nombre d'activités menées	Birdlife, ONG, Partenaires du Plan d'Action		8				
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Décision IG 17/15 Plan d'action « coralligène »	Organisation d'une réunion d'expert pour définir et standardiser les méthodes de surveillance des formations coralligènes	Protocole standardisé de suivi et de surveillance du coralligène établi	CAR/ASP	Lignes directrices concernant les méthodes de surveillance des formations coralligènes présentées lors de la prochaine réunion des PF	UICN, partenaires nationaux, RAMOGE, CIESM		26				

<i>Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)</i>	<i>Activités/ Actions prévues</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Initiatives / partenariats correspondants</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>
<i>Programme relatif à l'objectif 3 – Evaluation et atténuation des impacts des menaces sur la biodiversité</i>											
Protocole ASP/DB (Art. 14), PAS-BIO (Priorité 2,3,4), Décision IG 17/11 Plan d'action « espèces introduites »	Renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux de collecte et de diffusion de l'information sur les espèces non-indigènes envahissantes	Amélioration de la diffusion des informations relatives aux signalisations de nouvelles espèces introduites	CARASP	Nombre d'espèces inventoriés / Nombre de pays/institutions adhérant à ce mécanisme de collecte d'information	UICN		15			10	
Protocole ASP/DB (Art. 14) PAS-BIO (Priorité 2,3,4) Décision IG 17/11 Plan d'action « espèces introduites »	Renforcement des instruments juridiques et des capacités nationales en matière de gestion des eaux de ballast	Réduction des introductions d'espèces par les eaux de ballast et renforcement des outils juridiques nécessaires	CAR/ASP, REMPEC, Parties Contractantes concernées	Nombre d'instruments juridiques effectivement appliqués / nombre de stagiaires formés aux divers aspects relatifs à la gestion des eaux de ballast	OMI, Partenaires nationaux		25				
PAS-BIO (Priorité 2,3,2) SMDD (Act. 2.7)	Evaluation les interactions entre la pêche et l'aquaculture et la conservation des espèces menacées et des habitats sensibles et proposer des lignes directrices pour réduire ces interactions	Réduction des menaces dues à l'exploitation des ressources vivantes sur la biodiversité	CAR/ASP, CAR/CP	Lignes directrices présentées lors de la prochaine réunion des PF	FAO, CGPM, ADRIAMED, COPEMED II MEDSUDMED,		15			10	
PAS-BIO (Priorité 2,3,1, 2.3.2, 2.3.8 & 2.3.9) SMDD Act. 2.7) Décision IG 17/11	Evaluer l'impact des menaces sur la biodiversité dans les ASP (e.g. pollution, tourisme, changement climatique) et proposer des indicateurs et des méthodes de suivis	Outils permettant un suivi des impacts identifié et programme de suivi mis en place	CAR/ASP, Plan Bleu, CAR/PAP	Indicateurs identifiés, protocoles de suivis ou Plans d'urgence établis	Secrétariat UNFCC, CELRL, UICN		20			23	

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
<b>Programme relatif à l'objectif 4 – Développement des recherches pour améliorer les connaissances et combler les lacunes sur la biodiversité</b>											
Protocole ASP/DB (Art. 20) PAS-BIO (Priorité 2,4)	Campagne océanographique pour l'identification d'AMP en mer ouverte, incluant les zones profondes	Amélioration des connaissances scientifiques sur les secteurs pressentis	CAR/ASP, PAM, REMPEC	Dossiers et rapports permettant de compléter les dossiers des ASPIM pour 3 sites potentiels	EC, UN-FAO, CGPM, PELAGOS, ACCOBAMS, UNEP REG SEAS, CIESM, French Agency of Marine Protected Areas			124 <sup>15</sup>			44 <sup>16</sup>
Protocole ASP/DB (Art. 20) PAS-BIO (Priorité 2,4) Plan d'Action « oiseaux »	Organisation 2ème symposium sur les oiseaux marins et actualisation des connaissances au niveau régional sur la conservation des espèces d'oiseaux de l'Annexe II	Amélioration de la diffusion des connaissances scientifiques relatives aux espèces d'oiseaux de l'annexe II	CAR/ASP	Nombre de scientifiques participants et Actes du Symposium édités	BirdLife, Partenaires au Plan d'action « oiseau », ONG concernées				15		
Protocole ASP/DB (Art. 20) PAS-BIO (Priorité 2,4) Plan d'Action « végétation »	Organisation du IV Symposium sur la Végétation Marine et actualisation des connaissances au niveau régional sur les espèces végétales de l'annexe II	Amélioration de la diffusion des connaissances scientifiques relatives aux espèces de végétation marine	CAR/ASP	Nombre de scientifiques participants et Actes du Symposium édités	Partenaires au Plan d'action « végétation »	18					

<sup>15</sup> & <sup>16</sup> Projet CE 21.0401/2008/519114/SUB/D2 (Création d'APM en haute mer. zones d'eaux profondes comprises)

<i>Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)</i>	<i>Activités/ Actions prévues</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Initiatives / partenariats correspondants</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>
PAS-BIO (Priorités 2.4, 2.5.1 & 2.6.1)	Développement du site web du CAR/ASP en un centre d'échange d'information sur la biodiversité	Amélioration de la communication entre le Centre, les Parties contractantes et les partenaires	CAR/ASP, CAR/INFO	Nombre de connexion au site web, nombre de flash-news produites		10			10		
PAS-BIO (Priorités 2.4 & 2.6.1)	Mise à jour des différentes couches d'informations du MEDGIS (herbier, coralligène...) et actualisation des Bases de données bibliographiques régionales	Amélioration de la diffusion des connaissances scientifiques relatives à la biodiversité marine et côtière à l'échelon régional	CAR/ASP, CAR/Info	Nombre de bases de données bibliographiques créées et nombre de références dans chacune des bases, nombres de données géoréférencées intégrées dans le MEDGIS		10			10		

<i>Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)</i>	<i>Activités/ Actions prévues</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Initiatives / partenariats correspondants</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>
<i>Programme relatif à l'objectif 5 – Renforcement des capacités pour améliorer la coordination et l'assistance technique et amélioration de la sensibilisation du public</i>											
PAS-BIO (Priorité 2,5.2) SMDD (Act. 2.7)	Etablissement de lignes directrices dans le cadre du projet MedMPAnet relatives aux bonnes pratiques et problèmes liés aux impacts des changements climatiques sur la biodiversité et assistance à l'élaboration de stratégie et la mise en place de requêtes de financement	Amélioration des connaissances relatives aux changements climatiques et aux mécanismes de financement	CAR/ASP, Plan Bleu	Nombre de document de référence / lignes directrices et documents de formations produits	EC, WWF AECID, FFEM, Conservatoire du littoral, IUCN,			17 55	10	18 80	
PAS-BIO (Priorité 2,5.2) SMDD (Act. 2.7)	- Actions de formations et de renforcement des capacités prévues dans le cadre du projet MedMPAnet pour : - renforcer les capacités nationales afin de promouvoir un réseau représentatif d'ASP - Pour former les gestionnaires, les professionnels et les autorités compétentes à l'identification de sites de démonstration, à la gestion, à la planification et à la surveillance écologique de l'AMP	Amélioration des compétences des acteurs concernés en matière de gestion, de planification et de suivi des AMP	CAR/ASP	Nombre d'activités de formations réalisées, Nombre d'atelier de travail réalisés et Nombre de personnes formées	EC, WWF AECID, FFEM, Conservatoire du littoral, IUCN,			55 55 50		130 45 50	

<i>Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)</i>	<i>Activités/ Actions prévues</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)</i>	<i>Indicateurs de réalisation</i>	<i>Initiatives / partenariats correspondants</i>	<i>Budget</i>					
						<i>2010 '000 euros</i>			<i>2011 '000 euros</i>		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>
	- Pour la formation des acteurs aux mécanismes participatifs										
PAS-BIO (Priorité 2.5.2) SMDD (Act. 2.7) Plan Action « coralligène »	Organisation d'un atelier de formation sur les méthodes d'étude et de surveillance des formations coralligènes	Amélioration de la formation des acteurs nationaux pour l'étude et la surveillance des formations coralligènes	CAR/ASP	Nombre de personnes formées	RAMOGE, UICN, partenaires nationaux concernés				20		
PAS-BIO (Priorité 2.5.2) SMDD (Act. 2.7)	Organisation d'atelier de formation à la taxonomie lors des missions de terrains visant à la caractérisation des sites nationaux dans le cadre du programme MedMPANet	Amélioration des connaissances taxonomiques des acteurs nationaux	CAR/ASP	Nombre de personnes formées	Organisations régionales	10					
PAS-BIO (Priorité 2.5.2) SMDD (Act. 2.7) Plan d'action « Tortues »	Renforcement des capacités dans le domaine de la conservation des tortues marines	Amélioration des capacités des acteurs nationaux dans le domaine de la protection des sites de nidification et des soins aux animaux blessés	CAR/ASP	Nombre de personnes formées	ONG, Partenaires du Plan d'action	10			10		
Organisation de la Dixième réunion des Points Focaux Nationaux									64.7		
TOTAL						123	223	1137	189.7	107	755

## **II.5 Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)**

### **Objectif principal:**

L'objectif principal du Programme d'Actions Prioritaires est de soutenir la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Celle-ci vise à protéger l'environnement et à contribuer au développement durable de la région de la Mer Méditerranée. Le CAR/PAP est directement concerné par la question du développement durable des zones et régions côtières du bassin méditerranéen. Il assure la promotion de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) en tant qu'outil majeur pour la réalisation des objectifs de la Convention. Plus spécifiquement, le but dans le prochain exercice biennal est de mettre en oeuvre les actions préparatoires à l'exécution du Protocole GIZC, qui a été signé en janvier 2008. Ces actions doivent être conduites durant la période intérimaire qui précède l'entrée en vigueur du Protocole.

La mise en oeuvre du Programme d'Actions Prioritaires dans la période biennale 2008 – 2009 a été réalisée grâce à des activités organisées en deux groupes principaux :

- Gestion durable des zones côtières ; et
- Intégration du développement et de l'environnement.

### **Gestion Intégrée des Zones Côtières**

#### **Objectif 1:**

Réaliser les actions préparatoires à la mise en oeuvre du Protocole GIZC (signé en janvier 2008). Ces actions doivent être réalisées durant la période interimaire avant l'entrée en vigueur du Protocole, elles sont basées sur les précédentes activités et conclusions de la Réunion d'experts sur le Plan d'action pour la mise en oeuvre du Protocole GIZC (Split, les 17 et 18 juin 2009).

#### **Résultats escomptés:**

- Questionnaire pour le Rapport d'inventaire sur l'état actuel de la GIZC dans les pays méditerranéens, comprenant un inventaire des diverses expériences existantes aux niveaux national et local en matière de définition de la zone de recul
- Rapport d'inventaire sur l'état de la GIZC en Méditerranée
- Guide explicatif sur le Protocole GIZC
- Format de rapports et indicateurs d'efficacité
- Sensibilisation et activités de formation

#### **Perspectives à moyen terme:**

Il est attendu, à moyen terme, que le Protocole GIZC soit ratifié, c'est-à-dire qu'au moins six pays l'auront ratifié. Il est crucial d'engager les activités ci-dessus afin d'être prêt pour la mise en application du Protocole quand il entrera en vigueur. On s'attend à ce que le Protocole devienne effectif dans la deuxième partie de cette période de moyen-terme.

#### **Objectif 2:**

Aider les Etats côtiers de la Méditerranée à mettre en oeuvre la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) grâce au développement et à l'utilisation d'outils appropriés de GIZC, à l'amélioration de l'échange d'informations, au renforcement des capacités et à la mise en oeuvre de projets côtiers (Programme d'Aménagement Côtier – PAC).

#### **Résultats escomptés:**

- PAC Maroc : Finalisation du projet (rapports d'activités finaux, conférence finale)
- PAC Italie : Etude de faisabilité, accord relatif au projet, atelier de lancement, mise en oeuvre du projet
- PAC Espagne : Mise en oeuvre du projet
- PAC Monténégro : Accord relatif au projet, rapport de lancement



- PAC France : Etude de faisabilité, Accord relatif au projet
- Cours de formation et ateliers dans le cadre des PAC
- Initiatives de renforcement des capacités et programmes participatifs dans les PAC
- Rapport sur l'état actuel des systèmes d'aménagement du territoire (maritime et terrestre) dans les pays méditerranéens
- Atelier pour proposer des mesures visant à améliorer l'aménagement du territoire dans les pays méditerranéens
- Rapport de synthèse sur les études thématiques menées durant la précédente période biennale
- Atelier pour présenter diverses méthodologies pour la gestion du paysage
- Résultats des activités envisagées par les documents relatifs aux projets PEGASO et GEM du FEM
- Préparation des célébrations du Jour de la Côte
- Cours basique de MedOpen (en ligne) sur la GIZC

#### **Perspectives à moyen-terme:**

Les activités ci-dessus sont conçues pour assister les pays dans la mise en œuvre de la GIZC, ainsi que pour la préparation à la mise en application du Protocole GIZC, et pour sa mise en œuvre une fois qu'il sera ratifié. Cela comprend le soutien et la promotion de divers outils et méthodologies de GIZC, mais aussi la réalisation au niveau local d'initiatives de GIZC, telles que les projets PAC, qui tendent à devenir la composante clé pour l'intégration des dispositions du Protocole au « monde réel » sur le terrain. Les PAC deviennent de plus en plus un outil pour l'application pratique du Protocole dans les zones côtières méditerranéennes.

#### **Intégration du développement et de l'environnement**

##### **Objectif 3:**

Aider les pays Méditerranéens à mettre en application la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD), en particulier le chapitre 2.7 relatif aux zones côtières, et les aider à développer des outils d'intégration des objectifs sectoriels prioritaires au développement de nouvelles politiques.

##### **Résultats escomptés pour chaque objectif:**

- Rapports d'évaluation de la vulnérabilité des côtes aux risques
- Préparation de plans spécifiques pour le développement durable des îles
- Plan d'aménagement urbains, ceintures vertes/plans de corridors écologiques
- Promotion des outils pour l'intégration des préoccupations environnementales aux politiques, programmes et projets
- Atelier pour présenter les Directives pour la gestion intégrée des eaux urbaines en zone littorale méditerranéenne (anglais et français)
- Atelier pour présenter les Directives pour la gestion des plages en Méditerranée (anglais et français)

#### **Perspectives à moyen-terme:**

L'ensemble des activités prévues dans cet objectif est focalisé sur la mise en œuvre de la SMDD et en particulier son chapitre 2.7. La plupart des activités sont sectorielles, comme la gestion urbaine dans les zones côtières, la gestion des plages, les ressources en eau et semblables, mais elles sont intégrées à de plus larges stratégies de développement côtier durable.

**Gestion intégrée des zones côtières**

Documents de référence	Activité	Résultats ecomptés pour la période biennale 2010-2011	Responsabilité	Réalizations/indicateurs	Initiatives associées/ Partenariats	Budget proposé (en €)						
						2010 '000 euros			2011 '000 euros			
						MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT	
	<i>Cadre juridique</i>											
Convention de Barcelone Protocole GIZC SMDD	Actions préparatoires à la mise en oeuvre du Protocole GIZC une fois celui-ci rentré en vigueur (Article 28): assistance aux pays	Inventaire de l'état de la GIZC en Méditerranée, comprenant un inventaire des expériences existantes aux niveaux national/local en matière de définition de la zone de recul	Secrétariat (soutien au développement et à la coordination) CAR/PAP (mise en oeuvre des actions)	Questionnaire sur la GIZC Inventaire complété Rapport d'inventaire sur la GIZC en Méditerranée préparé, publié et diffusé		20			30			
		Guide explicatif sur le texte du Protocole GIZC	Secrétariat (soutien au développement et à la coordination) CAR/PAP (mise en oeuvre des actions)	Guide explicatif sur la GIZC préparé, publié et diffusé		10			11.24			
		Format de rapports relatifs au Protocole GIZC et indicateurs d'efficacité associés Rapport sur l'atelier régional	Secrétariat (soutien au développement et à la coordination) CAR/PAP (mise en oeuvre des actions)	Format de rapports et indicateurs d'efficacité complétés et adoptés par les participants à l'atelier régional	Système de rapport du PAM							40
		Sensibilisation et formation en relation avec le Protocole	Secrétariat (soutien au développement et à la coordination) CAR/PAP (mise en oeuvre des actions) ONGs Société civile	Deux ateliers de formation	CAR/INFO Système de rapport du PAM				25			25

Documents de référence	Activité	Résultats ecomptés pour la période biennale 2010-2011	Responsabilité	Réalisations/indicateurs	Initiatives associées/ Partenariats	Budget proposé (en €)					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
	<i>Gestion intégrée des zones côtières</i>										
SMD Convention de Barcelone Protocole GIZC PAS opérationnel pour la GIZC	Rôle de coordination ; mise en oeuvre des activités de GIZC en Espagne et en Italie ; préparation des derniers rapports intégrés au Maroc ; préparation de projets de poursuite des activités des PAC ; actions préparatoires aux PAC Monténégro et France	Finalisation du PAC Maroc (rapports finaux d'activités, conférence finale) PAC Italie (étude de faisabilité, accord sur le projet, atelier de lancement, mise en œuvre du projet) PAC Espagne (mise en œuvre du projet) PAC Monténégro (accord sur le projet, rapport de lancement) PAC France (étude de faisabilité, accord sur le projet)	Secrétariat : supervision globale CAR/PAP : rôle de coordination, intégration des activités, mise en œuvre des activités individuelles Autres composantes du PAM : aide dans leur champ d'expertise Partenaires aux niveaux national/sous-national (mise en œuvre des activités)	Rapports d'activités finaux achevés, étude de faisabilité préparée, accords signés, rapports d'activités soumis, programmes participatifs mis en oeuvre, rapports intégrés finaux achevés, conférences finales tenues	Composantes du PAM; Comités de pilotage des projets ; autres institutions/organisations externes ; acteurs intéressés ; bailleurs de fonds	10	120	2,000* 510**	10	120	2,000* 510**
	Formation des décideurs dans les PAC	Cours de formation et ateliers; Initiatives de renforcement des capacités ; programmes participatifs	Composantes du PAM appropriées : aide dans le domaine d'expertise	Cours de formation/ateliers organisés Nombre de participants/pays impliqués	Composantes du PAM UNESCO, FAO, CNUCD, BM/METAP	13					

\* Indique la contribution en espèces et en nature du ministère italien et des régions pour le PAC-Italie, à allouer en conformité avec la loi italienne sur le budget.

\*\* Indique la contribution en espèces et en nature du ministère espagnol et de la région d'Andalousie pour le PAC Levante de Almeria, Espagne.

Documents de référence	Activité	Résultats ecomptés pour la période biennale 2010-2011	Responsabilité	Réalisations/indicateurs	Initiatives associées/ Partenariats	Budget proposé (en €)					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	EC	EXT	MTF	EC	EXT
	Assistance aux pays méditerranéens dans la mise en application des méthodologies de GIZC et de GIRL : application/développement d'outils et d'instruments pour la GIZC – tels que l'aménagement de l'espace maritime, l'évaluation du risque côtier, la gestion des risques, l'approche écosystémique dans la gestion côtière	Rapport sur l'état actuel des systèmes d'aménagement (maritime et terrestre) dans les pays méditerranéens	CAR/PAP; pays fournisseurs d'information sur l'état actuel des systèmes d'aménagement et leurs défauts	Nombre de pays participant à l'analyse; nombre de rapports préparés	UE	15			15		
	Application des méthodologies et outils de gestion des paysages dans les zones côtières de Méditerranée	Rapport de synthèses sur les études thématiques préparées dans la précédente période biennale	CAR/PAP	Rapport préparé		7					
	Mise en œuvre du projet PEGASO (projet de l'UE FP 7 sur la GIZC) ; Plate-forme partagée de gouvernance pour la GIZC dans les bassins de la Mer Méditerranée et la Mer Noire (accord en attente)	Résultats des activités envisagées par le document du projet	CAR/PAP (Modules de travail appropriés); autres partenaires au projet	Rapports/résultats correspondant au document du projet préparé	Partenaires au projet	10		85	10		85
	Mise en œuvre des activités de GIZC du projet FEM « Composante régionale du Projet de grand écosystème marin »	Résultats des activités envisagées par le document du projet	CAR/PAP (activités appropriées); pays impliqués dans le projet ; FEM; Autres composantes du PAM	Rapports/résultats en accord avec le document du projet préparé	BM/METAP	10		142.5	10		142.5
	Atelier régional pour présenter les outils et les méthodologies pour la gestion du paysage ; aménagement du paysage, étude de vulnérabilité, typologie de paysage	Atelier pour présenter les diverses méthodologies de gestion du paysage	CAR/PAP	Nombre de participants/pays aux cours de formation Rapport du cours	Projet Eucaland de l'UE ; Conseil de l'UE ; UNESCO	20					

Documents de référence	Activité	Résultats ecomptés pour la période biennale 2010-2011	Responsabilité	Réalisations/indicateurs	Initiatives associées/ Partenariats	Budget proposé (en €)					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	EC	EXT	MTF	EC	EXT
	Atelier régional pour proposer des mesures visant à améliorer l'aménagement des zones côtières en Méditerranée	Atelier pour proposer des mesures visant à améliorer l'aménagement de l'espace dans les pays méditerranéens	CAR/PAP	Nombre de participants/pays aux cours de formation Rapport du cours	UNESCO/COI, IMAGE						30
	Organisation du Jour de la Côte	Préparation des célébrations du Jour de la Côte avec les partenaires dans les pays	CAR/PAP ; pays ; ONG	Nombre de pays ayant organisé le Jour de la Côte ; Nombre de participants	Suivi du SMAP	5.543					10
	Activités éducatives sur la GIZC	Cours basique MedOpen (en ligne) sur la GIZC	CAR/PAP	Nombre d'étudiants inscrits et ayant achevés le cours	Projet EducoMed			5			5

Documents de référence	Activité	Résultats ecomptés pour la période biennale 2010-2011	Responsabilité	Réalisations/indicateurs	Initiatives associées/ Partenariats	Budget proposé (en €)					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	EC	EXT	MTF	EC	EXT
	<i>Intégration de l'environnement et du développement</i>										
SMDD	Aide aux pays dans la mise en application de la SMDD Mise en application du chapitre 2.7 de la SMDD	Rapports d'évaluation de la vulnérabilité des zones côtières aux risques; Préparation de plans spécifiques pour le développement durable des îles ; Plans d'aménagement urbain, ceintures vertes/plans de corridors écologiques ; Promotion des outils pour l'intégration des dispositions environnementales aux politiques, programmes et projets	CAR/PAP ; partenaires nationaux ; autres composantes du PAM dans leur champ d'expertise	Nombre de rapports/plans préparés Nombre de parties prenantes locales impliquées	Composantes du PAM			25			25
	Atelier pour présenter les Directives pour la gestion intégrée des eaux urbaines en zone littorale méditerranéenne (anglais et français)	Atelier pour présenter les Directives pour la gestion intégrée des eaux urbaines en zone littorale méditerranéenne (anglais et français)	CAR/PAP	Nombre de participants/pays impliqués	BM/METAP; IME			30			30
	Atelier de présentation des Directives pour la gestion des plages en Méditerranée (anglais et français)	Atelier de présentation des Directives pour la gestion des plages en Méditerranée (anglais et français)	CAR/PAP	Nombre de participants/pays impliqués				30			30
Convention de Barcelone	Réunion des Points focaux nationaux du CAR/PAP	Rapport sur la proposition finale de la Réunion relative au Programme de travail pour la prochaine période biennale	CAR/PAP Secrétariat : coordination globale	Nombres de Parties contractantes présentes à la réunion					25		
<b>TOTAL Activités</b>						<b>120.543</b>	<b>120</b>	<b>2 852.5</b>	<b>111</b>	<b>120</b>	<b>2 932.5</b>

## **II.6 Environnement et développement (Plan Bleu)**

Le programme d'activités proposé pour le prochain biennium est en cohérence avec le contenu du Cadre d'Intervention Stratégique (CIS) adopté par les points focaux du Plan Bleu lors de leur réunion tenue à Palerme en juin 2007 et s'attache à nourrir le programme à cinq ans en cours d'élaboration par le PAM. Il est, dans cette perspective, structuré autour de quatre principaux programmes visant à :

- améliorer la gouvernance du développement durable
- anticiper les effets du changement climatique
- adapter les modes de production et de consommation
- préserver les ressources naturelles et les écosystèmes.
- 

Il tient, bien entendu, compte de l'avancement du programme présenté pour le biennium 2008-2009.

### **1. Améliorer la gouvernance du développement durable**

Le biennium 2010-2011 sera d'abord marqué par une évaluation des activités conduites sous l'égide de la CMDD et en particulier de celles engagées au titre du suivi de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD). Il sera, également, l'occasion d'actualiser la SMDD au regard, d'une part, des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ses dispositions et d'autre part des nouvelles initiatives apparues dans la région au premier rang desquelles figure l'Union pour la Méditerranée.

Le Plan Bleu chargé de documenter régulièrement les principaux indicateurs de la SMDD et partie prenante des activités conduites en matière de changement climatique, d'eau, d'énergie, de tourisme, de promotion d'un développement agricole et rural durable, de transport se mobilisera pour nourrir les travaux d'évaluation programmés et contribuer, à sa place et dans son domaine de compétence, à l'actualisation de la stratégie. Cette mobilisation prendra la forme d'un crédit hommes/mois pour établir un bilan des activités réalisées et pour organiser et conduire avec les experts appropriés les réflexions destinées à nourrir la stratégie.

Au-delà et comme il en a le mandat, le Plan Bleu documentera les 34 indicateurs prioritaires de la SMDD et s'attachera à rendre compte des progrès enregistrés par les pays dans sa mise en œuvre à la fois au plan global et au titre de ses différents chapitres thématiques. Ces travaux nourriront le second rapport sur l'environnement et le développement prévu pour 2011. Ils seront également mis à disposition des partenaires du Plan Bleu via une interface web élaborée en liaison avec le CAR Info dans le cadre d'un nouveau Système d'information Méditerranéen sur l'Environnement et le Développement Durable compatible avec les outils analogues disponibles au niveau européen notamment.

### **2. Anticiper les effets du changement climatique**

En matière de changement climatique, le Plan Bleu dans le prolongement des travaux du séminaire de Marseille d'octobre 2008 et des recommandations de la 13<sup>ème</sup> CMDD s'attachera à préciser la nature et l'ampleur des impacts attendus notamment dans les secteurs clefs de l'eau, de l'énergie et du tourisme. Il proposera, à cette fin, une série d'indicateurs spécifiques à documenter.

Il engagera également des travaux destinés à identifier les points de blocage et les leviers potentiels dans les politiques des pays, aux niveaux national et local, pour progresser en matière d'adaptation au changement climatique en particulier dans les secteurs du bâtiment et de la gestion de l'eau. Il s'attachera, dans le secteur de l'énergie, à mettre en évidence les coûts (besoins d'investissements nécessaires, formations), les bénéfices ou les surcoûts financiers d'un scénario alternatif adapté au changement climatique par rapport à un scénario tendanciel, ainsi que les mutations socio-économiques associées et les bénéfices (croissance économique, emplois, développement des infrastructures, pollution locale et globale, qualité de vie) des orientations proposées dans les secteurs du bâtiment.

Enfin, le Plan Bleu contribuera à animer les travaux des différentes composantes du PAM sur ce thème.

### 3. Adapter les modes de production et de consommation

Dans le prolongement des recommandations de la réunion des ministres de l'eau tenue en Jordanie en décembre 2008, le Plan Bleu contribuera à l'élaboration de la Stratégie Méditerranéenne sur l'eau à finaliser en 2010. Il s'attachera notamment en s'appuyant sur les dernières données disponibles sur l'état de la ressource et un scénario tendanciel d'évolution de la demande de proposer un objectif régional d'économie d'eau à l'horizon 2025. Il en étudiera, ensuite, la pertinence à partir d'un éclairage économique fondé notamment sur des études coûts-avantages de différentes options en matière de gestion de l'eau, en intégrant les objectifs environnementaux et sociaux à court et long termes.

Ces analyses économiques devraient, également, permettre d'estimer les économies financières pouvant être réalisées par la mise en œuvre de politiques de GDE - par comparaison aux politiques de gestion par l'offre- et servir de base à l'amélioration de l'efficience intersectorielle de l'eau.

Dans le secteur de l'énergie et en s'appuyant sur les résultats des analyses conduites en 2007 et 2008 sur le thème « énergie et changement climatique en Méditerranée », le Plan Bleu cherchera à :

- Obtenir une vision claire et précise de la situation de la région en matière d'efficacité énergétique à l'aide d'indicateurs communs et comparables entre les pays.
- Réviser intégralement les scénarios régionaux « énergie » du Plan Bleu en incluant les problématiques d'adaptation au changement climatique.

S'appuyant sur une étude prospective à l'horizon 2025 du secteur des transports internationaux distinguant trois scénarios dessinés en fonction d'hypothèses de croissance, de coût de l'énergie et de prise en compte des préoccupations environnementales différenciées, le Plan Bleu s'intéressera à l'impact du transport maritime sur l'environnement en portant un regard tout particulier sur le développement des infrastructures portuaires. Il portera également un regard sur les conséquences, sur le trafic méditerranéen, de l'ouverture de nouvelles routes maritimes dans l'océan arctique.

A la suite des travaux engagés sur la mobilité urbaine et de la diffusion d'un guide de recommandations en la matière, le Plan Bleu engagera une réflexion sur la ville durable en Méditerranée. Il s'agira de contribuer à traduire en plans d'actions les dispositions du chapitre « urbain » de la SMDD en mettant en avant les exemples de bonnes pratiques en matière, notamment, de gestion foncière, de gouvernance locale, de financement des services municipaux. Cette démarche pourrait préfigurer l'élaboration d'un « schéma de développement urbain durable de l'espace méditerranéen ».

Dans le domaine du tourisme et conformément aux orientations dessinées lors du séminaire de juillet 2008 sur « la promotion d'un tourisme durable en Méditerranée », le Plan Bleu prévoit d'engager des travaux à l'échelle régionale permettant d'appréhender trois principales thématiques:

- Gestion de l'énergie : transport aérien et tourisme
- Formation et gestion des ressources humaines,
- Croisière et plaisance : équipements et infrastructures, pollutions et déchets.

Il entend, en outre, engager des travaux de nature systémique et territoriale permettant d'aborder la destination, unité de base du développement touristique.

En cohérence avec le programme de travail de la CDD et en liaison avec les autres composantes du PAM, le Plan Bleu prévoit d'engager une réflexion sur la gestion des déchets notamment ménagers. Il s'agira, à partir d'un échantillon d'études de cas de mieux cerner la production, la nature et les flux de déchets notamment ménagers produits en Méditerranée, d'analyser les différentes filières de traitement et de proposer les voies d'une meilleure prise en compte du cycle de vie des produits dans les modes de production et de consommation



#### **4. Préserver les ressources naturelles et les écosystèmes**

En liaison avec le CAR ASP et le MEDPOL, Le Plan Bleu engagera une activité destinée à proposer une estimation de la valeur économique des services écologiques (SE) rendus par les écosystèmes qui composent le grand écosystème marin méditerranéen. L'estimation des valeurs des différents SE s'appuiera sur le cadre méthodologique de la Valeur Economique Totale (VET). En liaison avec le CAR ASP, il s'attachera en outre à estimer la valeur économique résultant des activités de conservation.

Pertinence politique	Activité	Résultat attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariat/ Initiatives connexes	Budget proposé (en €)					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
<b>Programme 1. Améliorer la gouvernance du développement durable</b>											
Décision IG 17/17 de la Réunion des Parties d'Almeria relative au plan de mise en œuvre de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable. Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières.	Mise en place et actualisation du Système d'Information Méditerranéen sur l'environnement et le Développement Durable (SIMEDD)	Mise en place d'un réseau de points focaux techniques nationaux.	MEDU, PB, Car Info	Nombre de points focaux techniques nommés	Parties contractantes Agence Française de Développement (AFD) Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)/AEE						
		Mise à jour des données, métadonnées et du catalogue de données	MEDU, PB, CAR Info et autres CARs	Volume de données actualisées Volume de données mises à disposition Fréquentation de l'espace web dédié	PNUE-GRID, AEE, OECD, Points focaux techniques	5			5		
	Documentation et révision des indicateurs prioritaires de la SMDD	Réalisation d'un fascicule synthétisant et analysant les données chiffrées produites.	MEDU, PB et autres CARs	Nombre d'indicateurs renseignés Nombre de publications diffusées Fréquentation de l'espace web dédié	UN-CDD,AEE, OECD, Points focaux techniques	10			10		
	Suivi de la mise en œuvre des dispositions de la SMDD dans les stratégies nationales	Etudes nationales sur l'intégration des dispositions de la SMDD dans politiques publiques	MEDU, PB et autres CARs	Nombre d'études réalisées		5			5		
	Contribuer au développement d'outils de prospective territoriale	Test de la méthode de prospective « Imagine » sur différents espaces	MEDU/PB/CAR PAP	Nombre d'expérimentations réalisées	CT de Barcelone, AEE	25		35			35
Décision IG 17/5 se rapportant au document sur la	Elaboration d'un second rapport sur l'environnement et le	Rédaction des chapitres thématiques relevant de la	MED, PB et autres CARs	Nombre de contributions Nombre de	UNEP, AEE	15			15		

Pertinence politique	Activité	Résultat attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariat/ Initiatives connexes	Budget proposé (en €)					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
gouvernance du PAM	développement durable	responsabilité du Plan Bleu et contribution à sa coordination.		publications diffusées							
<b>Programme 2. Anticiper les effets du changement climatique</b>											
Déclaration ministérielle d'Almería relative au changement climatique et Décision IG 16/17 de la Réunion des Parties relative à la mise en œuvre des recommandations de la 12 <sup>ème</sup> CMDD en matière de changement climatique. Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières	Estimation de l'impact du changement climatique en Méditerranée	Détermination d'une série de 40 indicateurs d'impact pertinents pour la région Méditerranée				35			25		
		Etude sur les conséquences d'une élévation du niveau de la mer sur le littoral méditerranéen	Secrétariat/PB CAR/PAP	1 étude régionale	Groupe de travail HYMEX (HYdrological cycle in the Mediterranean EXperiment			300			
		Synthèse des modélisations hydrologique du bassin méditerranéen dans un contexte de changement climatique	PB/ CAR PAP		Laboratoire Hydrosiences Université de Montpellier			15			
	Favoriser l'adaptation au changement climatique	Analyse de l'adaptation au changement climatique du système eau/énergie	PB Autres CARs	2 études de cas Egypte et Maroc	MEDENEC MEDREG AECID AFD			15			15
		Etude sur tourisme et transport aérien dans un contexte de changement climatique	PB CAR/PAP	1 étude prospective régionale	Groupe de recherche ECLAT (Groupe d'experts intergouvernemental			25			

Pertinence politique	Activité	Résultat attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariat/ Initiatives connexes	Budget proposé (en €)					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
					pour la recherche sur le climat)						
<b>Programme 3. Adapter les modes de production et de consommation</b>											
Décision IG 16/17 de la Réunion des Parties relative à la mise en œuvre des recommandations de la CMDD en matière de gestion de la demande en eau et d'amélioration de l'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables. Recommandations de la 10 <sup>ème</sup> CMDD relatives à la mise en œuvre de la SMDD	Améliorer l'efficience des usages de l'eau	Détermination d'un objectif régional d'économie d'eau à l'horizon 2025	PB	1 étude régionale	Groupe d'experts de la conférence des directeurs de l'eau EuroMed  Institut Méditerranéen de l'Eau  SEMIDE  AFD AECID			25			
	Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie	Détermination d'une liste d'indicateurs d'efficacité énergétique adaptés à la situation méditerranéenne	PB	1 base de données Med	Agences nationales pour la maîtrise de l'Energie (ADEME, ANME, APRUE..) Commission Eur. AIE			15			15
		Elaboration d'un scénario énergétique de rupture à faible émission de CO2	PB	1 étude prospective	Observatoire Med de l'Energie (OME)			15			15
		Analyse du potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment	PB	3 études nationales (Maroc, Liban, Tunisie) et 1 étude régionale	ADEME			45		25	
	Anticiper l'évolution du secteur du transport	En s'appuyant sur les travaux prospectifs du	PB	1 étude régionale	AFD AECID	25			20		

Pertinence politique	Activité	Résultat attendus pour l'exercice biennal 2010-2011	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariat/ Initiatives connexes	Budget proposé (en €)					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
		Plan Bleu, promotion d'un scénario « Méditerranée intégrée » favorisant les modes de transport les plus durables									
	Promouvoir la ville durable en Méditerranée	Etablissement d'un recueil des stratégies urbaines en Méditerranée				35			15		
		Réalisation d'un état des lieux de la mobilité urbaine en Méditerranée et mise en débat des orientations résultant des travaux conduits	PB	1 synthèse régionale Séminaire régional	MEDCITES Banque Mondiale, Agence Française de Développement	20		15			
	Promouvoir un tourisme durable en Méditerranée	Etablissement de l'empreinte économique, écologique et sociale de dix destinations tests	PB CAR/PAP	10 études de cas et 1 étude régionale	Université Mer Egée			100			75
		Etude de l'impact des croisières et de la plaisance sur l'environnement	PB CRA/PAP	1 étude régionale				25			
	Connaitre la nature et les flux de déchets produits en Méditerranée	Réalisation de six études nationales destinées à cerner la nature et les flux des déchets, notamment ménagers produits en Méditerranée	PB CAR/PP MEDPOL	6 études de cas	PNUE OCDE AEE CEDARE ISTAT Italie	30			30		
		Réalisation d'une étude régionale sur les flux de déchets résultant des échanges	PB CAR/PP	1 étude régionale	PNUE OCDE AEE Istat Italie				25		

<i>Pertinence politique</i>	<i>Activité</i>	<i>Résultat attendus pour l'exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Réalisations/ Indicateurs</i>	<i>Partenariat/ Initiatives connexes</i>	Budget proposé (en €)					
						2010 '000 euros			2011 '000 euros		
						<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>	<i>MTF</i>	<i>CE</i>	<i>EXT</i>
		de certains biens de consommation.									
<b>Programme 4. Préserver les ressources naturelles et les écosystèmes</b>											
Décision IG17/6 relative à l'approche écosystémique et déclaration ministérielle d'Almería. Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières	Contribuer à l'estimation de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes marins	Contribution à l'estimation de la valeur économique totale des services écologiques rendus par le grand écosystème marin méditerranéen	PB CAR/ASP	1 étude régionale	Ifremer FEMISE Groupe de travail étude TEEB			50			
		Estimation de la valeur économique résultant des activités de conservation.	PB CAR/ASP	Etudes de cas	Ifremer FEMISE WWF MedPo			30			30

**II.7 Technologies de l'information et de la communication (INFO/RAC)**

**À insérer dès que soumis par INFO/RAC.**